

SEANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2013

Président : M. Roger GOLAY
Vice-présidente : Mme Luisa PENTZKE
Secrétaire : M. Dominique PERRIN,
Membres : Mme Carole ESTOPPEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, Mme Louise REY

Sont présents :

M. Cedric ANNEN, Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI, M. Alessandro CALABRESE, M. Michel DEDERDING, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés : Mme Vally CARTER, M. Dominique PERRIN

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Frédéric RENEVEY,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2013
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 18 février 2013 –
Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ
Séance du 22 avril 2013 - Rapporteur : M. Cédric VINCENT
 - a) Comptes 2012 – Examen des subventions versées
 - b) Crédits supplémentaires 2012
 - c) Examen des comptes 2012
 - d) Divers

p. 693 Information
p. 694 Arrêté
p. 695 Arrêté

Séance ordinaire du 2 mai 2013

- 7) **Commission conjointe des travaux et constructions et de la sécurité élargie au Conseil municipal - Séance du 12 mars 2013 – Rapporteur : M. Pierre MANCINO**
- a) Installation d'une zone bleue macarons au Petit-Lancy – Crédit d'investissements (Fr. 405'000.--) **p. 699 Arrêté**
- b) Divers
- 8) **Commission conjointe des travaux et constructions et de la sécurité élargie au Conseil municipal - Séance du 12 mars 2013 – Rapporteur : M. Pierre MANCINO**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séance du 22 avril 2013 - Rapporteur : M. Cédric VINCENT
Construction d'un abri PC de 500 places dans le parking souterrain du projet Mégaron à Lancy-Sud – Crédit d'étude (Fr. 101'520) **p. 702 Arrêté**
- 9) **Commission des affaires sociales - Séance du 13 mars 2013 - Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Organisation d'un festival de musique par l'association Exploriffs **p. 707 Information**
- b) Motion du groupe des Verts pour l'engagement de la Commune de Lancy dans la promotion de la convivialité au sein des quartiers **p. 708 Motion**
- c) Divers
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 10 avril 2013 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Préavis au projet de plan localisé de quartier 29769-543 chemin de la Bâtie/avenue du Cimetière/chemin du Repos (Les Marbriers) **p. 712 Arrêté**
- b) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (44%) sur la parcelle 496, fe 14, Lancy, pour la construction de 10 villas contiguës à l'avenue du Plateau 1 **p. 714 Information**
- c) Divers
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 10 avril 2013 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séance du 22 avril 2013 - Rapporteur : M. Cédric VINCENT
Communauté des communes urbaines (CCU) – Subvention d'investissement (Fr. 229'000.--) **p. 716 Arrêté**
- 12) **Résolution de M. ANNEN « Non au financement de la Communauté des communes urbaines (CCU) par la Commune de Lancy »** **p. 722 Résolution**
- 13) **Commission des travaux et constructions - Séance du 11 avril 2013 - Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO**
- a) Terrain d'aventures Lancy-Voiret (TALV) – Travaux de construction – Crédit de construction (Fr. 600'000.— Variante A – Fr. 230'000.—Variante B) **p. 731 Vote**
- b) Divers

Séance ordinaire du 2 mai 2013

- 14) **Commission des travaux et constructions - Séance du 11 avril 2013 - Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séance du 22 avril 2013 - Rapporteur : M. Cédric VINCENT
- a) Ecole de Tivoli – Rénovation de l'étanchéité et de l'isolation du préau B sur dalle piscine et rénovation de l'intérieur de la piscine – Crédit de construction (Fr. 540'000.--) **p. 739 Arrêté**
- b) Pavillon de l'Orangerie – Travaux visant à limiter les résurgences d'eau – Crédit de construction (Fr. 360'000.--) **p. 740 Arrêté**
- 15) **Motion du groupe MCG pour la création d'une zone 30 km/h au chemin de la Caroline** **p. 741 Motion**
- 16) **Résolution du groupe des Verts « zone 30 km/h »** **p. 746 Résolution**
- 17) **Commission de la culture - Séance du 25 mars 2013 - Rapporteur : M. Christian FLURY**
- a) Le Mégaron **p. 747 Information**
- Présentation de l'ensemble du projet
 - Présentation du bâtiment prévu pour accueillir la bibliothèque multimédias
- b) La Chapelle-Les Sciers **p. 748 Information**
- Intervention(s) artistique(s) dans le complexe scolaire intercommunal du Sapay
 - Perspectives pour l'animation culturelle commune du quartier
- c) Collaboration des services culturels des deux communes **p. 748 Information**
- d) Divers
- 18) **Commission de la sécurité - Séance du 15 avril 2013 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Imposition fiscale des indemnités des pompiers volontaires **p. 749 Information**
- b) Acquisition d'une motopompe par la Compagnie des sapeurs-pompiers **p. 750 Information**
- c) Prévention des incivilités dans les parcs – Point de situation **p. 751 Information**
- d) Divers
- 19) **Commission des affaires sociales- Séance du 17 avril 2013 - Rapporteuse : Mme A.-C. JUILLERAT VAN DER LINDEN**
- a) Election du/de la Président/e **p. 752 Information**
- b) Présentation de l'association L'école des mamans de l'établissement scolaire Palettes/Bachet **p. 753 Information**
- c) Présentation des statistiques de Contact Emploi-Jeunes et information sur les appartements-relais **p. 753 Information**
- d) Divers
- 20) **Commission des sports- Séance du 18 avril 2013 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
- a) Présentation du Lancy Volleyball Club **p. 754 Information**
- b) Information sur l'avant-projet de la loi cantonale sur le sport **p. 755 Information**
- c) Divers

Séance ordinaire du 2 mai 2013**21) Propositions individuelles et questions****p. 756****22) Questions du public****Annexe**

M. GOLAY : Bonsoir. J'ouvre la séance de Conseil municipal du 2 mai 2013. Je vous remercie de votre présence.

Je salue la présence de M. le Maire, de MM. les Conseillers administratifs RENEVEY et LANCE, de notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI, des médias, du public, et de notre secrétaire du Conseil municipal, Mme CRISAFULLI.

Je tiens à excuser Mme CARTER et M. PERRIN.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. ANNEN : au point 12 de l'ordre du jour - Commission des travaux, crédit de construction pour le terrain d'aventures Lancy-Voiret - je vois qu'il n'est indiqué que deux variantes. On a oublié de préciser la troisième variante qui a été acceptée à l'unanimité lors de la Commission des travaux. J'aimerais que cette variante soit ajoutée à l'ordre du jour, puisque c'est celle-ci qui a été acceptée à l'unanimité de la Commission des travaux.

M. RENEVEY : effectivement, les deux montants inscrits à l'ordre du jour étaient deux crédits d'investissement. Ce sont deux propositions qui devaient être votées en tant que telles par un arrêté pour des crédits d'investissement. Or, la proposition qui a suscité l'adhésion de la Commission est justement une proposition qui ne demande pas d'arrêté puisque ce serait pris sur le budget de fonctionnement. Si le Conseil municipal entérine la proposition de la Commission des travaux, ce sera simplement un vote de principe qui donne comme corollaire le fait qu'on aura un dépassement dans cette ligne budgétaire sur le crédit de fonctionnement pour cette année-là et l'année prochaine.

M. PROGIN : j'avais de la peine à comprendre pourquoi le préavis de la commission sur ce vote ne figurait pas, l'explication ne me paraît pas très cohérente, vu qu'il ne s'agit pas d'arrêté. C'est un vote sur le préavis de la commission et non pas sur les deux variantes d'investissement qui n'ont pas été avalisées par la commission.

M. BAERTSCHI : le Conseil administratif vous propose de ne pas parler du point 11) pour les raisons que je vais vous donner. L'arrêté, tel qu'il est présenté au vote, lie les trois communes, et il se trouve qu'après une procédure que nous ne connaissons pas ici, la Ville de Carouge n'a pas voulu entrer en matière sur le sujet, ce qui fait qu'elle ne va pas en parler du tout, du moins pas dans les prochains mois. Donc, il ne nous semble pas nécessaire de passer du temps là-dessus. Le Conseil administratif vous propose de supprimer le point 11). Cette information est évidemment venue après la séance de Bureau, raison pour laquelle nous la soumettons maintenant.

M. ANNEN : je suis d'avis contraire de M. le Maire. Je pense que l'on peut en débattre pour qu'au moins les autres communes aient la position de la Commune de Lancy, pour qu'elles puissent, elles, également continuer la discussion. J'aimerais bien qu'on laisse ce point à

Séance ordinaire du 2 mai 2013

l'ordre du jour, comme il était prévu, malgré que la Commune de Carouge ait renoncé à en parler.

M. GOLAY : nous avons une proposition de supprimer le point 11) de l'ordre du jour. Je vais soumettre cette proposition, émanant du Conseil administratif, au vote.

Cette proposition est refusée par 18 non et 13 oui.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2013

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur pour son excellent travail.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Nous avons reçu de l'Association Résonnance Bien-être un flyer que nous tenons à disposition de toutes les personnes intéressées.

Nous avons reçu de la Coordination des villes de Suisse romande une invitation à un colloque qui se déroulera le 24 mai 2013 à Lausanne. Le thème de la conférence est « Politique sociale et marginalité ». Comme c'est sur inscription, nous tenons cette invitation à disposition des personnes intéressées.

Nous avons reçu du Groupement de la sauvegarde du Plateau de St-Georges un courrier dans lequel il invite le Conseil administratif et le Président du Conseil municipal à participer à son assemblée générale le 16 mai 2013, à la salle des Amis Montagnards, à l'avenue du Petit-Lancy.

Nous avons reçu un courrier de Mme Isabelle MARCHETTI, domiciliée au Square Clair-Matin 10. Ce courrier est adressé à la Mairie de Lancy avec une copie au Conseil municipal. Je prie Mme REY de bien vouloir nous en donner lecture.

Mme REY :

« Concerne : emploi jeunes d'été

Madame, Monsieur,

Je me permets de prendre contact avec vous pour vous demander quand et comment ont été mis à concours les jobs d'été pour les étudiants et apprentis du Petit-Lancy.

Pour l'été 2013, suite à des postulations spontanées, vous avez fait parvenir des réponses négatives mi-février déjà, en mentionnant que l'effectif d'été était complet.

Je suis surprise car je n'ai rien vu ni entendu à ce sujet. Et dans de nombreuses communes, le délai de postulation pour ces emplois d'été se situe entre février et mars, avec réponse en avril, le plus souvent.

Y a-t-il eu publication dans le Lancéen ? Une autre information orale ou écrite tout public ? A quelle date ?

Séance ordinaire du 2 mai 2013

En vous remerciant de votre réponse, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Isabelle Marchetti »

M. GOLAY : comme je vous l'ai indiqué, c'est un courrier destiné au Conseil administratif, pour nous il s'agissait d'une copie pour information. Ce sera au Conseil administratif de répondre à cette personne.

Nous avons reçu de l'Association des intérêts du Petit-Lancy, une invitation à son assemblée générale qui se déroulera le lundi 6 mai 2013 à 18h30, à la salle d'Anneville.

Nous avons reçu du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de St-Georges une lettre adressée aux Conseillers municipaux et au Conseil administratif dont on va lire la teneur.

Mme REY :

« Concerne : Plan directeur cantonal 2030 (PDC 2030)

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Messieurs les Conseillers administratifs,*

Au stade actuel de la procédure d'établissement du PDC 2030, le quartier du Plateau de Saint-Georges, dit « du Champignon », semble donc pouvoir demeurer en zone villas 5. Cette lecture que nous faisons des informations disponibles rejoint la volonté exprimée par les très nombreux citoyens lancéens signataires de la pétition déposée le 13 décembre 2012 auprès du Conseil municipal, laquelle s'inscrivait dans le contexte de la votation communale tenue environ 10 ans plus tôt qui avait eu pour conséquence une décision de reclassification par le Conseil d'Etat.

Nous avons relevé que cette demande de maintien en zone villa 5 a été soutenue par une large majorité des Conseillers municipaux de notre ville lors de leur séance du 15 décembre 2012, ce que nous saluons. Nous tenons donc par la présente à remercier vivement ceux qui se sont ainsi exprimés dans le sens de la volonté des citoyens de notre commune. Ces citoyens incluent bien sûr les quelque 200 membres de notre association dont la base s'est bien élargie à l'occasion de notre pétition.

La sauvegarde de ce petit quartier populaire et convivial, témoin de l'histoire de notre commune, contribuera à éviter une surdensification de l'habitat urbain à Lancy, à y assurer une saine mixité sociale ainsi qu'à préserver des aires de nature verte et vivante servant de lieux de promenades familiales pour tous, dont les habitants des immeubles existants, en construction ou planifiés dans la zone de développement actuelle.

Nous souhaitons qu'avec votre aide soutenue la volonté conjointe de la population et des autorités de notre commune, qui a déjà tant fait pour assurer le logement dans le Canton, soit entendue par le Grand Conseil et restons très attentifs au développement de la situation.

Espérant que cette partie de notre commune puisse garder son charme et sa fonction pendant longtemps encore, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les Conseillers administratifs, nos salutations citoyennes.

*Membres du Comité et membres du Groupement
pour la sauvegarde du Plateau de Saint-Georges »*

Séance ordinaire du 2 mai 2013

M. GOLAY : nous avons reçu du Musée international de la croix-rouge et du croissant-rouge un courrier d'information qui stipule que les portes du musée seront à nouveau ouvertes dès le 18 mai. Les personnes intéressées pour des visites à ce musée devront s'adresser à un site mentionné dans ce courrier que je tiens à disposition pour consultation.

Nous avons reçu le rapport d'activités de la Villa Tacchini, ainsi que le journal du Centre Marignac, le 20mignac.

Nous avons reçu une invitation à la kermesse du Muguet qui se déroulera les 3, 4 et 5 mai à la Paroisse Christ-Roi. Ce document est à votre disposition car il y a des inscriptions pour le repas.

Nous avons encore reçu une invitation de la Maison Gaimont à un vernissage le 26 avril 2013.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : une précision par rapport à la question de M. MANCINO sur les rampes prévues devant les commerces de la place des Ormeaux. Ces rampes devraient être posées aux alentours du 15 mai 2013. Il devrait également y avoir les dernières retouches sur l'avenue du Petit-Lancy de quelques reprises de béton. Une fois ceci fait, nous devrions pouvoir tirer un trait, que j'espère définitif, sur les travaux de cette place.

M. LANCE : j'ai quelques éléments de réponse à la question de M. BONFANTI posée lors de la dernière séance du Conseil municipal concernant l'utilisation de la Dropbox par les Conseillers municipaux suite au message envoyé par M. JAQUIER, du service informatique.

En effet, il est fortement déconseillé d'enregistrer des documents confidentiels via votre tablette sur la Dropbox, puisque par ce système, ils sont enregistrés hors territoire suisse, ce qui est contraire à la loi en vigueur.

Toutefois, sur proposition de M. JAQUIER, et en collaboration avec le SIACG, il est étudié en ce moment la possibilité de vous mettre à disposition un service de stockage en ligne, conforme à la législation suisse et genevoise. En attendant, je ne sais pas si vos documents enregistrés sont très confidentiels, mais nous ne pouvons que vous conseiller de les consulter uniquement sur l'Intranet des Conseillers municipaux, sans les enregistrer.

Concernant l'Intranet des Conseillers municipaux, une nouvelle version est à l'étude. Un mandat a été donné au SIACG pour étudier le passage des documents enregistrés sur l'actuel Intranet pour les transférer sur une nouvelle version qui est développée par le SIACG, le service informatique des communes genevoises.

Une démonstration de cet outil sera proposée à la Commission de l'administration dans les locaux de la Commune de Vernier qui dispose déjà de ce nouvel outil à la rentrée de septembre.

J'ai encore une petite réponse à M. PERRENOUD concernant la brochure remise lors de la cérémonie en l'honneur des naturalisés et des jeunes qui ont atteint leur 18 ans. Comme vous l'avez peut-être vu, une feuille rectificative a été encartée dans la brochure. Cette petite erreur a été remédiée lors de la cérémonie du 23 avril dernier.

Séance ordinaire du 2 mai 2013**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

**6) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 18 février 2013 – Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ
Séance du 22 avril 2013 - Rapporteur : M. Cédric VINCENT**

a) Comptes 2012 – Examen des subventions versées
=====

Mme GOMEZ présente le sujet : l'examen des comptes 2012 en ce qui concerne les subventions est effectué. Ont ainsi été passées en revue les subventions et/ou extraordinaires monétaires et des précisions sont apportées aux différentes questions des commissaires, notamment en ce qui concerne :

- Le journal Le Lancéen
- Le groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud
- Les associations de parents d'élèves
- Les crèches et garderies (à ce propos, il est expliqué le système mis en place quant aux excédents de liquidités)
- La Virgule
- La fondation Trajets qui a bénéficié d'une nouvelle subvention pour des prestations de blanchisserie)

Il est également passé en revue les subventions non monétaires, sous forme de mise à disposition de locaux ou infrastructures.

A cet effet, il est précisé que la Commune, par souci de transparence, essaie dans la mesure du possible, de faire apparaître la valeur du loyer des locaux et infrastructures qu'elle met à disposition des sociétés communales. Un débat s'est engagé entre les commissaires sur cette pratique et sa nécessité, certains trouvant cela inutile et d'autres indispensable, pour des questions de transparence sur les coûts réels et de manière à valoriser l'engagement de la municipalité en faveur de ses administrés. De manière générale, tous les commissaires sont d'accord sur le fait de ne pas monter une « usine à gaz ».

Les subventions aux personnes physiques sont examinées. Il est notamment évoqué :

- Le chèque culture
- Le chèque sports
- Le soutien à l'achat ou au renouvellement de l'abonnement TPG
- L'aide au coût des repas scolaires

Enfin, sont passées en revue les subventions pour l'aide aux pays en voie de développement. Si l'utilité de cette subvention n'est pas remise en cause, son montant total – 0.7% du budget - est toutefois considéré comme trop élevé par certains, surtout en période de crise.

Séance ordinaire du 2 mai 2013**b) Crédits supplémentaires 2012**

=====

M. VINCENT présente le sujet : le Conseil administratif rappelle que les comptes 2012 se terminent sur un boni de Fr. 3,5 millions. Ils comprennent le montant provisionné de la recapitalisation de la CAP (plus de Fr. 5,7 millions).

Un commissaire s'interroge si la Ville de Lancy a réussi à augmenter le nombre de ses apprentis et stagiaires. Il lui est répondu que le SES a deux apprentis en horticulture, l'un en 1^{ère} année et l'autre en 3^{ème} année, un apprenti en mécanique a arrêté en cours d'apprentissage, mais un nouvel apprenti est espéré à la rentrée.

Il est précisé que la Commune intègre régulièrement des stagiaires AI (jeunes et moins jeunes), souvent envoyés par les Etablissements publics pour l'intégration. Les stages durent plusieurs semaines ou mois.

Un commissaire s'inquiète de l'augmentation des cotisations SUVA et demande si cela signifie une recrudescence des accidents professionnels. La réponse est négative.

Le renouvellement d'abonnements UNIRESO TPG pour les juniors a eu lieu en 2012 et sera reconduit en 2013, rien de sorte pour les aînés, le Conseil administratif précisant que le but est d'inciter les jeunes à prendre les transports publics et que pour les aînés les mauvaises habitudes sont déjà prises. Un commissaire propose d'expliquer la position du Conseil administratif aux aînés lors des prochaines élections. Le sujet sera certainement repris en commission.

S'inquiétant de l'augmentation des honoraires et prestations du cimetière, il est répondu aux commissaires que le SES a constaté des problèmes avec les fontaines et l'évacuation des eaux de pluie. Il a fallu faire des investigations. Le budget des investissements 2013 prévoit un montant pour des travaux sur l'ensemble du réseau d'évacuation des eaux de surface et d'alimentation des fontaines.

Concernant toujours le SES, la diminution du traitement du personnel s'explique par des congés sabbatiques et parentaux, mais sont à mettre en rapport avec la dépense de traitement pour le personnel intérimaire.

En réponse à une remarque d'un commissaire lors d'une précédente commission qui expliquait que par manque de place, les restaurants scolaires refusent des enfants dont les deux parents ne travaillent pas, le Conseil administratif répond qu'il lui semble que ce n'est pas le cas. Il est cependant relevé une augmentation très importante de l'encaissement et du coût pour la Ville de Lancy des repas aux restaurants scolaires, ainsi qu'un grave problème de locaux. La Commission des affaires sociales va aborder cette problématique. Des investissements seront nécessaires si la demande continue à augmenter.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Séance ordinaire du 2 mai 2013**c) Examen des comptes 2012**

=====

M. VINCENT présente le sujet : il est confirmé que l'augmentation du coût par habitant relatif à l'administration générale est due aux Fr. 5'700'000.— provisionnés pour la CAP.

Un commissaire remarque que le bénéfice réel est plus de vingt fois supérieur au bénéfice escompté dans le budget. Il lui est répondu que, comme les années précédentes, les estimations fiscales fournies par l'Administration fiscale cantonale pour le budget étaient inférieures à la réalité. Cependant, il se pourrait qu'elles soient, ces prochaines années, supérieures à la réalité, diminuant d'autant le bénéfice budgété. Il est aussi précisé que le résultat des immeubles est de Fr. 6'300'000.—, ce qui contribue à l'équilibre des comptes communaux.

Concernant le streetpark se trouvant sous le viaduc de la route des Jeunes, il est annoncé que l'investissement de Fr. 500'000.— ne sera certainement pas dépensé suite au retrait de la ville de Carouge du projet.

Il est précisé par le Conseil administratif que les dépenses effectives en 2012 se montent à Fr. 24'795'000.—, alors que Fr. 41'483'000.— étaient prévus au budget des investissements. Les sommes budgétées une année à l'avance ne sont souvent pas entièrement réalisées en raison de différents motifs.

Concernant les dépenses, il est rappelé que le coût de la piscine municipale s'élève à Fr. 2'200'000.— par année. Un commissaire précise que le prix d'entrée se situe dans la moyenne basse du canton.

Le coût net des restaurants scolaires a augmenté de plus de Fr. 200'000.— en 2012, mais est mis en parallèle avec l'augmentation constante et impressionnante du nombre de repas servis.

Concernant le coût des quatre parkings publics, il est rappelé qu'il s'agit aussi d'une prestation et que les zones bleues obligent les non-résidents à les utiliser. D'ailleurs, depuis qu'une barrière a été installée au parking des Rambossons, les revenus ont fortement augmenté.

Un commissaire relève les Fr. 28 millions de créances au 31.12.12 représentant le quart du budget. Il lui est répondu que 50% de cette somme sont des provisions. Si elles devaient être dissoutes, cela serait un boni extraordinaire, mais cela ne serait possible que si l'imposition passait à une imposition à la source.

Il est aussi précisé que la Commune doit payer au Canton des frais de perception qui se montent à 3%, soit un peu plus de Fr. 2 millions.

Le graphique « capacité d'autofinancement » montre que la capacité d'autofinancement de la Ville de Lancy était bonne de 2008 à 2010, mais que la situation se détériore quelque peu. A ce propos, un commissaire met en rapport le bénéfice de Fr. 3,5 millions et l'augmentation de la dette de Fr. 5 millions. Il lui est répondu que l'augmentation de la dette répond à des besoins de trésorerie.

Concernant le FC Lancy, il faudra attendre les comptes bouclés au 30 juin 2013, soit au terme de la première saison sportive, pour connaître le montant relatif à la garantie de découvert ressortant des comptes 2011. En principe, tout a été remboursé.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

En réponse à une question d'un commissaire concernant le parc Chuit, il lui est précisé qu'il fait partie du patrimoine administratif. Il a été acquis en 1969. Il a été entièrement amorti depuis. Au bilan, c'est la valeur d'acquisition plus les investissements d'aménagements qui apparaissent (Fr. 885'000.--). Se trouvant en zone 3 de développement, sa valeur est bien supérieure.

Le Conseil administratif relève la plus-value que la Ville de Lancy pourrait retirer de la vente des actions de Télélancy SA. Le capital de Télélancy SA était en 1988 de Fr. 550'000.--. Il est aujourd'hui à Fr. 0.—, puisqu'il a été amorti sur quinze ans. Or, la valeur marchande des actions détenues par la Commune se situe à un peu plus de Fr. 5 millions. A ce sujet, un commissaire demande que les prochaines commissions sur ce sujet se fassent hors de la présence des experts.

Il est rappelé qu'en 1998, le Conseil municipal avait voté une subvention d'investissement de Fr. 3 millions pour la construction du Stade de Genève. Une ou deux années plus tard, un prêt de Fr. 3 millions remboursables sur trente ans avait été accordé par la Ville de Lancy. Vu les différentes faillites, il avait finalement été décidé de passer par pertes et profits ce prêt. Le Conseil municipal a voté la postposition, ce qui signifie que la Ville de Lancy ne réclamera pas le remboursement tant que le Servette FC ne sera pas revenu à meilleure fortune.

Il est répondu à un commissaire qui souhaitait par curiosité la liste des associations qui reçoivent des subventions de moins de Fr. 10'000.— que le compte-rendu administratif sera bientôt distribué aux Conseillers municipaux, qui y trouveront tous les détails.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. FAVRE : l'approbation des comptes est un des actes politiques essentiels de la vie de notre commune. C'est l'un des seuls privilèges de notre Conseil municipal, avec le vote du budget et des crédits d'investissement.

Cependant, pour le budget et les crédits d'investissement, il s'agit de donner une orientation politique, une vision de ce que nous voulons pour notre commune.

En ce qui concerne les comptes, il s'agit de résultats concrets qui nous permettent d'avoir la meilleure vision possible sur la maîtrise des dépenses et l'évolution des recettes. Mais nous n'avons, à ce stade, que le pouvoir d'analyser les résultats et comme nous sommes des gens pragmatiques et intelligents, en tirer le positif pour nous permettre d'élaborer le meilleur budget possible dans les trois mois, un budget au plus près de nos souhaits réalistes. Tout en ne perdant pas de vue le fait que l'essentiel de notre pouvoir porte sur la maîtrise des dépenses et que, pour les recettes, nous sommes tributaires de l'évolution de la situation économique.

En fonction de ce qui précède, le groupe PDC constate avec satisfaction la parfaite maîtrise des dépenses 2012, grâce à l'attention portée par le magistrat en charge des finances et de l'excellence de notre personnel communal qui est conscient des enjeux et de la bonne et saine gestion de l'argent du contribuable.

Je tiens à relever que le bénéfice 2012 est dû pour l'essentiel à l'augmentation des recettes fiscales, en particulier celles des exercices antérieures à 2012. Les recettes générées par les immeubles propriétés de la commune sont aussi indispensables pour équilibrer nos comptes communaux. Il y a donc lieu de continuer à veiller à une gestion raisonnable des dépenses et être attentif à notre politique d'augmentation des effectifs, hormis les places d'apprentissage. Il faudrait également être attentif à une affectation maîtrisée des subventions dans tous les

Séance ordinaire du 2 mai 2013

domaines. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions assurer l'équilibre budgétaire ces prochaines années.

Il faut être conscient, même si certains ne veulent pas l'admettre, que les recettes fiscales vont au mieux être maintenues en 2013.

A ceux qui demandent que les corporations de droit public, Confédération, Cantons, Communes, soutiennent l'emploi en pratiquant une politique d'investissement public à même d'assurer, voire relancer l'activité économique, nous répondons que nous n'avons pas attendu sur eux pour proposer et faire voter des dizaines de millions de crédits permettant la réalisation d'infrastructures publiques, écoles, bâtiments administratifs, lieux de vie et de culture, etc. à même de générer des emplois dans plusieurs secteurs d'activité. Nous avons en permanence soutenu ces demandes de crédit à la condition évidemment que nous soyons à même de supporter l'endettement qu'elles génèrent. Nous avons l'énorme chance d'avoir un bilan comptable positif qui nous permet cette politique de maintien, soutien, voire relance de l'activité économique avec une certaine marge au niveau de l'endettement.

Je laisse à votre réflexion les conséquences sur la pérennité des finances communales les départs éventuels de sociétés privées hautement pourvoyeuses de recettes fiscales et génératrices d'emplois.

Je terminerai en vous demandant sans surprise d'accepter ces comptes en remerciant les services financiers pour la qualité, la précision et la concision des documents remis aux commissaires, leur permettant d'avoir la meilleure connaissance possible du fonctionnement budgétaire de Lancy.

Pour les éloges au Conseiller administratif en charge des finances, je compte sur vous.

M. BONFANTI : le groupe des Verts est satisfait que les comptes 2012 de la ville présentent un excédent de recettes malgré la crise économique. Ces recettes permettront à la ville de répondre aux besoins croissants des habitants et habitantes, ainsi qu'aux nombreux défis et projets de ces prochaines années.

Quant à la dette communale, les Verts la considèrent comme étant soutenable au vu de la valeur du parc immobilier que la ville possède. Nous tenons à féliciter et à remercier le service financier pour le travail accompli et la clarté des comptes qui nous ont été présentés.

M. VINCENT : le groupe PLR souhaite faire remarquer que ces Fr. 3,5 millions de bénéfices viennent après les Fr. 5,7 millions qui ont été dépensés d'une façon extraordinaire pour la CAP. Sans cette dépense extraordinaire, les bénéfices auraient été supérieurs à Fr. 9 millions, soit supérieurs à l'année dernière.

Je rappelle aussi que le Conseil administratif nous peint le diable sur la muraille depuis des années pour nous dire que les temps sont difficiles voire catastrophiques. Certes, à force de crier au loup, les années vont devenir difficiles, on finit toujours par avoir raison dans ces cas-là. Je tiens juste à signaler que la commune va bien, tant mieux, peut-être qu'on peut faire profiter de cela tous les communiers.

Le groupe PLR souhaite également remercier les services financiers pour leur travail. Il était clair, précis, ils ont travaillé efficacement et sous format papier, ce qui a aidé certains commissaires dont la vision, comme la mienne, est un peu faible et nous accepterons ces comptes.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

M. MIZRAHI : au nom du groupe socialiste, je vous annonce que nous allons également vous proposer de voter ces comptes. Les finances de la commune sont effectivement bonnes.

Non seulement il convient de remercier, comme cela a été dit, le service financier, le personnel de l'administration et le ministre en charge des finances, mais également l'ensemble du Conseil administratif auquel finalement incombe la responsabilité de la bonne tenue de ces finances communales.

La bonne tenue de ces finances communales nous a permis d'amortir - cela a été souligné, les Fr. 5,7 millions de dépenses extraordinaires pour la CAP. Je crois que par rapport à ceux et celles qui nous ont dit que cela allait plomber les finances communales, que cela allait être terrible et qu'il faudrait couper partout, je suis content de voir qu'ils auront probablement été déçus dans leurs attentes et c'est tant mieux.

Certains, certaines, nous diront que le Conseil administratif nous a dépeint le diable sur la muraille, que maintenant on a des comptes qui sont bien meilleurs que prévu, mais il faut quand même rappeler qu'on ne maîtrise pas totalement l'un des paramètres, celui des recettes. Bien évidemment, on a une partie de la maîtrise sur les recettes à travers la fixation du centime additionnel, mais ensuite les montants que l'on peut inscrire au budget nous sont donnés, en fonction du centime additionnel que nous avons décidé, par l'Administration fiscale. Sur cet élément, nous n'avons pas le contrôle et c'est cet élément-là qui a joué et qui a permis de dégager un excédent de recettes important.

Légalement, il convient de rappeler que la Commune jusqu'à présent n'a pas pu adopter un budget déficitaire en se disant que les chiffres sont de toute façon optimistes, donc après on s'en sortira avec les comptes. Cela n'est pas possible. On est quand même dans ce carcan législatif cantonal jusqu'à maintenant. Avec la nouvelle constitution, on pourra éventuellement utiliser des réserves anticycliques, mais jusqu'à présent on était dans ce carcan-là et c'est ce qui explique la situation extraordinairement bonne des comptes communaux, malgré cette dépense extraordinaire au niveau de la CAP.

M. LANCE : deux précisions. M. MIZRAHI a parlé de la recapitalisation de la CAP, cette dépense n'a pas encore été engagée, elle a été provisionnée dans les comptes 2012, mais ces Fr. 5,7 millions seront payés en fin d'année 2013. Il ne s'agit pour l'instant que d'une écriture comptable passée sur le compte 2012.

Deuxième chose, M. VINCENT si vous avez des renseignements plus précis sur l'évolution des recettes fiscales ces prochaines années, je me réjouis de vous écouter lors d'une prochaine séance de la Commission des finances. Ces recettes fiscales ne sont pas établies sur la base du centime additionnel, mais bien sur des estimations de l'Administration fiscale cantonale qui nous sont communiquées, ce qui rend encore plus difficile l'établissement des budgets pour les prochaines années.

L'arrêté 6c) est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

M. GOLAY : je tiens au nom du Conseil municipal à remercier le Conseil administratif pour l'élaboration et la bonne tenue des comptes, ainsi que tous les collaborateurs qui ont participé.

M. LANCE : j'aimerais vous remercier de ce vote unanime qui témoigne de la confiance envers l'ensemble du Conseil administratif et sa politique. Nous ne manquerons pas de transmettre vos remerciements au service financier et à tous les cadres et collaborateurs de Lancy pour leur travail de tous les jours.

Séance ordinaire du 2 mai 2013**d) Divers**

=====

M. VINCENT présente le sujet : il est signalé à la Commission que la Fondation des Evaux a informé la Ville de Lancy que cette dernière devra participer à la recapitalisation de la CAP pour les salaires qui concernent la fondation (et qui sont payés par la Ville d'Onex). Ce sujet figurera à l'ordre du jour d'une prochaine Commission des finances. Le montant de la participation, qui représentera une subvention extraordinaire à la Fondation des Evaux, se montera à environ Fr. 100'000.--.

Le Conseil administratif annonce ensuite que la Commission conjointe administration et finances ouverte à l'ensemble du Conseil municipal se réunira les mardis 7 mai et lundi 3 juin, toujours au sujet de la vente des actions de Télélancy SA et de la structure à créer pour la télévision locale.

**7) COMMISSION CONJOINTE DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS ET DE LA SECURITE
ELARGIE AU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mars 2013 – Rapporteur : M. Pierre MANCINO**

**a) Installation d'une zone bleue macarons au Petit-Lancy – Crédit d'investissement
(Fr. 405'000.--)**

=====

M. MANCINO présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que le principe de la zone bleue macarons a déjà été adopté par la Commission de la sécurité. Il s'agit maintenant d'aller de l'avant dans la concrétisation de cette zone au Petit-Lancy avec un crédit d'investissement pour la réalisation effective du projet (totem, parcase, parcomètre, etc.).

M. SIRIE explique, dans les grandes lignes, qu'il s'agit d'une transformation en zone bleue du parcase existant en zone blanche. Après analyse des secteurs actuels à zones bleues, il a néanmoins été décidé de ne pas modifier toutes les zones bleues en zones parcomètres.

M. SIRIE relève le fait que la réalisation de la zone bleue va nécessiter une modification de la signalisation verticale existante. Passablement de panneaux devront être posés à neuf.

La création de la zone bleue macarons permettra de libérer de l'espace public et de créer environ 90 places deux-roues.

Concernant l'avenue du cimetière et le chemin de la Bâtie, qui sont sur le territoire de la Ville de Genève, il est discuté de la possibilité d'une extension de la zone bleue macarons, mais ce n'est pas encore d'actualité.

La réalisation de cette nouvelle zone comprend : 9 kilomètres de marquage nouveau, 35 portes d'entrée/sortie, 90 places deux-roues, 11 parcomètres, 14 nouveaux totems.

Un appel d'offres pour le marquage et la signalisation a été fait ; les contrôles ont été effectués par le bureau d'ingénieur Batec. L'entreprise Signal, qui propose de ne pas raboter les marquages existants et de simplement appliquer une couche de peinture là où c'est possible, a été retenue. Cette variante revient moins cher. C'est la même société qui a effectué la zone bleue du Grand-Lancy.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Les travaux pourraient débuter en juin. Il faut prévoir trois mois de travaux ; la zone bleue serait prête pour la rentrée scolaire. Un courrier est parti ce jour à la DGM pour la mise à l'enquête publique. Si la procédure ne prend pas trop de temps auprès de la DGM, le planning indiqué dans le message pourra être respecté.

Après un long débat et de multiples questions des commissaires sur le sujet, le Président donne lecture de l'arrêté.

L'arrêté est adopté par 13 oui, 3 non, 1 abstention.

M. PYTHON : nous allons bien sûr voter cet arrêté, nous sommes pour la création d'une zone bleue au Petit-Lancy.

Par contre, nous déplorons que cette zone bleue soit séparée en deux parties Grand-Lancy et Petit-Lancy. En effet, si je prends l'exemple de personnes habitant Tivoli qui voudraient amener leurs enfants à la piscine du Grand-Lancy, elles ne pourront pas utiliser leur macaron pour parquer leur voiture.

Notre groupe va voter cet arrêté, mais nous déplorons le fait de créer deux zones entre le Petit et le Grand-Lancy, alors que tout le monde est pour réunir le Grand et le Petit-Lancy.

M. SIDLER : les Verts accueillent favorablement cette zone bleue au Petit-Lancy. On ne va pas refaire le débat sur une ou deux zones, on l'a déjà fait, je pense que les choses sont acquises et l'esprit de cette nouvelle zone bleue doit être respecté et mis en œuvre maintenant.

Si c'est une bonne chose pour les citoyens, les Verts sont quand même attentifs à la situation des personnes qui viennent travailler sur la commune, notamment au Petit-Lancy, pour qui cela va être un changement assez drastique. Nous aimerions que le slogan « Vous êtes bien à Lancy » ne soit pas valable que pour les citoyens de Lancy, mais aussi pour les personnes qui viennent sur notre commune pour y travailler.

C'est pour cela que nous demandons au Conseil administratif de mettre en œuvre un accompagnement au changement, si possible dans les moyens qui sont à disposition de l'administration communale par de l'information et accompagner cette période transitoire. Nous pensons que la police municipale doit informer plutôt que mettre des amendes. Nous espérons que cela se passera le mieux possible et que la commune s'engagera dans cette démarche.

M. RENEVEY : je voulais dire, à l'instar de M. SIDLER, que le débat a déjà eu lieu. J'aimerais rappeler aussi qu'il s'agira ici de la plus grande zone bleue macarons du canton de Genève. C'est aussi un élément qu'il fallait prendre en compte lors de la discussion sur les deux zones.

M. LANCE : pour rassurer M. SIDLER, comme au Grand-Lancy où il y a eu une période de sensibilisation assez longue de pratiquement six mois, nous ferons la même chose au Petit-Lancy : nous informerons les automobilistes et les travailleurs qui viennent sur la commune avant de passer à l'acte.

M. PERRENOUD : le groupe UDC acceptera cette zone bleue macarons au Petit-Lancy. C'est vrai qu'actuellement, cela devient une zone un peu moins sinistrée, nous n'avons plus aucune place de parking.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Ce que je regrette, c'est que la motion du groupe UDC qui demandait des places de stationnement devant les commerces ait été enterrée sans même les honneurs qu'on lui devait. J'en veux pour exemple la Poste du Petit-Lancy qui a été déplacée vers le centre Migros, plus aucune place n'est disponible pour aller chercher ses colis, il n'y a plus de place 30 minutes comme il y en avait devant la poste provisoire. Donc ma motion si elle n'a pas été entendue, je déplore le samedi matin toutes les voitures qui tourneront, retourneront, et tourneront encore pour aller chercher les colis que les gens n'auront pas pu aller chercher durant la semaine.

Si le groupe UDC avait été Vert, on aurait débattu en commission, l'hémicycle ici a rejeté cette motion, elle n'a même pas été discutée en commission. C'est de la ségrégation, du racisme.

M. RENEVEY : j'espère que c'est une plaisanterie de la part de M. PERRENOUD qui nous habitue à ce genre de choses.

Cette motion, je l'ai dit à la Commission des travaux, a été entendue et prise en compte. C'est ce qui était demandé dans la motion, de tenir compte de ces places pour les commerçants, des places devant certains commerces. Il a été prévu un certain nombre de places, il en a même été rajouté en concertation avec les différents commerçants lorsqu'ils ont manifesté un besoin. Donc de dire que cela n'a pas été pris en compte est une erreur, voire un mensonge, la motion a été prise en compte. Le service des travaux, avec le mandataire concerné, a fait des efforts pour réfléchir à cette perspective, puisque c'était une des discussions un peu saillantes qu'il y avait eu au niveau du Conseil municipal sur cet objet.

M. LANCE : j'aimerais ajouter que les effets d'une zone macarons, c'est justement de libérer des places. On le voit bien au Grand-Lancy où vous pouvez accéder très facilement aux commerces des Palettes ou à la place du 1^{er}-Août grâce aux parcomètres et à la zone macarons, où en tout temps vous trouvez de la place pour accéder à la poste et dans les commerces. Au contraire, cette zone macarons sera bénéfique pour les administrations et les commerçants.

M. PERRENOUD : pour lever mes doutes, je m'adresse à M. RENEVEY. Vers la poste provisoire, il y avait des places 30 minutes. Dans le projet du chemin de la Caroline, pour nous rassurer, comment seront marquées les places devant la poste du Petit-Lancy ?

M. RENEVEY : de toute façon l'intégralité de la zone est indiquée dans le message. M. PERRENOUD a eu connaissance du message, il peut simplement regarder sur le plan. Et si le plan est trop petit pour lui, je l'invite à venir au service des travaux pour voir un plan plus grand pour qu'il puisse se rendre compte par lui-même.

L'arrêté 7a) est accepté par 28 oui, 2 non, 2 abstentions (voir annexe).

b) Divers

=====

M. MANCINO présente le sujet : pas de divers.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

- 8) **COMMISSION CONJOINTE DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS ET DE LA SECURITE –
Séance du 12 mars 2013 – Rapporteur : M. Pierre MANCINO
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS
Séance du 22 avril 2013 – Rapporteur : M. Cédric VINCENT**
-

Construction d'un abri PC de 500 places dans le parking souterrain du projet Mégaron à Lancy-Sud – Crédit d'étude (Fr. 101'520.--)
=====

M. MANCINO présente le sujet : M. RENEVEY rappelle qu'un crédit d'étude de plus de Fr. 3 millions a été voté concernant le projet de Lancy-Sud « Le Mégaron ». Au cours des séances, notamment en Commission des travaux, des discussions intenses ont eu lieu sur l'opportunité de créer des abris de protection civile dans ce périmètre pour combler un manque de places d'abri dans la commune. Les discussions n'ont pas permis de dégager clairement une majorité. La séance traitait de deux propositions: un projet maximaliste avec 2000 places, ce qui correspond au maximum de la capacité possible et autorisée dans ce parking ; un projet à 500 places, qui correspond à peu près à la somme à disposition pour la création d'abris PC.

M. LANCE signale que le Conseil administratif a beaucoup discuté depuis la dernière séance sur cette problématique des abris à Lancy ; il a écrit à MM. Maudet et Ueli Maurer. Les Conseillers municipaux ont reçu la réponse de M. Maudet ; M. Ueli Maurer n'a pas répondu (entretemps il a répondu). Le déficit actuel d'environ 6'000 places provient essentiellement d'une désaffectation datant de 2008.

Avant cette désaffectation, il y avait un équilibre entre les places disponibles et la population. En plus de la désaffectation des places liée à la non-conformité des lieux, le déficit qui a suivi a été accentué par la libéralisation de la loi relative à l'obligation de construire des abris de protection civile dans les nouvelles habitations. En effet, les habitations de moins de 38 pièces ne sont plus obligées de construire des abris.

M. RENEVEY souhaite rappeler les chiffres : il est question d'un projet à Lancy-Sud d'environ 43 millions (dont Fr. 8 millions pour le parking) ; le coût de l'abri de 500 places s'élève à Fr. 740'000.- et celui de 2000 places à Fr. 3,7 millions.

Après un débat animé et fourni que vous pouvez retrouver sur le procès-verbal original de la séance, l'arrêté de la variante à 500 places est accepté par 10 oui, 2 non et 4 abstentions.

M. VINCENT présente le sujet : les commissaires ont pu prendre connaissance des réponses de MM. Maudet et Maurer – entretemps, le courrier est arrivé, où il nous félicitait, si je ne m'abuse, pour un abri à 2000 places, je crois qu'il n'a toujours pas compris de quoi on lui parlait. C'est personnel, excusez-moi.

Le Conseil administratif propose d'accepter la construction d'un abri de 500 places, qui nécessite un supplément de crédit d'étude de Fr. 100'000.-- environ et qui répond en partie au déficit de places d'abri sur la commune. Cette proposition sera financée par le fonds de remplacement qui se monte actuellement à plus de Fr. 800'000.--.

Aucune autre variante n'est proposée à la Commission des finances.

Un commissaire qui accepte cette variante signale cependant que de futures constructions d'abris pourraient coûter plus cher.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. FONTAINE : en préambule - je pense que certains d'entre vous ne vont pas être contents - nous, le groupe MCG, nous demandons une ultime fois de renvoyer cet objet en commission, parce que nous ne sommes pas satisfaits d'un abri à 500 places. On pensait que 2000 places, c'est toujours ce qu'il y aura de mieux.

Le MCG continuera à soutenir la construction de 2000 places pour rétablir le manque actuel. Certes, beaucoup de personnes disent que ces abris n'ont jamais servi et ne serviront jamais, que ce sont des dépenses inutiles et que cet argent irait mieux ailleurs.

Indépendamment de leur utilité ou de leur inutilité, c'est une loi fédérale qui nous impose que chaque citoyen ait une place dans un abri. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de faire 2000 places au prix d'aujourd'hui.

Si dans 10 ans ou dans quelques années, la Confédération nous l'impose, ce n'est pas sûr que nous aurons encore les moyens. Je vous répète, n'attendons pas, ce ne sera plus le même prix, ce sera assurément le double, voire le triple. Aujourd'hui, nous avons la place, les moyens financiers et l'opportunité pour respecter les directives de Berne, ne laissons pas passer cette occasion, d'autant plus que l'on nous a assuré en commission que l'entretien entre 500 places et 2000 places coûterait le même prix.

C'est pour cela que le MCG vous invite à regarder l'avenir et pas à continuer à dire que cela ne sert à rien et que les temps ont changé.

Je vous le redis, avoir une place d'abri par habitant est une loi fédérale et nous avons un devoir envers nos concitoyens, celui de respecter les lois.

Un exemple : je vous rappelle que nous avons voté récemment un budget pour refaire des canalisations, car une loi oblige tout propriétaire public ou privé à séparer les eaux pluviales des eaux usées. Dans les arguments pour nous obliger à faire ces travaux, j'ai entendu plusieurs fois : c'est une loi qui nous oblige à le faire. Tous, dans cet hémicycle, nous l'avons entendu.

Alors, nous, Commune de Lancy, nous, Conseillers municipaux, pouvons obliger les propriétaires à respecter la loi quand elle nous arrange et nous ne sommes pas prêts à la respecter nous-mêmes. Cela me laisse perplexe. Je vous le redemande, respectons la loi, même si cela peut paraître désuet et inutile à certains.

M. ANNEN : je vais reprendre une ou deux petites choses qui viennent d'être dites pour développer la position du groupe PLR.

C'est clair que c'est une loi et que les lois sont là pour être respectées, mais c'est une loi qui a été faite à l'époque de la guerre froide où les risques n'étaient pas les mêmes. Je pense qu'il y a des choses sur lesquelles on peut être clair, les risques que nous avons à l'époque ont considérablement changé, si vous avez lu la presse ces derniers temps, vous aurez vu que les priorités risques au niveau de la Confédération ne sont plus les mêmes.

Malheureusement, est-ce que parce que la Confédération et les gens à Berne ont de la peine à changer une loi qui date de près de 60 ans, nous devons rester et dire : maintenant on va faire des choses inutiles, parce que ce que M. FONTAINE a oublié de préciser, c'est qu'entre l'abri à 500 places qui devrait normalement être une opération blanche puisque dans la proposition

Séance ordinaire du 2 mai 2013

du Conseil administratif, c'est le fonds de remplacement qui va être utilisé pour la construction de cet abri. Un abri à 2000 places aurait un surcoût de Fr. 3 millions.

Fr. 3 millions de coûts supplémentaires pour des risques dans un parking, nous avons reçu lors d'une commission le responsable de la sécurité cantonale et je vais vous dire clairement que moi le discours qui m'a été tenu m'a laissé perplexe par deux choses. La première, on nous a parlé d'une liste de risques et d'attitudes à avoir envers les risques, l'argumentation ne m'a absolument pas convaincu parce que la plupart des arguments et des éléments de réponse qu'on nous a donnés, on nous a dit : si on a une épidémie, on demande aux gens de rester chez eux. Moi, je veux bien construire un abri à 2000 places, si les gens doivent rester chez eux, je pense qu'il y a quand même un problème là-dessus, il faut rester pragmatique avec les deniers publics.

C'est vrai, M. FONTAINE, que si on doit construire dans 4, 5 ou 10 ans un abri, cela coûtera beaucoup plus cher. J'espère que d'ici là, nos législateurs au niveau fédéral se seront peut-être posé la question : est-ce qu'on est toujours dans les lois pragmatiques ?

La deuxième chose qui m'a posé un problème, quand j'ai entendu les responsables de la sécurité cantonale, je n'ai vu aucune stratégie sur la sécurité. Il n'y a aucune stratégie, il y a une loi : on doit faire !

Ce qu'on oublie de dire également, c'est que, actuellement, la Ville de Genève a un taux de couverture d'environ 65%, je suis peut-être généreux, et qu'on nous a dit clairement lors de cette séance que la Ville de Genève ne pourra jamais avoir un taux de couverture à 100%. Donc, la ville de Genève sera en-dehors des lois ou en-dehors des clous. Je dirais plus en-dehors des clous parce qu'on peut peut-être se dire que traverser en-dehors des clous, c'est peut-être nécessaire et pragmatique.

A ce niveau-là, il est clair que le PLR refusera ce renvoi en commission. Je pense que M. FONTAINE aurait mieux fait de faire une proposition d'abri à 2000 places car, a priori, le but de renvoyer cet objet en commission, c'est de construire un abri à 2000 places.

Pour les mêmes raisons que je viens d'expliquer, le groupe PLR s'abstiendra sur cette proposition d'abri à 500 places parce que de notre point de vue ce n'est pas une utilité, on répond à une loi qui est totalement obsolète. On va être clair, si on doit commencer à répondre à des choses comme cela, s'il y a une attaque rapide et une mise en place rapide sur des abris, je pense aussi sur le principe qu'il aurait mieux valu se dire que les Fr. 100'000.—ou Fr. 80'000.— du fonds de remplacement pourraient être utilisés après une réflexion sur une stratégie cantonale de la sécurité, ce qui actuellement n'est pas le cas, c'est pourquoi le groupe PLR s'abstiendra sur cet arrêté.

M. HAAS : juste un rappel factuel, cette fameuse loi fédérale qui vient d'être rappelée par mes deux prédécesseurs n'est pas si désuète que cela, M. ANNEN, puisque il y a un état au 1^{er} janvier 2012. Le principe de cette loi dit que chaque habitant doit disposer d'une place protégée dans un abri situé à proximité de son lieu d'habitation et atteignable dans un délai raisonnable.

On va passer le cap des 30000 habitants à Lancy, il est donc illusoire de penser qu'un abri à 2000 places ou plus va nous permettre d'atteindre ce qui est recommandé. Il y a une pesée d'intérêt avec un abri à 500 places, les personnes les plus démunies ou les plus faibles trouveront une place avec les conditions de gestion d'un abri à 500 places qui sont humainement possibles, au-delà cela pose d'autres problèmes, et ceux qui peuvent se déplacer dans un délai raisonnable iront plus loin que le nuage.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

M. MATHIEU : sur ce dossier, les Verts vont être extrêmement pragmatiques. Vous connaissez l'amour des Verts pour les parkings et son enthousiasme pour la protection civile, mais quand on arrive à mettre les deux ensemble et d'autant plus ceci auto-financé grâce à un fonds de réserve qui existe déjà, je crois que c'est assez simple à réfléchir et assez logique de voter pour les 500 places d'abri de protection civile dans le parking.

Ceci dit, la loi exige 6000 places. 6000 places même au chausse-pied, cela ne rentrera jamais sous l'esplanade des Palettes. Il faut regarder maintenant qui s'occupe de l'application de la loi. La réponse a été très claire dans les deux courriers que l'on a reçus : M. Ueli Maurer, dans un immense courage, a botté en touche en disant « 2000 places c'est bien mais c'est aux Cantons à appliquer cela, veuillez bien demander à M. Maudet ce qu'il veut faire ». Et M. Maudet a écrit en substance que 2000 places c'est possible, mais 500 places cela ira très bien, en finissant un peu narquoisement en disant : « parce que je vous rappelle que cet abri de protection civile pourrait être utilisé pour loger des requérants d'asile ». Imaginez 2000 requérants d'asile aux Palettes, Monsieur le Président !

M. RENEVEY : encore une fois, 500 places n'est de loin pas négligeable. Cela a été relevé dans une intervention, la gestion de 500 personnes n'est pas rien, 2000 places tout le monde l'a dit, même les professionnels, ce n'est pas évident et il y a extrêmement peu d'abris de protection civile avec 2000 places. C'est une première chose.

La seconde, nous avons l'opportunité ici de pouvoir réaliser un abri de 500 places avec un financement qui est d'ores et déjà obtenu. Cela n'est pas négligeable non plus, car il ne faut pas oublier - je tiens à le rappeler tout de même - que nous parlons d'un projet à plus de Fr. 40 millions. Donc, rajouter Fr. 3 millions à un projet qui en coûte déjà 40 semble aussi extrêmement problématique.

Donc, on voit en termes d'espace, en termes de coût, qu'un abri de protection civile à 2000 places reste largement hasardeux.

J'ajouterai que nous savons tous ici que nous avons des budgets d'investissement conséquents ces prochaines années. Nous avons de nouvelles écoles qui vont se construire, comme celle de SOVALP ou des Marbriers, nous avons encore de nombreux bâtiments d'envergure qui seront construits ces prochaines années, et il vaut mieux un certain nombre d'abris plus restreints et à taille humaine dans un certain nombre de projets et qui peuvent être absorbés au fur et à mesure par les budgets, plutôt que d'arriver avec un surcoût de plus de Fr. 3 millions sur un projet qui en coûte plus de 40 avec le risque d'un référendum ou d'une opposition lié à ces coûts qui peuvent paraître à certains démesurés.

C'est pourquoi je vous enjoins à voter la solution la plus pragmatique possible à 500 places qui nous permet d'augmenter de manière significative le nombre de places - 500 places, ce n'est pas rien - et qui nous permet aussi de l'absorber dans le crédit tel qu'il est proposé.

M. PROGIN : l'essentiel a déjà été dit. Je relèverais juste que, en plus, si l'on construit 2000 places, cela ne sera même pas moins cher que d'en construire 500, si l'on compte à la place, vu que cela coûte 25% plus cher à la place si l'on en construit 2000.

De plus, comme cela a été dit, un abri à 2000 places, on ose à peine imaginer ce que sera la gestion de la population à l'intérieur. A l'heure actuelle, il n'existe pas d'abri plus grand que 1300 à 1400 places sur le territoire cantonal.

A l'époque, lorsqu'on a construit l'abri sous le parking de Cornavin, on voyait déjà que c'était quelque chose d'immense, que la gestion des personnes serait très difficile et de mémoire il fait 600 places. Je pense que 500 places, c'est déjà quelque chose de bien.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Et si on ne doit pas se moquer de la sécurité de la population, je pense que l'on ne doit aussi pas se moquer de la manière dont on l'héberge. Il faut tendre au meilleur, mais on peut le faire par étape. Comme on l'a déjà relevé, on a d'autres réalisations à faire, le cas échéant, on pourra toujours ajouter des abris par la suite.

C'est pour cela que nous voterons l'arrêté à 500 places et que nous refuserons le renvoi en commission.

M. ANNEN : j'aimerais juste faire une remarque à une réflexion qui a été faite par rapport à l'état de la loi au 1^{er} janvier 2012.

Ce qu'on oublie de dire, c'est qu'une loi, à partir du moment où il y a un changement d'un seul article, a un nouvel état. Je rappellerai juste que cet article dont on parlait dans le rapport dispense les propriétaires des immeubles de moins de 38 pièces de construire des abris. Le principe général de la loi n'a pas changé depuis les belles années de glasnost, mais on ne va pas revenir là-dessus.

Pour ce qui est du reste, je pense que nous resterons sur ces choses-là. Je rappellerai juste que la loi dit aussi que la commune a un devoir de répondre aux besoins nécessaires de sécurité de chaque communier. Après, quand on parle de besoins, est-ce que c'est un besoin légal ou un besoin réaliste et pragmatique, nous serions plutôt d'avis que c'est un besoin pragmatique et réaliste.

M. MIZRAHI : je pense que le débat a été fait correctement en commission et qu'il n'y a pas lieu de renvoyer cet objet en commission. Nous, les Socialistes, nous refuserons le renvoi en commission et nous voterons la solution à 500 places.

M. BONFANTI : je rejoins M. ANNEN par rapport à la politique de la protection civile. Je considère qu'un abri est quelque chose de désuet. Plusieurs fois au niveau du Conseil national, la discussion a été entreprise pour annuler cette loi pour qu'il n'y ait plus cette obligation de construire ces abris atomiques qui servent très peu.

Par contre, le travail que nous pourrions faire tous ici au niveau du Conseil municipal, c'est de prendre contact avec les députés qui sont à Berne et une fois pour toute modifier cette loi pour qu'on ne soit plus obligé de construire des abris et économiser ainsi de l'argent. Je vous rappelle que c'est 6000 places qui nous manquent, si nous construisons ces abris anti-atomiques, cela reviendrait à plus de Fr. 10 millions. Je pense qu'avec Fr. 10 millions, on peut faire autre chose que construire des abris qui sont peu utilisés. Je rappellerai juste que l'abri à 2000 places, s'il était construit, ne servirait que pour deux semaines maximum. Il ne faut pas oublier que les personnes qui sont dans les abris doivent être nourries, et qu'il n'y a pas assez de stock pour nourrir tout le monde, que ce soit au niveau de la nourriture ou des boissons. Ne rêvons pas, ne construisons pas un abri de 2000 places qui ne va servir que deux semaines.

M. PERRENOUD : je rejoins M. MIZRAHI, les débats ont été riches et ont été faits en commission, c'est vrai.

Il y a une année de cela, j'avais deux possibilités en m'inquiétant des abris sur le territoire communal, c'était de faire une motion, un référendum ou une résolution qui aurait été enterrée. Là j'ai bêtement posé la question de savoir si le nombre de places était couvert, la question a fait son chemin, les débats ont eu lieu et maintenant nous arrivons en phase finale à voter 2000 ou 500 places.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Notre groupe votera les 500 places, c'est vrai que toutes les discussions ont été faites, elles ont été parfois houleuses, parfois pas très intéressantes, mais les discussions ont eu lieu et nous arrivons ce soir à bout touchant par rapport à ces places. Il manque cruellement des places, 500 places est un bon compromis et notre groupe votera ces 500 places. Je vous remercie pour le débat qui a été fait par rapport à cette demande que j'avais faite l'année passée.

M. LANCE : deux choses. Effectivement, la position du MCG est tout à son honneur par rapport au respect des lois, mais c'est vrai qu'il y a quelque chose qui ne joue pas dans cette pratique. Comme cela a été dit à plusieurs reprises, des dérogations sont accordées à des propriétaires ou des promoteurs, ce qui n'est pas normal, et c'est ensuite à la commune de combler ce déficit de places, ce qui coûte beaucoup plus cher que de construire immédiatement un abri dans une villa ou dans un petit immeuble.

D'autre part, le Conseil administratif a récemment rencontré les responsables des CFF qui, je vous le rappelle, vont construire sur le périmètre de SOVALP des immeubles commerciaux. On leur a posé la question par rapport à des abris éventuels puisque ces constructions se trouvent à côté de la gare de la Praille. Je peux vous dire qu'ils ne se sentent pas du tout concernés par la construction d'abris. Encore une fois, si nous devons combler ces 6000 places, c'est à la commune de prendre en charge entièrement ces coûts, ce qui n'est pas normal.

Il y a quelque chose à faire - je rejoins M. BONFANTI à ce sujet - au niveau de nos députés au Grand Conseil et de nos conseillers nationaux. Je crois qu'il y a un débat à porter à Berne par rapport à cette situation.

Comme M. RENEVEY, je vous engage à voter cette solution tout à fait proportionnée de 500 places, qui permet de combler en partie le déficit, mais qui n'est pas excessive par rapport à un abri à 2000 places.

M. GOLAY : nous sommes saisis d'une proposition de renvoi en commission conjointe des travaux et constructions et de la sécurité.

La proposition de renvoi en commission conjointe des travaux et constructions et de la sécurité est refusée par 24 non, 7 oui et 1 abstention.

M. PERRENOUD : une patinoire devrait se construire dans les environs. Sautons sur l'occasion parce que pour l'instant aucune demande n'a été faite par rapport à ces abris. C'est juste une idée pour souligner ceci.

L'arrêté 8) est accepté par 19 oui, 13 abstentions (voir annexe).

**9) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 13 mars 2013 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

a) Organisation d'un festival de musique par l'association Exploriffs

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. Isenaj, président de l'association Exploriffs, du domaine de l'événementiel et du musical, est venu nous expliquer en quoi consiste cette association. La moyenne d'âge se situe de 19 à 29 ans entre le comité et les responsables de secteur. Son but est de soutenir la scène locale avec de la musique rock et métal en mettant un

Séance ordinaire du 2 mai 2013

ensemble de services à disposition, comme le prêt de matériel ou l'aide aux démarches des groupes, et tout ceci dans l'optique de proposer aux jeunes des soirées peu onéreuses.

M. Demierre est réceptif à ce projet et après en avoir discuté avec le Conseil administratif, il en est ressorti que « Exploriffs » serait modifié, limité dans le temps et proposé dans une salle communale et non en open air. Un tour de table sera nécessaire, accompagné des travailleurs sociaux hors murs qui soutiennent cette association, afin de discuter des possibilités qui conviennent.

M. Isenaj nous informe que cette association fonctionne sur le bénévolat à 100% depuis sa création en 2012, qu'elle est axée sur le social et que tous les bénéficiaires à ce jour ont été versés à la Croix-Rouge genevoise.

M. Cadoux, coordinateur TSHM et membre du Fonds Jeunesse, prend la parole afin de nous expliquer comment il a rencontré M. Isenaj et que le budget d'Exploriffs se montait à Fr. 80'000.--. C'est ce qui a permis à l'association de se lancer et de remporter un grand succès avec un premier concert au Palladium, en ville de Genève, le 14 avril 2012.

Beaucoup de projets intéressants ressortent de cette audition, Exploriffs grandit avec une bonne gestion et les commissaires de la Commission des affaires sociales sont ravis d'accueillir un tel projet sur Lancy. Toutefois, ils ne manqueront pas de rester à l'écoute et attentifs aux demandes que pourrait avoir l'association.

b) Motion du groupe des Verts pour l'engagement de la Commune de Lancy dans la promotion de la convivialité au sein des quartiers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. BAERTSCHI nous rappelle que cette motion a été renvoyée en commission pour être étudiée afin de voir s'il serait opportun de faire quelque chose pour améliorer la communication et l'information de cette fête auprès de la population.

Très vite, les avis se sont partagés en deux camps bien distincts.

Les pour expliquent que l'idée est de redonner un indice dans le champ visuel des gens, par le biais du journal « Le Lancéen », d'affiches ou sur le site internet de la commune. Cette fête permet également de réaffirmer le tissu social, d'améliorer la qualité de vie dans une commune et que cette journée est un prétexte pour que les gens se rencontrent. Il est rappelé également que certaines communes ont mis de gros moyens en offrant par exemple des sets publicitaires, la mise à disposition de matériel comme des bancs, des chaises, mais que bien évidemment d'autres variantes sont envisageables.

Les contre ne remettent pas en cause la fête des voisins à proprement parlé, mais sont opposés à ce que propose cette motion. Pour les opposants, il n'est pas question d'une prise en charge par la commune. Il appartient à chaque quartier ou habitant d'immeuble de vouloir ou non organiser cette fête, voire même d'y participer. Tout est déjà en place concernant la communication, à savoir par exemple que le site de la Ville de Genève propose toutes sortes de modèles d'invitations et d'affichettes à imprimer, des conseils pour organiser la fête dans son immeuble, etc. La presse fait également de nombreux articles sur ce sujet pour rappeler l'évènement. Il est également rappelé qu'il ne s'agit pas là d'une fête communale, mais d'un évènement propre à chaque quartier ou groupe de voisins. De plus, ils trouvent dommage qu'il faille attendre cette occasion pour prendre la peine de parler à ces voisins. En conclusion, cette motion n'a pas lieu d'être, ce n'est pas aux communes de subventionner la fête des voisins, chaque quartier doit garder sa liberté d'expression, nous sommes déjà suffisamment

Séance ordinaire du 2 mai 2013

informés par internet, affichettes, invitations, articles de presse et il n'est donc pas nécessaire de gaspiller les deniers publics pour cela.

Après une vive discussion, les motionnaires proposent l'amendement suivant :

« Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

D'éditer du matériel promotionnel attrayant pour inciter la population de Lancy à organiser ou participer à la fête des voisins. Cette affiche pourrait être élaborée à partir de l'œuvre gagnante d'un concours lancé dans les écoles lancéennes ou auprès d'artistes lancéens.

La promotion devra se faire :

Par le site internet de la commune et par le Lancéen ».

Au final, cette motion amendée est acceptée à une courte majorité : 6 pour, 5 contre.

M. BONFANTI : je ne vais pas revenir sur ce qui a déjà été dit lors de la dernière séance de Conseil municipal. Je ne vais pas non plus répéter ce qui a été dit en séance de Commission des affaires sociales, car nous avons beaucoup débattu là-dessus.

Je vais pouvoir résumer assez simplement : nous souhaitons que le Conseil administratif promeuve cette fête au travers du site internet de la Ville et au travers du journal communal Le Lancéen.

M. REOLON : le groupe MCG soutiendra ce projet. En effet, lors de la commission, nous avons demandé à rectifier le système d'information demandant de se servir uniquement des supports à disposition, à savoir le Lancéen et le site internet de la commune.

Nous avons constaté que dans certaines communes, notamment à la Ville de Genève, l'évènement est annoncé par le biais d'affiches ou de sites internet et la possibilité est laissée à chaque utilisateur d'imprimer le programme et de l'afficher sur les portes d'immeuble.

Il est vrai que, comme je l'ai dit lors d'un précédent Conseil, nous avons toute l'année pour fêter nos voisins. Dans l'immeuble où j'habite, nous avons l'esprit de voisinage sans devoir passer par des annonces de journaux ou des sms interposés.

Du moment qu'il n'y a pas de surenchère d'affichage, de propagande autre que les outils d'information dont dispose la commune, nous ne voyons pas pourquoi nous opposer à l'annonce de cet évènement oserai-je dire intercantonal, car plus en plus de villes se rattachent à cette manière de faire communiquer les voisins.

M. VINCENT : hormis le fait qu'on risquerait d'être invité à la crémaillère de certains élus, ce qui me dérange beaucoup, c'est qu'on lit « Motion du groupe des Verts pour l'engagement de la commune de Lancy dans la promotion de la convivialité au sein des quartiers », merveilleux. Je crois que personne ne peut s'opposer à cette idée. Mais quand on voit le titre de la motion et la réalité qu'il y a derrière, c'est toujours un déséquilibre incroyable. Dites simplement : nous allons parler de la fête des voisins. Ce n'est pas « la commune de Lancy dans la promotion de la convivialité », ce n'est pas ce que nous faisons ici. Ici, vous nous parlez d'une seule fête, qui est une fête privée entre voisins, certains ont des jardins, certains des balcons, certains organisent cela dans leurs allées.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Qu'on utilise le Lancéen, cela me paraît tellement évident, je ne vois même pas pourquoi on doit faire une motion pour cela. Si on ne met pas cela dans le Lancéen, à quoi sert le Lancéen si ce n'est de relire nos séances plénières.

Pour le site internet de la commune, si ce site n'informe pas les citoyens de ce qui se passe dans la commune, je ne vois pas à quoi il sert. Pourquoi faire une motion pour cela ? Vous me direz, il y a des affiches.

Ce qui me dérange une fois de plus dans ce genre de choses, c'est que l'on va graver dans le marbre une dépense qu'on n'enlèvera jamais. Un commissaire demandait à qui on donne des subventions de moins de Fr. 10'000.--, il y en a tellement que finalement on perd le contrôle de cela. Là, ce n'est pas une subvention pour une association, mais c'est de nouveau un petit peu d'argent qu'on va mettre chaque année dans quelque chose qu'on n'enlèvera jamais, parce que personne, ici, ne fera une motion qui s'appellera « il faut annuler la convivialité au sein des quartiers ». Je pense que c'est évident.

Le groupe PLR refusera cette motion parce qu'elle nous paraît inutile. Le Lancéen est là pour cela, le site internet est là pour cela, faire des affiches, cela ne me paraît pas vraiment utile. Et je vous rappelle encore une fois que sur les sites internet, vous pouvez imprimer toutes les indications que vous souhaitez pour inviter vos voisins et que cela existe depuis des années et généralement cela se passe très bien.

M. BONFANTI : je pense que vous avez un train de retard, car vous faites là référence à l'ancienne motion déposée lors du dernier Conseil municipal, laquelle a été modifiée en Commission des affaires sociales où la motion avait été renvoyée. Vous pouvez demander à vos représentants de la Commission des affaires sociales. Nous avons discuté de cette motion en Commission des affaires sociales et elle a été amendée. Vous trouverez les invites en bas de la motion. Evidemment, les invites ne correspondent plus à l'exposé des motifs. Donc, tout ce que vous dites là revient à ce que nous avons dit en séance et n'est plus recevable.

La seule chose qui est actuellement recevable, c'est de dire que nous voulons que la Commune communique là-dessus au travers du Lancéen et au travers du site internet.

M. MATHIEU : j'ai deux commentaires. Quand on demandait à Sacha Guitry « pourquoi fait-on le baise-main ? », celui-ci répondait : « parce qu'il faut bien commencer par baiser quelque chose ». Pourquoi fait-on la fête des voisins ? Parce qu'il faut bien commencer la convivialité par quelque chose.

L'autre argument qui a été souvent énoncé, c'est de dire que la Ville de Genève en fait assez, allez voir sur le site de la Ville de Genève, etc., je trouve extrêmement dommage qu'une commune de 30000 habitants se croie toujours la cité satellite de la grande ville d'à côté. Non, on pourrait faire quelque chose d'un peu plus original et d'un peu plus lancéen.

M. ANNEN : toutes ces interventions me font sourire parce que d'un côté nous entendons certains amis qui font confiance aux Conseillers administratifs pour la gestion merveilleuse qu'ils font des deniers publics et derrière on va les prendre par la main et leur dire « faut faire ci, faut faire ça », soit vous faites confiance en totalité pour toutes ces choses-là, soit vous ne leur faites pas confiance, mais à un moment cette motion est une motion démagogique que nous refuserons.

D'un autre côté, je pense que la convivialité ne doit pas être une incitation, par le biais d'affichettes, d'une fête qui se fait entre voisins. Ce n'est pas le rôle de la Commune. La Commune a d'autres choses pour encourager la convivialité, elle le fait déjà par différentes manifestations qui sont organisées. Si vous prenez les gens par la main en leur disant « faites

Séance ordinaire du 2 mai 2013

la fête des voisins, il faut faire la fête des voisins, ils vont dire qu'on les ennuie à leur dire ce qu'ils doivent faire. Laissons les gens faire, la convivialité se fait automatiquement. Si vous avez des voisins sympathiques, vous irez vers eux, si vous avez des voisins que vous n'aimez pas, vous pourrez mettre toutes les affiches que vous voulez, il ne se passera rien. Laissons la liberté à la population de faire ce qu'elle veut, les gens savent que la fête des voisins existe, ce n'est pas le rôle de la Commune de prendre les communiens par la main pour leur dire « soyez convivial, aimez-vous les uns les autres », on n'est pas dans une secte, il faut laisser les gens avec leur liberté de penser, je ne pense pas que c'est le rôle de la commune de prendre les communiens par la main. Faites-leur confiance autant pour les comptes que pour la fête des voisins.

M. FAVRE : on hésitait beaucoup, mais je crois qu'on va voter non. On pourrait renvoyer en commission parce que ce n'est pas très clair. Le Lancéen, cela va se faire de toute façon, les gens savent tous ce que c'est que la fête des voisins, il n'y en a pas un dans cette salle qui n'en a jamais entendu parler, tout le monde sait ce que c'est, il faut arrêter cette démagogie.

M. VINCENT : mea culpa, le titre est gros et la modification est petite. Il n'en demeure pas moins que si c'est créer une motion pour dire qu'il faut utiliser les moyens que le Conseil administratif est censé utiliser pour cela. Je dirai simplement « halte à la bureaucratie », cela vous rappelle quelque chose ? C'est faire du papier pour faire du papier. On demande simplement aux gens de faire quelque part leur travail, c'est une motion qui est totalement inutile et je crois qu'il faut la refuser. Graver cela dans le marbre, alors qu'on le fait simplement et normalement, c'est ridicule.

M. MIZRAHI : nous allons soutenir cette motion telle qu'amendée par la Commission. Je pense qu'il est totalement inutile de renvoyer la chose en commission, les choses sont claires. Il y a certains partis ici dans cet hémicycle qui commencent à manquer d'arguments, donc ils essaient d'envoyer des écrans de fumée, d'envoyer des signaux un peu contradictoires en disant : de toute façon le Conseil administratif va le faire, donc on peut quand même voter non ». Non, il y a une question qui a été posée par rapport à quelque chose qui effectivement ne mange pas de pain, je vous l'accorde.

C'est soit oui, on est d'accord qu'il y ait ce petit geste incitatif, on ne va pas prendre les gens par la main et les contraindre, on va juste les informer sur l'existence de cette fête, la Commune va donner un signal pour dire qu'on soutient cette possibilité, soit on est pour cela, soit on vote contre la motion, et il faut l'assumer, chers collègues.

M. VINCENT : dans un esprit libéral et de liberté, chacun fait ce qu'il veut. C'est vrai que les Socialistes ont tendance à vouloir graver dans le marbre les choses qui sont évidentes, parce qu'il faut forcer les gens, ils n'ont pas conscience eux-mêmes, alors on vous force à le faire, Messieurs les Conseillers administratifs, faites-le. Une motion est inutile à mon sens pour cela, refusons encore une fois ce travail inutile.

M. ANNEN : les gens habitués à cet hémicycle savent que lorsque quelqu'un prend la parole, je la prends derrière, c'est quelque chose de génétique. M. MIZRAHI laisse entendre – je le cite, comme cela il reprendra la parole, il aime bien – que nous serions contre la convivialité. J'aimerais rétablir les choses, nous sommes contre le fait qu'on fasse une motion uniquement pour informer les gens de l'existence de cette fête. Comme l'a dit mon préopinant, tout le monde sait que la fête des voisins existe, si on fait cela, on peut rajouter là-dedans de dire au Conseil administratif que lorsqu'il a la vessie pleine, il aille se soulager. Je me demande jusqu'où on va aller pour leur dire ce qu'ils doivent faire, je crois que cela devient inutile. Nous ne manquons pas d'arguments, mais il y a un moment où le débat doit cesser.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

M. FAVRE : un dernier constat : moins cela coûte, plus cela discute longtemps !

M. GOLAY : votre proposition de renvoyer en commission était sous le coup de la plaisanterie
M. FAVRE ?

M. FAVRE : Prenez-la comme cela.

M. GOLAY : nous allons passer au vote de la motion amendée.

La motion amendée est acceptée par 16 oui, 12 non et 3 abstentions (voir annexe).

c) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : une commissaire demande que soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine Commission des affaires sociales un point de situation sur les cuisines scolaires et l'accueil des enfants dans les écoles notamment sur le mercredi matin.

**10) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 10 avril 2013 –
Rapporteur : M. Christian HAAS**

**a) Préavis au projet de plan localisé de quartier 29769-543 chemin de la Bâtie/avenue du
Cimetière/chemin du Repos (Les Marbriers)**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. BAERTSCHI rappelle que l'enquête publique pour ce plan localisé de quartier (PLQ) est terminée. Il donne connaissance à la commission de deux lettres d'appréciation de ce projet, soit une d'une famille qui a un regard très défavorable de ce PLQ et une lettre de Provélo qui insiste sur l'absence d'itinéraire cyclable à l'avenue du Cimetière.

Bien que cette dernière intervention ne soit pas pertinente dans la mesure où cette avenue se trouve sur la Ville de Genève, le Conseil administratif estime qu'il s'agit d'une bonne remarque à laquelle il faudra réserver bon accueil.

Ce sont ensuite MM LORENZINI et CORNU, architectes, qui viennent résumer ce PLQ aux commissaires.

M. LORENZINI en présente les éléments principaux, à savoir :

- Que la Fondation communale immobilière de Lancy avait mandaté un architecte pour étudier ce périmètre, le dernier périmètre du PDQ des Marbriers, sachant que la commune de Lancy est propriétaire de trois parcelles sur ce périmètre.
- Que les propositions du mandataire, soit quatre immeubles organisés en deux paires d'immeubles reliés au sous-sol par un parking souterrain, ont été intégralement reprises par le canton.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

- L'ensemble prévoit une zone centrale de verdure plantée en pleine terre, permettant un prolongement du cheminement piétonnier jusqu'au cimetière.
- Qu'un concept énergétique territorial a été réalisé et explore plusieurs pistes pour ce périmètre, la première étant le prolongement du réseau Cadiom.
- Que les autres variantes sont des sondes géothermiques au centre du périmètre et le recours au gaz complété par des panneaux solaires en toiture.
- Que la DGM a validé des places visiteurs le long de la route avec un accès direct.
- Les gabarits sont du R+5 et le périmètre d'évolution permet de réaliser les droits à bâtir, y compris les 10% Minergie supplémentaires, dans l'enveloppe du PLQ. La hauteur de l'ensemble des immeubles est de 19m50.

Enfin, le positionnement des bâtiments est calculé au plus juste pour permettre la réalisation immédiate du bâtiment B dont tous les droits à bâtir et la parcelle appartiennent à la commune de Lancy.

Un bref échange de questions suit, durant lequel il est encore précisé :

- Que les orientations est-ouest semblent plus favorables qu'une orientation nord-sud,
- Que deux accès à des parkings voisins existent déjà, et que l'accessibilité aux immeubles existants n'est pas pénalisée,
- Que la demande de Provélo pourra se faire dans le PLQ,
- Que tenant compte de diverses observations, il était plus délicat de faire une seule grande barre que la disposition des immeubles proposée.

Par 6 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, la commission préavise favorablement ce PLQ.

Mme RICHERT : notre groupe a donné un préavis favorable, mais sans enthousiasme parce qu'il s'agit encore d'une ligne de construction très uniformisée par rapport à tout ce qui se passe à Lancy.

Donc nous interpellons la Fondation immobilière de Lancy pour qu'elle entende les voix de la population qui s'expriment pour qu'il y ait un petit peu plus de variété, un peu plus de diversité dans ce qui est proposé, parce que nous voyons bien là qu'il s'agit encore de barres. Il semblerait que la population commence à fatiguer de ce genre de constructions.

En fait, on se demande si parce que ce sont des logements sociaux, cela empêche qu'il y ait un peu de fantaisie. Est-ce qu'un peu de fantaisie renchérit les coûts ?

Donc, nous interpellons la Fondation immobilière de Lancy pour qu'elle fasse un peu de recherches constructives par rapport à ce qui peut être proposé, pour que ce quartier devienne peut-être encore de meilleure qualité de ce qu'il était avant, et en tous les cas que ce soit un lieu de vie, qu'on ait envie de flâner, qu'il y ait un peu de recherche créative qu'on ne trouve pas là.

M. LANCE : j'entends bien Mme RICHERT, mais il faut savoir que la Fondation communale immobilière de Lancy a initié ce plan localisé de quartier, et a rencontré plusieurs fois les propriétaires des parcelles actuelles. La Fondation communale a l'intention de construire l'un des quatre immeubles en LUP. Les autres immeubles ne seront peut-être pas des logements sociaux, mais de la PPE, des coopératives, ou autres formes de logement. C'est à ce moment-là

Séance ordinaire du 2 mai 2013

que les autres constructeurs pourront avoir un peu d'imagination par rapport à l'architecture de ces immeubles. En tous les cas, au niveau de l'immeuble de la Fondation, nous serons attentifs à son architecture.

M. FAVRE : pour répondre à Mme RICHERT, si jamais un week-end elle a un peu de temps, elle peut aller se promener à la Chapelle-Les Sciens pour voir les immeubles qui sont en train d'être réalisés. Ce sont également, je vous le concède, des cubes sur des barres, des cubes hachurés. Les PLQ, c'est affreux, c'est technique et à la rigueur on ne devrait pas les voir, mais maintenant ce sont de magnifiques appartements, c'est une typologie extraordinaire, il y a des cours intérieures. Nous avons voté de simples cubes à la Chapelle-Les Sciens, maintenant les réalisations sont magnifiques.

Si vous allez au Plateau de Frontenex, les immeubles de la Tulette, c'étaient également des cubes hachurés, ils sont magnifiques. Vous allez au chemin du Velours vers le cycle de la Florence, il y a trois immeubles en cours de réalisation qui étaient de simples cubes hachurés, ils sont magnifiques.

Arrêtez de douter de la qualité des architectes qu'on a à Genève, ils construisent très bien, ils font de très belles choses, faites-leur confiance. Je vous assure que quand on a voté le PLQ à la Chapelle-Les Sciens, c'étaient également des cubes hachurés. Maintenant, si vous allez voir, ce sont des exemples de typologie qui sont magnifiques.

Il faudrait une fois, lors d'une sortie du Conseil municipal, que l'on fasse la tournée des immeubles qui se réalisent à Genève. Prenez un dimanche pour faire le tour du canton, cela vous évitera de raconter tout le temps que l'on ne construit qu'à Lancy, Onex, Bernex et Vernier. Vous allez à Frontenex, à la Tulette, au chemin du Velours, il y a des quartiers entiers qui se développent.

Evoluez un peu, allez voir tout ce qui se construit, je vous assure qu'il y a des choses magnifiques, c'est également de la zone de développement, des loyers contrôlés, mais ce sont de très belles réalisations. Je vous incite à sortir un dimanche quand il fait beau, allez-y à vélo.

Mme RICHERT : il n'est pas question de douter de la créativité des architectes genevois, loin de là ma pensée. Là, il semblait que par rapport à ce qui était proposé, on était en train d'imaginer quelque chose d'uniforme par rapport à ce qui se fait actuellement à Lancy, c'est tout ce que j'étais en train de dire. Je demandais que la Fondation soit attentive à proposer des solutions un peu diversifiées. Parmi les architectes genevois, il y en a un bon nombre qui doivent être très créatifs parce qu'effectivement il y a de très jolies choses, je suis tout à fait d'accord.

M. LANCE : j'aimerais préciser, avant le vote, que les membres de la Fondation communale immobilière peuvent voter, nous nous sommes renseignés auprès de la Surveillance des communes. Comme il n'y a aucun intérêt personnel de la part des membres de la Fondation, ces personnes peuvent voter.

L'arrêté 10a) est accepté par 31 oui, 1 abstention (voir annexe).

b) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (44%) sur la parcelle 496, fe 14, Lancy, pour la construction de 10 villas contiguës à l'avenue du Plateau 1

=====

M. HAAS présente le sujet : en préambule, le Conseiller administratif en charge de l'aménagement rappelle que le Conseil municipal n'a plus à préavis des extensions en zone

Séance ordinaire du 2 mai 2013

villas des assiettes allant au-delà de 25%, mais le Conseil administratif a voulu informer la commission de ce qui est en cours, car ce projet place des villas au bord de la route de Chancy alors que ce quartier pourrait un jour être déclassé en 3^{ème} zone.

Les commissaires reviennent ensuite sur le processus d'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, l'un deux précisant que devant le Grand Conseil, cette modification législative avait eu un relatif consensus.

Cela étant, plusieurs commissaires estiment que le commune peut quand-même préavisier défavorablement cette dérogation, tant ce projet semble incongru, notamment en raison de sa nature et de la proximité avec la route de Chancy, sans compter les intentions de densification du "Champignon" à terme.

Un autre commissaire remercie également le Conseil administratif de partager cette information même si la compétence n'est plus au niveau de la commission. Il relève par ailleurs que même si ce projet semble laid et trop dense, ces villas trouveront quand-même preneur.

A ce sujet, un autre commissaire précise que la Fondation communale s'était intéressée à ce terrain, mais qu'en raison du prix de vente trop élevé, elle avait renoncé.

Le président et M. GUERITEY rappellent qu'à ce stade, ce projet est bien une demande préalable, que le préavis de la commune est consultatif, mais que la commission d'architecture doit aussi se prononcer, et qu'en fonction de ces préavis, le département de l'urbanisme peut également refuser ce projet.

Une question est posée également en comparaison avec le projet de construction de plusieurs villas au chemin des Verjus, mais il est répondu qu'en raison du fait qu'une bonne partie du terrain des Verjus n'était pas constructible, ce projet a eu une toute autre configuration.

Enfin, en réponse à un commissaire sur l'intention du Conseil administratif, M. BAERTSCHI indique que c'est bien parce que le Conseil administratif n'est pas convaincu par ce projet que la commission est interpellée.

Enfin, il est relevé que cette nouvelle loi entraîne une perte de pouvoir du délibératif, ce qui est regretté par plusieurs commissaires !

c) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet : M. BAERTSCHI rappelle qu'il avait été demandé que l'arrêt des bus K et L ne soit plus à la Vendée. La Direction générale de la mobilité (DGM) a donné raison à la commune, les bus descendront donc jusqu'au stade de Genève. Cependant, se pose le problème de la surcharge de trafic dans la rampe du Pont Rouge. La DGM a proposé la suppression du tourner-à-gauche en bas de cette rampe, solution à laquelle le conseil administratif ne s'est pas opposé, puisque répondant à une demande de la Commune. En outre, 90% du trafic était de transit. Une enquête publique sera conduite.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

- 11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 10 avril 2013 –
 Rapporteur : M. Christian HAAS
 COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
 Séance du 22 avril 2013 - Rapporteur : M. Cédric VINCENT

Communauté des communes urbaines (CCU) – Subvention d'investissement (Fr. 229'000.--)

M. HAAS présente le sujet : M. BAERTSCHI rappelle la création de la Communauté des communes urbaines qui vise une mise en commun des compétences des villes de Genève, Carouge et Lancy dans le cadre du PAV. Ces communes souhaitent réfléchir ensemble à leurs besoins communs en équipements publics. Jusqu'à présent, le secrétariat a été assuré par la Ville de Genève. Avec la publication prochaine du plan directeur de quartier (PDQ), les communes souhaitent mettre des forces en commun pour conduire des contre-études.

MME VASSILIEVITCH, MM PAGANI et WALDER sont invités à répondre aux questions des commissaires, mais avant, M. GUERITEY présente la Communauté des communes urbaines sur la base d'un powerpoint qui sera remis aux participants et dont les éléments saillants sont exposés ci-après :

- Un rappel des procédures suivantes : le PDQ PAV, qui a pris pas mal de retard, et les 7 plans localisés de quartier, notamment celui de Camembert.
- Des études thématiques sont en cours (eau, environnement, foncier, etc) et des actions de communication sont mises en place. L'étude menée, sur les espaces publics notamment, a amené des contre-propositions de la CCU.
- Le PDQ PAV comprend de nombreux objectifs et concepts urbains, et les études thématiques sont conduites par des spécialistes et doivent ensuite être examinées par les communes.
- Cette opération est menée par une structure composée d'un comité de pilotage, du groupe de suivi (soit COPIL + société civile) et de la direction de projet (Dipro).
- Les communes ayant constaté des problématiques communes ont donc décidé de se réunir dans une communauté des communes urbaines (CCU).
- La CCU permet une excellente collaboration entre les services, et elle est ainsi devenue un vrai contrepoids au Canton, en obtenant notamment l'imposition d'un grand parc qui n'était pas prévu initialement.
- A ce jour, c'est la Ville de Genève qui soutenait la structure techniquement et administrativement, mais désormais, a atteint ses limites et ne parvient plus à assumer seule les moyens mobilisés.

Les commissaires interpellent les invités et M. GUERITEY sur notamment les points suivants :

- La clé de répartition de la planification budgétaire ? Elle a été faite en fonction de la superficie, Lancy a donc environ 20% de la surface totale du PAV.
- La crainte que la structure de la CCU n'alourdisse les procédures ? Il est rappelé que la CCU ne concerne que le PAV et n'a lieu d'être que pour ce projet.
- Sur l'échéancier pour le financement et sa durée ? Il est actuellement prévu sur 4 ans et est prévisionnel, il pourra être modulé en fonction de l'avancement des travaux.
- M. BAERTSCHI précise encore que le but n'est pas de créer une couche supplémentaire : il illustre ce volet en revenant sur l'exemple du grand parc, où la force de persuasion de la CCU a permis de convaincre M. LONGCHAMP, ce qui est un exemple de concertation.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Les commissaires débattent ensuite principalement sur la plus-value de l'engagement d'une ressource supplémentaire. Tantôt évoqué comme un urbaniste, tantôt comme un coordinateur, poste qui selon les personnes interrogées, permettrait de mieux tenir les délais, car avec les forces actuelles, les communes concernées n'y arrivent pas.

Après ce débat, la subvention d'investissement de Fr. 229'000.- pour la Communauté de communes urbaines (CCU) est préavisée favorablement par 6 voix pour et 4 abstentions.

M. VINCENT présente le sujet : il s'agit de cofinancer l'association qui a été créée par les villes de Lancy, de Carouge et de Genève concernant le PAV. Il s'agit d'une subvention d'investissement de Fr. 229'000.-- qui n'était pas prévue au budget 2013. C'est une subvention unique et si des fonds supplémentaires étaient nécessaires, il faudrait repasser devant la commission.

Il est précisé que cet investissement est prévu sur 4 ans. Les services d'urbanisme des trois communes souhaitent avoir leurs propres forces pour participer au développement du PAV et spécialement aux PLQ qui vont être déposés d'ici quelques mois. La demande étant arrivée à fin 2012, elle n'a pas pu être portée au budget. La Commune de Lancy paierait le 20%, Carouge et la Ville de Genève, 40%. Cela correspond en gros aux surfaces concernées.

Un commissaire trouve que le pourcentage pour Lancy est beaucoup trop élevé, sachant que les intérêts majeurs se trouvent à Carouge et en Ville de Genève. Par ailleurs, cela fait 8 ans que l'on parle du PAV et on est toujours au stade de la demande d'études. Le Canton fait un investissement important dans ce projet, il a mis sur pied un bureau de huit architectes spécialisés dans l'aménagement du territoire. Il est important que la commune soit renseignée, mais elle ne devrait pas s'impliquer davantage.

Un autre commissaire n'est pas convaincu non plus et s'interroge sur l'utilité de cette association.

Un commissaire lui rappelle que si Lancy veut donner son avis sur le PAV, elle doit agir maintenant. En l'absence de cette mise en commun, on assistera à une déperdition des forces et il invite les membres de la commission à suivre le préavis de la Commission de l'aménagement.

Un autre commissaire rappelle que, souvent, on a vu des prises de position particulières et individuelles au nom de la Commune de Lancy. Il y est donc opposé si le but est de mettre sur pied un groupe de travail intercommunal dont les membres donneront leur avis sans consulter les élus. Il rappelle la résolution proposant de suivre la même voie que la Ville de Genève sur le projet du PAV.

Il est précisé qu'une partie du montant servira à l'engagement d'un architecte dont la fonction sera de glaner des informations. Il faudrait demander à être informé de ce qui a été décidé dans cette CCU.

Un commissaire s'inquiétant que cette structure soit utilisée dans un but politique gauche/droite ou Ville/Canton et que Lancy n'en soit qu'une marionnette à 20% s'entend répondre que si le magistrat responsable de l'aménagement du territoire a souvent des positions idéologiques, les communes n'ont pas l'intention de suivre ces combats.

Il est ajouté par un commissaire qu'il s'agit de mettre en commun un certain nombre de moyens, dans la mesure où le Canton disposera d'une équipe d'architectes et d'urbanistes. Les communes concernées vont être saisies de plans sur la mise en œuvre du PAV et devront se

Séance ordinaire du 2 mai 2013

prononcer. Les pesées d'intérêts au niveau du Canton ne seront pas forcément celles des trois communes concernées. Il paraît légitime que Lancy défende ses intérêts dans ce cadre.

Il lui est répondu que la structure existe déjà, certains ont d'ailleurs été surpris de l'apprendre par voie de presse et non pas par le Conseil administratif. La crainte est qu'elle risque de ralentir encore l'avancée des travaux. D'ores et déjà, le projet est bloqué par des idées qui n'émergent pas des conseils municipaux, tandis que le Grand Conseil a refusé toute sorte de demandes pour éviter de ralentir le projet du PAV.

La pesée d'intérêt demeure entre l'avancée rapide des travaux et les entraves qui surgiront de cette CCU.

L'arrêté est refusé par 3 voix contre, 3 voix pour et 4 abstentions.

M. MIZRAHI : j'ai une question préalable de forme. J'ai bien compris qu'une majorité de ce Conseil municipal souhaitait maintenir ce point à l'ordre du jour, il est donc maintenu. Nous avons entendu le rapport et nous allons en débattre.

Ma question est autre : c'est que l'on ne peut voter un arrêté que dans la mesure où il est maintenu par le Conseil administratif. Si le Conseil administratif ne veut pas que son arrêté soit voté, je ne vois pas très bien le sens de voter là-dessus. C'est quand même un objet qui a été amené par le Conseil administratif. Je veux bien que l'on débattre, mais cela me semble douteux d'un point de vue légal qu'on vote sur une demande de crédit qui a été retirée par le Conseil administratif.

M. ANNEN : le groupe PLR refusera de financer ne serait-ce qu'à hauteur de 20% un architecte espion à la solde de M. PAGANI pour alimenter une lutte intestine entre le Canton et la Ville de Genève.

M. FAVRE : j'aimerais rappeler que, pour ceux qui veulent que la Ville dirige l'urbanisme du Canton, Genève est une république. Il y en a deux en Suisse, c'est Genève et Neuchâtel. La particularité du fonctionnement d'une république, c'est que le pouvoir en matière d'aménagement du territoire est strictement cantonal. Les communes sont consultées, mais sous forme de préavis. Dans le canton de Vaud, par exemple, ce sont les communes qui établissent leur plan directeur avec tout pouvoir d'organisation de leurs zones et le puzzle est assemblé au niveau cantonal, c'est la grande différence.

Ceux qui veulent que Genève, Lancy et Carouge dictent la conduite du Canton, il faut qu'ils changent la Constitution genevoise, je leur souhaite bon courage.

On veut mettre en place une cellule qui ne servira qu'à mettre les bâtons dans les roues du développement de l'Etat. Quand on sait la peine qu'on a à Genève pour couler 1 m3 de béton, continuons, on est sur la bonne voie. Cela fait 8 ans qu'on parle du PAV, on n'a encore rien vu si ce n'est les plans qui changent tous les trois jours. Je demeure persuadé que cette cellule – pour parler en termes de l'époque de la guerre froide - a été montée dans l'unique but au départ de mettre des embûches à M. MULLER il y a deux ans, parce qu'ils n'aimaient pas M. MULLER pour toutes sortes de raisons. On l'a appris par voie de presse, on s'en est un peu insurgé. Maintenant on revient avec cette même cellule en essayant d'officialiser les choses, M. LONGCHAMP a remplacé M. MULLER, mais la ligne de conduite est toujours la même, donc ils persistent, ils signent, ils veulent absolument augmenter le nombre d'urbanistes qui vont travailler sur ce projet, donc plus il y en aura, moins il y aura de résultats.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Nous, nous confirmons ce que nous avons voté en Commission des finances, on va s'opposer. Il faut de toute façon voter quelque chose ce soir pour donner un signe aux deux autres communes, pour dire que Lancy s'oppose à financer cette CCU. Si ces gens veulent continuer de se voir et de discuter et tirer des plans sur la comète ok. Ensuite on aura les PLQ, on aura tout le temps de discuter jusqu'à ce qu'il arrive un PLQ finalisé devant notre Conseil municipal. A mon avis, il y en aura déjà beaucoup qui se seront retirés. Donc, je vous incite à voter non.

M. MIZRAHI : donc, on va se livrer au débat. Je suis tout à fait favorable à ce qu'on en discute, surtout qu'on vient d'entendre des choses très intéressantes. Les positions ont d'ailleurs évolué depuis les timides abstentions en commission jusqu'à des positions tout à coup très idéologiques. Au moins, il y a une clarification et l'on peut s'en réjouir.

Ceci étant dit, j'aimerais bien qu'avant la fin du débat, nous ayons la position du Conseil administratif sur le maintien ou non de cette demande de crédit d'investissement. Si elle n'est pas maintenue, on peut toujours proposer un texte, Mesdames et Messieurs, chers Collègues d'autres partis, pour une prochaine séance du Conseil, on ne va pas voter sur quelque chose qui n'existe pas.

Je remercie M. ANNEN qui a le mérite de la franchise - je crois qu'il faut lui laisser cela - qui dit clairement que si on a des magistrats qui ne sont pas de sa tendance politique, on préfère que la commune ne dise simplement rien et qu'elle n'exerce pas les compétences qui sont les siennes en matière d'aménagement du territoire.

Là, j'aimerais m'inscrire en faux contre ce qui a été dit par mon collègue Yves FAVRE, parce que lui il avance au contraire masqué en essayant de nous expliquer que dans le Canton de Genève, parce qu'il porte le titre de république, nous n'aurions aucune compétence en matière d'aménagement. C'est évidemment faux, on a une Commission de l'aménagement du territoire qui se prononce notamment sur les PLQ, sur les plans directeurs de quartier. Bien sûr, la commune n'a pas tout pouvoir. Je vous rappelle que l'on se prononce aussi sur les dérogations à l'indice d'utilisation du sol pour les zones villas. C'est vrai que cela s'est réduit, mais la commune dispose quand même d'un pouvoir de préavis dans toute une série de cas.

La vraie question n'est pas juridique puisqu'il y a un certain pouvoir et pas un pouvoir aussi grand que dans le canton de Vaud. La question est politique. Est-ce que l'on veut s'impliquer comme commune dans l'aménagement de notre espace de vie commun ou préfère-t-on laisser cela au Canton, aux architectes et aux promoteurs ? Nous, le groupe socialiste, nous pensons que la commune doit continuer à s'impliquer. On a eu des signaux clairs, les habitants se sont mobilisés plusieurs fois. Des fois, on est d'accord avec eux, des fois pas. Il y a des habitants qui ont des propositions, d'autres se contentent d'être dans l'opposition. Ce sont des points de vue qui peuvent s'exprimer légitimement, mais en tout cas la commune doit pouvoir s'exprimer, les habitants doivent pouvoir intervenir, on ne doit pas être dans une logique d'aménagement par le haut, du rouleau compresseur cantonal. Il faut se donner les moyens de collaborer, les trois communes voisines qui sont impliquées doivent pouvoir collaborer, avoir les moyens de se positionner face à l'Etat qui, lui, dispose d'une équipe de huit collaborateurs qui travaillent uniquement là-dessus. Il faut pouvoir répondre, il y a un certain nombre de documents de planification qui sont envoyés aux communes et il faut que les trois communes concernées puissent se coordonner pour y répondre.

Pour autant que cette demande de crédit soit maintenue, nous déposerons un amendement, sur lequel ma collègue reviendra tout à l'heure, pour demander qu'il y ait un certain contrôle, puisque c'était là la crainte, sur l'activité du Conseil administratif à travers cette CCU.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

M. MATHIEU : pour nous rafraîchir la mémoire, lorsqu'il s'agit d'un arrêté, il y a « *considérant que, sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal décide...* ».

J'aimerais enfin connaître la proposition du Conseil administratif. Il me semble qu'il n'y en a pas, elle a été retirée dans les trois premières minutes de la première mi-temps de notre Conseil municipal.

M. GOLAY : effectivement, il s'agit d'un arrêté sur proposition du Conseil administratif. On ne peut pas voter sur cet arrêté. Toutefois, selon le règlement, il peut être demandé par quelqu'un, par le biais de la motion d'ordre, un vote de principe sur le sujet.

Il s'agit de l'article 4.1.8 du règlement :

« 1. La motion d'ordre est une proposition qui concerne soit l'ordonnance à établir dans la série des objets à l'ordre du jour, soit le déroulement lui-même des débats ».

2. Dès que le Président a pris connaissance de la motion d'ordre, il donne la parole au motionnaire en priorité sur les autres orateurs inscrits ».

M. MIZRAHI : il n'y a pas de vote de principe.

M. BONFANTI : je propose que l'on renvoie cet arrêté, que l'on ne peut pas voter, en commission.

M. HAAS : on n'a toujours pas entendu celui que l'on voulait entendre. Quand on l'a entendu dans les deux premières minutes de la première mi-temps, il nous a quand même dit un élément qui est capital, parce qu'en commission on nous l'a dit : ce serait bien d'avoir les intentions des autres partenaires de cette CCU, à première vue Carouge a dit non. Pour moi cela devient caduque, on peut dire non et on s'arrête.

M. FAVRE : dans le rapport de M. HAAS si j'ai bien compris, il était imminent de recevoir des PLQ à voter. M. le Maire peut-il le confirmer ?

M. BAERTSCHI : je rappelle la position du Conseil administratif qui vous demande - c'est vous, le Conseil municipal, qui êtes maître de l'ordre du jour, bien entendu - en fonction d'éléments nouveaux, de ne pas les traiter pour les raisons que j'ai déjà exposées en début de séance et que je ne vais pas redire maintenant.

Je n'ai pas souvenir – peut-être que M. HAAS l'a dit - que j'ai eu dit en commission que très bientôt les PLQ allaient arriver. C'est le plan directeur de quartier prévu selon la loi à fin août de cette année qui sera, lui, reporté de six mois, voire une année, parce que les services du Canton, actuellement, n'arrivent pas à faire face.

Sur le problème juridique, c'est vrai que le Conseil administratif ne propose pas ce soir d'en parler parce qu'il y a des éléments nouveaux. Maintenant, je ne peux pas en dire plus sur cette difficile question juridique, n'étant pas juriste.

M. PROGIN : sur le fond, il semble évident qu'une grande partie du Conseil municipal souhaite donner son avis sur le sujet quand bien même le Conseil administratif souhaiterait retirer l'arrêté. Je ne pense pas qu'il y ait une disposition légale, n'en déplaise à M. MIZRAHI, qui empêche que l'on fasse un vote de principe pour donner notre avis sur cette fameuse CCU. Je pense qu'il est bon que le Conseil municipal de Carouge ait donné le sien. On pourrait faire de même et après, on saura si cette CCU qu'elle soit un jouet de certains Conseillers administratifs ou autre chose, vivra toujours ou mourra de sa belle mort.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

M. MIZRAHI : je suis quand même un peu étonné du manque de clarté dans ce débat.

De deux choses l'une : soit le Conseil administratif maintient cet objet, et à ce moment-là on le vote, on ne le vote pas, on l'amende ou on le renvoie en commission ; ou vous ne le maintenez pas – je pense entendre de votre absence de position claire que cet objet n'est pas retiré et que nous voterons donc là-dessus.

M. BAERTSCHI : j'aimerais rectifier deux choses. Le Conseil communal de Carouge n'a pas voté oui ou non, il n'est pas entré en matière. On ne peut pas dire que Carouge ait refusé, il n'est pas entré en matière. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

J'aimerais juste relever un certain nombre de remarques interlopes qui se disent ici. Il ne s'agit pas de voter pour ou contre la CCU, ce n'est pas du domaine du Conseil municipal. Il s'agit de voter un crédit sur 4 ans pour donner les moyens à la CCU de travailler. Je remets juste l'église au milieu du village.

M. GOLAY : en ce qui concerne le point 1 de la disposition que je vous ai mentionnée, puisque la rubrique de la disposition sur le vote, c'est simplement sur le partage du vote et cela peut se faire à main levée.

La disposition sur la motion d'ordre, il est bien mentionné le déroulement lui-même des débats. Donc l'assemblée est souveraine. Moi, je l'interprète comme cela. Maintenant si vous n'êtes pas d'accord, vous vous adressez au service de surveillance des communes pour annuler ce vote.

M. ANNEN : pour éviter de tomber dans un imbroglio juridique, si le Conseil administratif décide de retirer, donc de ne pas soumettre au vote cet arrêté, nous proposerons un projet de résolution selon l'article 4.1.7, qui dit qu'on peut amener en tout temps un projet de résolution, et plus particulièrement : *« le projet de résolution est la voie par laquelle le Conseil municipal exprime son opinion sur un objet quelconque. Après son acceptation par le Conseil municipal, le Conseil administratif est tenu d'acheminer le texte du projet de résolution à son (ses) destinataire(s) (...) »*.

Comme l'a dit M. le Maire, on ne nous propose pas de dire si on est pour ou contre la CCU, c'est sur son financement. Il est clair que si l'arrêté est retiré, le groupe PLR proposera un projet de résolution pour donner l'avis qui sera exprimé par cette assemblée quant au financement de la CCU.

M. GOLAY : je pose la question : est-ce que quelqu'un veut déposer une motion d'ordre comme je l'ai cité auparavant ou tout le monde se contente de la proposition de M. ANNEN ?

M. MIZRAHI : moi cela me convient tout à fait. A supposer que le Conseil administratif retire cet objet, ce qui n'est pas pour le moment sur la table, je pense que la proposition de M. ANNEN est tout à fait correcte, plutôt que d'ouvrir la porte à des utilisations de la motion d'ordre qui me semblent fantaisistes. Pour le moment, il y a ce projet sur la table. Nous, nous aurons un amendement à proposer, ma foi, on votera et chaque groupe prendra ses responsabilités.

M. BONFANTI : on a la chance d'avoir la Secrétaire générale présente ici, je propose une interruption de séance pour pouvoir lui poser la question d'un point de vue juridique.

M. GOLAY : cette proposition est mise aux voix. Est-ce que M. BONFANTI est suivi ? C'est le cas. Nous suspendons la séance 2 minutes.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

La séance est suspendue durant 2 minutes.

M. GOLAY : après consultation de Mme DE GARRINI, Secrétaire générale, du Conseil administratif et du Bureau, nous pouvons considérer qu'il y a un flou dans le règlement à ce sujet. Lorsqu'il y a un flou, cela profite à l'assemblée par rapport à la motion d'ordre. Toutefois le Bureau recommande de suivre la proposition qui vous a été faite, comme cela les choses seront plus dans l'exactitude. Si M. ANNEN maintient sa proposition, je pense que le débat peut être clos par rapport au retrait de l'arrêté qui a été confirmé par le Conseil administratif.

M. ANNEN : à partir du moment où le Conseil administratif retire cet arrêté, je propose un projet de résolution qui s'intitulera « Non au financement de la CCU par la Commune de Lancy », pour demander au Conseil municipal de se prononcer pour ou contre le financement de la CCU et non pas pour ou contre l'existence de la CCU, ceci étant la responsabilité du Conseil administratif.

M. GOLAY : y a-t-il une objection à clore le débat concernant l'arrêté ? Ce n'est pas le cas.

Je suspends la séance 3 minutes, le temps pour M. ANNEN de mettre par écrit son projet de résolution.

La séance est suspendue durant 3 minutes.

12) RESOLUTION DE M. CEDRIC ANNEN « NON AU FINANCEMENT DE LA CCU PAR LA COMMUNE DE LANCY »

R E S O L U T I O N***NON AU FINANCEMENT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES URBAINES (CCU)
PAR LA COMMUNE DE LANCY***

*PROJET PRAILLE-ACACIAS-VERNETS (PAV)
Communes de Carouge, Genève et Lancy*

DEPOSEE PAR M. ANNEN (PLR) AU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL***DEMANDE :***

Au Conseil administratif

- *De transmettre aux répondants des communes concernées l'opposition au financement de la Communauté des communes urbaines (CCU) de la Ville de Lancy*

Séance ordinaire du 2 mai 2013

M. PROGIN : M. le Conseiller administratif n'avait pas besoin d'utiliser son ton de maître d'école, j'avais bien compris que nous n'avions pas notre mot à dire sur la CCU elle-même. Maintenant, il est évident que la CCU, sous la forme dont elle était souhaitée, requérait ce financement et je pensais qu'il était important que le Conseil municipal se détermine sur ce financement qui, soi-dit en passant, donne quand même une bonne image de son avis sur cette CCU.

Mme RICHERT : personnellement, je trouve très dommage ce qui vient de se passer, les réactions que j'ai entendues. Est-ce que je suis naïve ? Je ne sais pas, peut-être, mais je trouve que la création d'un quartier mérite autre chose que des sarcasmes et des réactions aussi négatives que je viens d'entendre.

Je trouve qu'il y a un travail qui se fait avec ce qu'on nous a transmis avec cette CCU et il y a des réalisations déjà concrètes qui sont intervenues, puisqu'il va y avoir le projet d'un grand parc dans le secteur Grosselin.

Donc en fait les communes ont déjà fait entendre leur avis et ce sera suivi par le Canton. Il y a déjà des choses qui se passent. Il y a une contre-action, des contre-études qui sont en train de se faire.

Pour une fois que nous pouvons, nous Commune, agir, et là avec la création d'un nouveau quartier, moi j'en suis assise ! J'avoue que cela me travaille. Je me dis qu'en fait là où nous avons notre mot à dire, pourquoi refusons-nous avec si peu de sagesse ?

Je refuse absolument cette résolution et je pense qu'on n'a pas encore vraiment discuté réellement, on a plaisanté plus qu'autre chose.

Politiquement parlant, nous nous engageons à agir et pas à refuser et à reculer.

M. FAVRE : j'aimerais juste répondre à ceux qui disent qu'on ne va pas s'impliquer, que le territoire de la Ville de Lancy est ce qu'il est. Il nous reste sur la Ville de Lancy, dans le périmètre du PAV, à aménager le périmètre du Camembert. A cet endroit, on a eu l'occasion de voir un magnifique projet proposé par une fondation, sauf erreur, de l'Aga Khan, tout le monde a trouvé ce projet très intéressant. On n'a quasiment plus rien d'autre à aménager dans ce périmètre, si ce n'est sous les voies de l'autoroute et une partie de dépôts à droite de ces voies. Le parc actuellement est situé vers la Migros. Jusqu'à ce que la Migros soit partie, il y aura du temps qui s'écoulera. Ce sont donc des projets à très longue échelle. On va y être associés, mais ce n'est pas nous qui allons dire à la Ville de Genève où mettre ses écoles, ce qu'elle doit faire, elle le sait assez.

Nous, ce qui nous intéresse, c'est ce qui se passe sur Lancy, et ce qui se passe sur Lancy, on est quasiment en-dehors des lignes du PAV. Maintenant qu'on soit impliqué, on sera impliqué quand il y aura les PDQ et les PLQ, on aura notre mot à dire, vous pourrez vous exprimer et participer. Au niveau de notre participation, ce n'est pas le Conseil municipal, c'est le Conseil administratif qui enverra quelqu'un voir ce qui se passe. Vous serez informés, mais on ne pourra pas dire ce qu'on veut exactement, tout a été fixé et déterminé entre les mains du Département. Il est faux et illusoire de croire qu'on va pouvoir aménager un quartier comme on veut. Cela va s'arrêter à nos limites communales. Il ne faut pas non plus dire qu'on ne veut pas s'intéresser, on ne veut pas s'impliquer, c'est complètement erroné. On est impliqué en fonction du pouvoir que l'on a au niveau du Conseil municipal de la Ville de Lancy.

Mme RICHERT : j'ai envie de dire que ce n'est pas parce qu'il y a une plus petite superficie sur Lancy que Lancy ne va pas être impliquée. Il y aura un impact par rapport à Lancy sur ce nouveau quartier. Qu'on ait notre mot à dire, cela me paraît la moindre des choses.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

M. MIZRAHI : pour compléter ce qu'a dit Mme RICHERT, je crois que le débat a déjà eu lieu en première partie de cette discussion, je ne vais pas répéter les arguments.

Je crois qu'il y a deux visions qui s'affrontent : une vision qui est pour laisser toute la marge de manœuvre au Canton et finalement avoir un positionnement réduit au strict minimum légal un positionnement qui est plutôt attentiste et pour qu'on soit consulté en fin de parcours. Comme cela on nous présentera des PLQ et on dira que de toute façon maintenant on ne peut plus changer, il n'y a pas d'alternative, c'est cela ou rien. C'est évident que comme cela il n'y aura pas de marge de manœuvre.

Là, l'idée de cette CCU - dont on ne sait pas très bien ce qu'elle va devenir, donc je ne vois pas au fond vraiment pourquoi on discute -, l'idée de cette collaboration, c'était de pouvoir être pro-actif, de pouvoir intervenir en amont.

Pour la Commune de Lancy, qui n'est concernée qu'à 20% - c'était la part de financement qui était prévue -, c'est aussi l'occasion justement de s'allier avec ses communes voisines pour avoir plus de poids, qui va quand même nous impacter puisqu'il y aura quand même environ 20% du périmètre qui sera situé sur la commune de Lancy.

C'est un choix de savoir si on veut être pro-actif ou pas. Sur le principe - puisque la résolution nous demande de nous positionner sur le principe - nous, nous sommes toujours favorables à ce principe d'intervenir en amont et de s'impliquer et donc nous voterons contre cette résolution.

M. MATHIEU : je pense qu'au minimum il faudrait renvoyer cette résolution en Commission de l'aménagement parce que malgré l'excellent rapport de M. HAAS et tout ce qui a été dit, on ne sait toujours pas très bien ce qu'est cette CCU. Est-ce que je peux à titre individuel en être membre ? Quelles sont ses ressources ? Cela, on n'en sait rien du tout, donc ce serait bien d'avoir une franche explication là-dessus. Quels moyens a-t-on besoin pour développer quoi ? Je pense que deux-trois compléments d'information seraient aussi nécessaires.

Le fait de voir cela par le petit bout de la lorgnette en disant que c'est le plus petit des territoires donc, Lancy va se laisser avoir par les deux autres communes, je rappelle à tout le monde qu'on a eu l'intelligence de faire une école avec Plan-les-Ouates à la Chapelle-Les-Sciers, pourquoi n'en ferait-on pas une avec Carouge et la Ville de Genève dans le cadre du PAV ?

Le PAV, il y a une frontière à un certain endroit, on ne va pas laisser les communes avoisinantes construire n'importe quoi juste à la frontière lancéenne, parce que ce n'est pas cela le but du PAV. Le but du PAV est d'arriver à mettre d'accord toutes les communes pour avoir un des quartiers les plus harmonieux, j'espère un peu futuriste et avec de l'ambition. Donc, si on veut un quartier futuriste avec de l'ambition, il faut quand même exprimer notre façon de penser et je trouve extrêmement important que la Ville de Lancy s'y mette dès maintenant et se donne les moyens.

Il faut encore qu'on me prouve que cette CCU est le bon moyen pour y arriver et je pense qu'il est beaucoup trop tôt pour dire : on arrête la CCU, on reste tout seul dans notre coin, on envoie M. GUERITEY se débrouiller au PAV et après on aura plus que les yeux pour pleurer.

M. ANNEN : je vois que les raccourcis de nos amis mais néanmoins opposants n'en sont qu'à leurs balbutiements. Nous ne sommes pas contre la CCU, nous sommes contre le financement de la CCU. Mme RICHERT a raison de dire que nous devons être proactifs.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Il est clair que le devoir d'un conseiller administratif, qu'il soit en Ville de Genève, à Carouge ou à Lancy, c'est de s'impliquer dans ce genre de dossier. De notre point de vue, nous n'avons pas à financer quelque chose qui fait partie des tâches du Conseil administratif. Voilà la position que nous avons. L'utilité de la CCU, appelez-la comme vous voulez, la CCU, pour moi, c'est trois communes qui se mettent ensemble pour aller discuter. Pas de problème, vous pouvez le faire. Pour moi, il n'y a pas besoin de moyens supplémentaires pour avoir cela, c'est dans les tâches dévolues au Conseil administratif et cela s'arrête là.

M.FAVRE : j'aimerais revenir sur le fond. Au départ, de quoi s'agissait-il ? D'une réunion qui a eu lieu entre le Maire de la Ville de Lancy, le Maire de la Ville de Genève et le Maire de Carouge. Ils se sont réunis et ont décidé de fonder cela il y a environ une année.

Auparavant, tout le monde sait que le PAV le concours d'architecte qui a fait l'objet d'une exposition, j'en n'ai pas vu beaucoup parmi les présents aller voir ce concours sorti en 2006-2007, au moment du véritable démarrage du PAV, personne dans cette enceinte n'a dit : il faut que Lancy s'implique, il faut que Lancy vienne là-dedans, il faut que Lancy s'intéresse à ce sujet.

Une présentation a eu lieu lorsqu'il y a eu un déclassement de zone par l'ancien Conseiller d'Etat, M. MULLER, personne de ceux que j'entends en ce moment n'a tenu les discours qu'il tient maintenant. Personne n'a posé de question, il y a deux ans, à M. MULLER qui était venu présenter un projet de déclassement de zone. Et maintenant, parce que le Maire a créé la CCU, tout le monde a trouvé de l'intérêt.

Mais quel est le changement qu'il y a eu, si ce n'est que les procédures suivent leur cours, qu'on va être impliqué, on va être impliqué de toute manière.

Cela fait 8 ans que le PAV est en activité, cela fait deux fois qu'on vient nous le présenter, on a eu des présentations dans notre commune. Je ne vois pas pourquoi vous dites maintenant que vous voulez vous impliquer. Je comprends tout à fait que vous vouliez vous impliquer là-dedans. Il a fallu que M. le Maire se regroupe avec les maires de Carouge et de Genève, qu'il donne une conférence de presse qu'on le voit dans les journaux pour que tout à coup on commence à s'impliquer là-dedans.

M. BONFANTI : j'ai la chance d'avoir rencontré la responsable du PAV qui voit d'un bon œil la création de la CCU, dans la mesure où l'Etat va lancer des études et il n'a pas la connaissance des communes actuellement. L'Etat a un regard plutôt lointain par rapport au PAV alors qu'on sait très bien que les communes, nous-mêmes connaissons beaucoup mieux notre territoire que l'Etat.

Il s'avère que l'avantage de cette CCU, ou plutôt du travail qui va être fourni au sein de cette CCU, c'est de se dire : tenons compte de l'avis des communes qui connaissent mieux leur territoire, qui vont pouvoir lancer des études sur des plans qui sont liés à la mobilité, à l'environnement, aux déplacements, à l'économie, au social, à la culture, etc. Ces études pourront permettre à l'Etat de ne pas faire d'erreur et de tenir compte de notre avis. Combien de fois, en Commission de l'aménagement, n'a-t-on pas entendu un commissaire dire : de toute façon, on ne nous écoute pas, on ne tient pas compte de nous. Là, c'est la possibilité de pouvoir nous faire entendre et que l'Etat se dise : vous avez fait une étude intéressante, on va tenir compte des recommandations faites par cette étude-là.

Si nous ne faisons pas de CCU, nous ne ferons que peu d'études, voire pas du tout, nous allons nous concentrer uniquement sur ce que dit l'Etat et nous n'aurons rien fait pour contrecarrer ces PLQ. Nous n'aurons lancé aucune étude par rapport à cela. C'est la première chose que je voulais dire.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Le deuxième élément, c'est qu'en commission, j'ai vu qu'il y avait une certaine souffrance de la part de l'administration. J'entends par là que les ressources humaines, cela leur demande un travail qui est assez fort par rapport au PAV. On a peut-être peu de territoire, mais mine de rien cela demande beaucoup de séances de travail avec les deux autres communes, parce qu'évidemment, lorsqu'on modifie l'ensemble de la mobilité sur le PAV, cela a une influence sur notre commune. On ne peut pas dire : on s'en lave les mains, Lancy n'a que 20% du territoire qui se trouve sur le PAV. Oui peut-être, mais les conséquences vont être beaucoup plus fortes sur notre commune. Et pour tenir compte de ces conséquences, nous sommes obligés d'envoyer les collaborateurs de la commune dans ces séances pour qu'ils puissent donner des informations au Conseil administratif.

Ce que j'entends par là, c'est que quand M. GUERITEY nous a parlé, j'ai bien senti qu'en fait ils ont déjà passablement de travail avec les projets de la Commune et n'arrivent pas à fournir un travail correct et efficace au niveau du PAV.

Je vous rappelle que dans la CCU, il y a l'engagement d'un urbaniste sur quelques années. Oui, on pourrait très bien se dire : engageons un urbaniste au sein de la commune, payons-le à peu près Fr. 120'000.— par année, ce qui va nous revenir sur 10 ans à Fr. 1 million.

Là, nous avons la chance d'avoir un urbaniste qui ne va pas nous coûter trop cher, parce qu'on ne va payer que Fr. 200'000.— sur 4 ans. Dans cette somme, il y a les frais d'études et le salaire de l'urbaniste qui sont compris. Je trouve que les études, un urbaniste pendant 4 ans, tout cela ne coûte pas très cher à la commune au final.

Donc, si vous mettez cela de côté, on risque de revenir dans quelque temps en nous disant : les ressources humaines de la commune ne sont pas assez fortes, nous avons besoin d'un urbaniste supplémentaire pour les études qui doivent être faites par rapport au PAV, par rapport aux conséquences du PAV, et là cela nous coûtera beaucoup plus cher.

Mme GOMEZ : une partie de ce que je voulais dire a déjà été relevé par mes préopinants. Il est vrai que les travaux sur le PAV existent depuis un certain nombre d'années. Il se trouve simplement que les travaux au niveau cantonal sur le PAV commencent à s'accélérer et qu'effectivement les différentes communes impactées doivent, elles, toutes répondre systématiquement à des demandes du Canton et aller à des séances de concertation du Canton.

Cela prend un temps infini et cela demande des compétences particulières qui sont relativement pointues. Je doute que sur un projet aussi important que celui-là, la simple force de la commune soit suffisante pour pouvoir gérer ce projet sur un moyen terme, sur les prochaines années et pour pouvoir répondre ne serait-ce qu'aux demandes qui nous sont formulées.

Par ailleurs, c'est un projet qui, même si on n'a que 20% du territoire sur ce PAV, va nous impacter. S'il s'agit ensuite, au dernier moment, de refuser certaines choses qui ne seront que des préavis et ne pas être partie prenante à l'heure actuelle, pour pouvoir faire un projet qui soit concerté, qui réponde à nos besoins et aux impacts que cela aura sur notre commune. On sait ce que cela a donné dans toute une série de quartiers dans le canton, des constructions ou des réalisations pour lesquelles l'environnement n'a pas été pris en compte, pour lesquelles des problématiques de cohabitation se sont fait sentir une fois que les habitants étaient dedans. Là, c'est l'occasion ou jamais de pouvoir être en amont et de pouvoir, le cas échéant, apporter un certain nombre de points et un regard de la commune à ce niveau-là, parce que cela fait partie de la cohésion d'habitation, de vie et de travail, de mobilité dans une commune.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Donc, accepter à l'heure actuelle cette résolution veut dire mettre un point final à un quelconque financement. Je pense qu'il est utile que les communes puissent s'allier pour, le cas échéant, mener des études conjointes et avoir un point de vue conjoint, même si certaines choses seront forcément différentes, puisque les intérêts de chaque commune ne seront pas forcément à 100% synchronisés pour tout, mais au moins pouvoir mener un certain nombre de choses.

Accepter la résolution proposée maintenant, c'est se fermer toute porte de pouvoir réaliser conjointement un certain nombre de choses. Je pense qu'il ne faut pas actuellement se fermer cette porte de dire : maintenant, dans quelques mois ou dans une année, on a besoin de pouvoir financer, à travers cette CCU, un certain nombre de choses.

M. CALABRESE : je suis emplie de gros doutes. J'étais pour cette CCU, parce que plusieurs fois nous disions : l'Etat prend des décisions, on n'est jamais tenu au courant, c'était pour moi l'occasion d'avoir un moyen de pression ou de discussion.

Mais là, M. FAVRE parlait tout à l'heure du Camembert, je suis allé sur le site SITG, qui est à disposition de tout le monde, et je vois : « demande de renseignement, déposée le 12 février 2013, construction d'un centre sportif, culturel et administratif, d'un espace public et parking souterrain », le projet que M. FAVRE disait tout à l'heure avoir été présenté. Maintenant, il y a une demande de renseignement dans le but de faire un PLQ. Nous avons une séance de Commission de l'aménagement prévue normalement le 8 mai, mais on n'a pas de sujet à soumettre à la commission, donc on annule la commission. Là, je vois qu'on a un sujet, dans le PAV, le Camembert, ce dont on est en train de discuter.

Tout à coup, j'ai des gros doutes sur le fait qu'on crée une CCU pour être mis au courant, pour discuter, être proactif, et là il y a une demande de renseignement sur notre territoire et nous ne sommes pas tenus au courant. Là, je suis un peu perplexe et peut-être que je m'abstiendrai.

M. FAVRE : j'aimerais juste préciser qu'il y a un discours politique et un discours technique. Le discours technique, c'est d'envoyer M. GUERITEY à ces séances du PAV.

Le discours politique, je vous entends bien, vous avez envie de vous impliquer. Mais l'application de vos désirs, cela se fait par M. le Conseiller administratif en charge de l'aménagement du territoire.

Si vous, politiciens de tous partis, vous avez envie de vous exprimer sur votre vision du développement, créez une commission ad hoc du Conseil pour que la Commission de l'aménagement planche sur le sujet, vienne avec des idées, se penche vraiment sur le sujet, parce que si c'est uniquement avoir des relais d'information – l'Etat a décidé cela - c'est relayé par M. GUERITEY, qui en informe la commission, ce sera « au revoir, merci », on accepte la chose.

Par contre, si vous voulez être proactif, c'est le grand mot à la mode, créez une commission dans laquelle le Conseiller administratif sera le bienvenu. Là vous aurez votre mot à dire et M. le Conseiller administratif ira à la CCU relayer votre parole et ce que vous souhaitez.

C'est une manière d'être actif et pour le Conseil municipal d'apporter sa vision politique. La vision technique, c'est l'architecte qui va dire : on va refaire un immeuble de 15 étages, de 2 étages ou de 5 étages, là ce n'est pas notre rôle. Notre rôle, c'est d'amener une vision, qui sera différente, évidemment, mais il y a toujours un consensus qui se trouve en général en Suisse pour arriver à quelque chose qui vous convienne.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Si vous voulez avoir une vision politique - ce que je comprends tout à fait - faites une résolution pour demander qu'une commission ad hoc soit créée, qui traite sur le PAV et qui donne des directives au Conseil administratif, et que ce soit relié aussi bien à M. GUERITEY et à M. BAERTSCHI. Autrement, on va tourner en rond.

M. PYTHON : il a été fait une demande de renvoyer cette résolution en commission. Je pense qu'il est mieux de la renvoyer en commission et je propose de décider tout de suite si on la renvoie ou pas.

M. MIZRAHI : par rapport à l'intervention de M. FAVRE qui nous dit de créer une commission ad hoc, etc. Moi, je n'ai jamais été fan des commissions ad hoc, je pense qu'on a une commission qui est toute désignée pour suivre le PAV, c'est la Commission de l'aménagement. On sera tous, j'espère, d'accord sur le fait qu'on souhaite vis-à-vis du Conseil administratif être informés régulièrement, c'était l'objet de l'amendement qu'on voulait proposer, mais comme il n'y a plus de texte de base, il n'y a plus d'amendement. On voulait être informés par exemple tous les deux mois, sur l'évolution de ce projet, sur les objets sur lesquels la commune a eu à se prononcer et sur ce qu'on propose de répondre. Cela, c'est une chose, c'est le travail du politique.

Une autre chose, c'est de faire le boulot, parce qu'il ne suffit pas juste de faire des grandes déclarations, des grandes résolutions, cela, oui, chers collègues, on sait très bien le faire. Mais à un moment donné, si l'on veut avoir un impact, il y a quand même un travail précis qui doit se faire sur les plans, et pour cela on a besoin d'avoir quelqu'un qui fasse le suivi opérationnel.

Nous, nous préférons, au sein du groupe, que ce soit une personne qui va travailler là-dessus et qui va être mandatée par les trois communes, plutôt que chacun avec son petit bout de poste et ses mille dossiers. La Commune de Lancy n'a pas les moyens de la Ville de Genève, on n'a pas le même nombre de personnes, on ne peut pas avoir une personne qui se concentre là-dessus. L'idée, c'était de concentrer les forces pour être plus efficace au niveau de l'opérationnel. Si cela n'est pas possible, ce n'est pas possible.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : il me semblait important par rapport à ce qui me semblait être l'esprit de la CCU, c'est de ne pas rester à des questions uniquement d'urbanisme, mais d'intégrer également des dimensions de social, de culture, dans une perspective intégrée des trois communes et en mettant en synergie les forces et les compétences des spécialistes dans ce domaine-là des diverses communes. Il me semble important qu'il y ait une vision de ce type intégrative et pas uniquement une question d'aménagement du territoire même si c'est une donnée essentielle.

M. BAERTSCHI : je voulais répondre à M. CALABRESE qui avait oublié que le projet qui est en demande de renseignement est celui qui nous a été présenté il y a deux ans, en Commission de l'aménagement. Il y a peut-être des modifications, mais le fond est le même. Il n'y a pas d'autre affectation que celles qui nous ont été présentées il y a deux ans.

Par rapport à la résolution, je vous rends juste attentifs au fait que politiquement ce n'est pas très fin de dire que nous voulons être seuls, que nous ne voulons pas travailler avec les autres communes.

Je crois que l'urbanisme doit par essence tenir compte de l'ensemble des autres paramètres de l'environnement. Et je trouve que cette résolution est un peu excessive au sens où je donnerais deux exemples : sur la circulation actuellement, il y a la première étude de circulation qui a été faite - payée par le Canton - montre que cela sera saturé, s'il y a 11000 nouveaux habitants, s'il y a 110000 nouvelles places de travail et si les gens ne modifient pas leur manière de fonctionner, ce sera saturé, on n'y arrivera pas.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Il me semble important que maintenant déjà, et pas attendre le PLQ, parce que quand il y aura les PLQ, les routes seront déjà décidées et ce sera déjà fait. Il faut déjà penser un peu à l'avance à ce genre de choses. C'est bien dans cet esprit que des moyens doivent être débloqués.

Autre exemple, la culture. Les trois responsables de la culture, et même du sport bientôt, se rencontrent pour voir quel équipement culturel va être fait à cet endroit, parce qu'on ne sait pas vraiment où les PLQ arriveront, ils seront déjà déterminés, donc il faut des moyens pour déterminer où sont les choses.

Vous pouvez voter cette résolution qui est quand même excessive, parce qu'il faudra bien de temps en temps quelques sous pour participer, qu'on le veuille ou non, à ce développement. Elle ne me semble d'ailleurs même pas réaliste.

Je vous inviterai plutôt à ce qu'on revoie le problème plutôt à la baisse, c'est évident, cela semblait trop. Mais tout bloquer comme cela me semble peu réaliste. Et le message politique qu'il y a derrière, c'est Lancy se débrouille toute seule et ne veut rien avoir avec les autres.

M. ANNEN : si on parle de finesse politique, je pense que le fait de déposer un arrêté sur un projet et de le retirer en cours de séance n'est pas un message politique d'une grande stabilité pour les Conseillers municipaux que nous sommes.

Deuxième chose : je vous rappelle que cette résolution dit « non au financement de la CCU », elle ne dit pas non à la collaboration pour des choses comme cela. Amenez-nous d'autres propositions de collaboration, si ce projet de résolution est refusé, pour qu'on puisse avancer.

Nous avons des armes pour défendre nos positionnements. Vous arrivez, M. le Maire, en force en essayant d'imposer quelque chose, vous vous rendez compte qu'à Carouge ils ont clôturé les débats, nous si on ne veut pas passer pour des rigolos, il faut qu'on retire cela. Je suis désolé, assumons tous nos actes politiques. En tout cas, nous maintiendrons cette résolution qui dit, dans la forme actuelle, non au financement et ne dit pas non à la collaboration.

A un moment, que le message soit clair. Si le message doit être clair d'un côté, il est clair de l'autre également. Nous ne sommes pas contre une collaboration entre communes, pas sous cette forme, pas sous la forme d'une CCU. Et je vous laisse imaginer qu'à partir du moment où on va payer 20% du salaire d'un architecte-espion, on aura peut-être que 20% de conseils, il va peut-être prendre que 20% des choses que Lancy veut.

Arrêtons un peu. Présentez-nous quelque chose qui tienne la route et après on pourra rediscuter d'une collaboration, mais pas sous cette forme.

M. HAAS : j'aurais juste voulu avoir une précision. Connaît-on les motifs, les tenants et aboutissants, la non-entrée en matière ou la non prise de position, je ne veux pas utiliser un terme inadéquat, mais est-ce que l'on sait pourquoi Carouge n'est pas entré en matière ?

M. BAERTSCHI : je vais vous dire ce que l'on m'a dit, car je n'y étais pas, ce sont des rumeurs même si elles ont été données par l'ensemble du Conseil administratif de la Ville de Carouge.

A Carouge, contrairement à Lancy, c'est le Conseil municipal qui décide de parler de tel ou tel sujet. Ici, c'est le Conseil administratif qui prend langue avec le Président de la commission et qui décide de l'ordre du jour. Là-bas, c'est le Conseil municipal qui décide si oui ou non on discute de cela. La question a été posée. Il y a eu à une voix près, une majorité de gens qui ont dit non, on ne veut pas en discuter. Après, on peut épiloguer longtemps sur les raisons de

Séance ordinaire du 2 mai 2013

chacun qui devaient toutes être, certes, fort diverses, mais ils n'ont pas eu l'occasion de discuter comme nous le faisons ici sur le fond.

Mme RICHERT : pour mener des études ou des contre-études, il faut des experts et il faut payer ces experts, donc on est obligé d'avoir un peu de financement.

M. GOLAY : nous avons une proposition de renvoi en commission.

La proposition de renvoi en commission est refusée par 19 non, 13 oui.

La résolution est acceptée par 20 oui, 11 non, 1 abstention (voir annexe).

* * * * *

M. BONFANTI : je demande que les points 15 à 18 soient renvoyés à la prochaine séance du Conseil municipal, étant donné que ce sont des points d'information.

M. GOLAY : je vous rends attentifs au fait que tout ce que nous renvoyons aujourd'hui, on devra le traiter lors de la prochaine séance avec un ordre du jour qui sera peut-être chargé. Nous n'en connaissons pas encore la teneur.

Une motion d'ordre est donc déposée pour renvoyer les points 15 à 18 à la prochaine séance de Conseil municipal.

M. MATHIEU : par respect pour les personnes qui ont été se coucher à 2h00 du matin et se sont levées à 7h00 pour faire les rapports, je propose que ceux-ci soient envoyés par écrit et soient approuvés par écrit.

M. FLURY : la solution proposée par M. MATHIEU est tout à fait raisonnable, à moins que nous convoquions une séance extraordinaire du Conseil municipal pour ne pas faire traîner la prochaine séance.

M. MIZRAHI : on sait bien que l'on a eu des séances beaucoup plus courtes les dernières fois. Attendons de voir – si vous me passez l'expression - la tête du prochain ordre du jour et si l'on voit que cela bouchonne, on pourra effectivement appliquer la procédure que nous propose mon collègue MATHIEU.

M. ANNEN : je rejoins le pragmatisme de mon collègue Alain MATHIEU et pour ceux qui s'en inquiéteraient, le public pourra de toute façon avoir accès à ces informations puisqu'elles seront retranscrites dans le procès-verbal, accessible sur le site internet de la commune.

M. GOLAY : comme quiconque peut demander l'ouverture des débats sur ces points, nous enverrons à tout le monde les rapports de commission et si quelqu'un souhaite l'ouverture du débat sur l'un de ces points, il faudrait qu'il le signale pour que nous inscrivions ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

* * * * *

Séance ordinaire du 2 mai 2013**13) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 11 avril 2013 –
Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO****a) Terrain d’aventures Lancy-Voiret (TALV) – Travaux de construction – Crédit de
construction (Fr. 600'000.—Variante A – Fr. 230'000.—Variante B)**

=====

M. MARTIGNANO présente le sujet : M. le Conseiller administratif signale que ce sujet délicat occupe le Conseil administratif depuis un certain temps. Le bâtiment du TALV est vieillissant. Le comité a fait un certain nombre de demandes pour une rénovation relativement lourde. La réflexion qui s’en est suivie a abouti à un projet, lequel a fait l’objet d’une demande auprès du Département pour des travaux se montant à environ Fr. 600'000.--. Ce projet a obtenu l’autorisation du Département.

Avant que cette demande de crédit ait pu être traitée, le canton a effectué une pré-étude sur le sujet de l’arrivée du tram sur Palettes-Curé-Baud. La Commune a eu connaissance de cette pré-étude, qui envisage une voie de tram en site propre, ce qui signifie un élargissement de la voie de circulation tant sur les Palettes que sur l’avenue du Curé-Baud. Les premiers plans prévoyaient la démolition du TALV, alors même que la Commune avait du même Département l’autorisation d’entreprendre une rénovation lourde, ainsi que l’amputation d’une partie du parc Descombes et le déplacement du tennis des Fraisiers.

Dans un premier temps, le Conseil administratif s’est proposé d’attendre la position définitive du Canton sur l’arrivée de ce tram. Les mois ont passé et la Ville de Lancy a reçu des courriers contradictoires de la part de deux Conseillers d’Etat. La situation financière du Canton s’étant détériorée, il est envisagé actuellement de procéder en deux étapes pour le tram : d’abord Palettes-Cherpines puis Cherpines-Saint-Julien. D’après les dernières indications fournies à la Commune, une étude qui permettrait de définir précisément l’impact sur l’avenue du Curé-Baud, et donc sur le TALV, devrait aboutir entre début et mi-2014. Le tram entrerait en fonction en 2018.

On se retrouve confronté, d’un côté, aux tergiversations du Canton et, de l’autre, à des demandes pressantes du comité du TALV.

Nous avons trois positions possibles :

- Variante A : mettre en œuvre l’autorisation délivrée et effectuer des travaux conséquents pour environ Fr. 600'000.--. Cette option pourrait faire pression sur le Canton : la Commune a reçu une autorisation, les travaux ont été effectués, donc la démolition d’un bâtiment entièrement rénové semblerait difficile. A l’inverse cependant, il serait difficile pour la Commune de justifier les travaux effectués alors qu’elle savait qu’il existait un risque de démolition.
- Variante B : envisager une solution intermédiaire qui permettrait d’améliorer de façon significative le travail de l’équipe TALV et l’accueil des enfants. Cette option montrerait que la Ville de Lancy souhaite éviter la démolition.
- Variante C : le Conseil municipal estime qu’il ne peut pas décemment voter un crédit quel qu’il soit pour ce bâtiment. Dans ce cas, il faut être conscient que des frais de fonctionnement non négligeables devront être engagés ces prochaines années, ce bâtiment étant vétuste. Cette solution serait bien sûr insatisfaisante tant pour l’accueil des enfants que pour le travail de l’équipe et durerait quelques années, jusqu’à la construction du tram.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Nous avons accueilli Mme GILLIERON et MM. CRAUSAZ et VERNIER, membres du comité et employés du TALV.

Mme GILLIERON remercie la commission de les recevoir et nous rappelle les caractéristiques du TALV, un ruisseau très apprécié des enfants et un biotope qui a été aménagé par la Commune. Le jardin est en pente et ne dispose que d'environ 150 m² de surface plane. Cet espace plane serait pratiquement supprimé par le déplacement de la villa : celle-ci faisant 90 m² de surface au sol, il resterait 60 m² de surface plane. De plus, la mise en place d'un site propre pour le tram entraînerait une perte de 200 m² de terrain le long de la rue.

Mme GILLIERON explique que la bâtisse est agrandie par une verrière qui sert d'atelier dans lequel sont effectués, entre autres, des travaux de terre cuite. Le rez-de-chaussée comporte une salle commune employée pour les animations et les repas, une cuisine récemment rénovée et des toilettes. Il n'y a pas de vestiaires. Les fenêtres sont aménagées d'un double vitrage. Toutefois, le thermostat, bloqué à 25°, permet une température de 19°, du fait des déperditions de chaleur qui viennent du sous-sol et de la mauvaise isolation de la maison. Au 1^{er} étage, se trouvent le bureau des animateurs, qui est vétuste, et une petite salle de jeux prolongée d'un coin lecture. Le sous-sol, aménagé en atelier bois, n'est pas chauffé. On y accède par une porte de garage.

Le comité avait demandé des travaux de rénovation globale en mars 2010, en vue d'améliorer la fonctionnalité de la maison et de répondre aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur dans les centres de loisirs et de rencontres à Genève. Sur cette base, la Commune avait réalisé un plan de réaménagement. Il sait également que l'implantation d'une voie de tram en site propre provoquera la destruction de la maison et du biotope.

M. CRAUSAZ indique que M. le Conseiller administratif a informé le comité que trois options étaient envisagées. Au vu des incertitudes qui règnent quant à l'avenir de la voie de tram, l'option d'une rénovation complète paraît peu réaliste : le comité ne va pas demander des travaux conséquents alors que, dans cinq ans, la villa sera peut-être démolie. D'un autre côté, l'option de n'effectuer que des travaux minimaux paraît insuffisante pour assurer un fonctionnement correct du TALV sur cette période, voire plus. Le comité demande donc à la commission d'opter pour la rénovation partielle, à hauteur de Fr. 200'000.-, dans un avenir le plus proche possible.

M. VERNIER indique que cette rénovation partielle répondrait aux points les plus urgents :

- des toilettes au sous-sol
- un chauffage au sous-sol et une isolation
- l'isolation de la porte d'entrée
- une rénovation du bureau, qui date de 30 ans.

Par ailleurs, en cas de démolition de la maison, la reconstruire un peu plus loin n'a pas de sens car le terrain deviendrait exigu. Il faudrait donc que la Commune s'engage à trouver un terrain pour reloger le TALV.

À la question d'un commissaire, M. VERNIER signale que le TALV accueille en moyenne une vingtaine d'enfants après l'école et une trentaine le mercredi ainsi que pendant les vacances scolaires.

Un commissaire relève que les travaux se feraient pendant les vacances d'été. Le TALV pourrait-il continuer à accueillir les enfants ?

Séance ordinaire du 2 mai 2013

M. CORAY explique que, pendant les travaux, les activités extérieures seraient maintenues et l'exploitation intérieure pourrait continuer grâce à des rocadés. Dans le cas d'une rénovation lourde, il serait nécessaire d'installer des échafaudages extérieurs, mais toutes les mesures de sécurité seront prises.

Le Président demande si, selon le comité, il serait concevable d'attendre jusqu'à mi-2014 et une décision du Canton pour entreprendre des travaux.

Mme GILLIERON répond par la négative, d'autant plus que la fréquentation du TALV augmente.

Un commissaire demande si, dans l'hypothèse d'une démolition, les TPG ont déjà envisagé un montant d'indemnités.

M. le Conseiller administratif répond par la négative. Le Canton ne veut pas se prononcer tant qu'il ne sait pas ce qu'il va faire.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président remercie les invités.

Une discussion s'ensuit :

M. le Conseiller administratif précise qu'en cas de site propre pour le tram, le trottoir arriverait environ à 20 ou 30 centimètres à l'intérieur du bâtiment actuel. Le terrain serait amputé d'environ 6 m sur toute sa largeur. La maison serait donc à déplacer d'environ 6 m. Or, le terrain est largement en pente. Cependant, on ne peut pas dire aujourd'hui avec certitude, qu'un tel déplacement serait de nature à interdire le fonctionnement du TALV. De plus, il faudrait une dérogation de l'Etat, afin de reconstruire la maison plus bas, vu la proximité du Petit Voiret et de la zone forêt.

M. le Conseiller administratif ajoute cependant que d'autres paramètres peuvent influencer sur la décision du Canton : certaines associations telles que Patrimoine suisse ou Patrimoine vivant, ont déjà rencontré Mme Künzler pour défendre le parc Descombes. Le déplacement des tennis entraînerait des frais importants pour le Canton, subsidiairement la Commune ; de plus, la contrainte de la zone forêt et de la zone Petit Voiret est encore plus forte pour le tennis que pour le TALV. Face à toutes ces difficultés et aux sommes considérables à engager, le Canton pourrait peut-être renoncer à un site propre pour le tram sur cette partie du tracé.

Pour un commissaire, il n'est pas réaliste de dépenser Fr. 200'000.- ou Fr. 600'000.- avec toutes ces incertitudes. Il faudrait attendre la décision finale du Canton, qui devrait arriver dans moins d'une année. Sinon, la Commune court le risque de jeter l'argent par les fenêtres.

Un commissaire souligne la vétusté du bâtiment du TALV. Il signale qu'en été, les animateurs vont chercher les enfants jusqu'à l'Etoile-Palettes (PédiTALV). La maison est très fréquentée pendant les périodes de vacances scolaires, et aussi après les cours. Il ne veut pas dépenser les deniers publics pour le plaisir de les dépenser, mais l'on n'est pas certain que le Canton prenne une décision mi-2014. Il pense qu'il faut faire en tout cas un minimum de travaux, pour que l'accueil des enfants et le travail de l'équipe soient plus agréables. Et M. CORAY l'a dit, si la maison n'est pas détruite, ce premier investissement serait déduit de la somme nécessaire à la rénovation lourde.

Le Président souhaite savoir s'il est envisageable que la Commune demande formellement au Canton, respectivement aux TPG, de s'engager à prendre à leur charge le supplément engendré par ces travaux dans le cas où la démolition de la maison serait nécessaire.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

M. le Conseiller administratif répond que des Conseillers d'Etat, et notamment M. Longchamp, ont dit qu'ils n'entraient pas en matière tant que l'étude n'aura pas été réalisée.

Rappel des variantes :

- Variante A : rénovation lourde à Fr. 600'000.- ;
- Variante B : rénovation intérieure à environ Fr. 200'000.- ;
- Variante C : consiste à ne pas faire de travaux d'investissement en attendant la décision et prévoir au budget de fonctionnement pour les deux prochaines années environ Fr. 30'000.- par an pour pallier les urgences ». M. le Conseiller administratif informe la Commission que cette variante signifie aussi qu'il y aura un dépassement de Fr. 25'000.- sur le compte de fonctionnement pour cet objet en 2013.
- Surseoir à tous travaux jusque mi-2014 et revenir devant la commission avec un dossier quand la décision sera prise (cette variante n'est pas prévue dans le message).

Un commissaire suggère de renouveler l'autorisation de construire. La publication dans la Feuille d'avis officielle montrera qu'il faut faire attention à cet aspect.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe aux votes.

- La variante consistant à ne rien faire en attendant la décision du Canton recueille 1 voix pour et 6 voix contre.
- La variante C consistant à faire des travaux en utilisant le compte de fonctionnement à hauteur de Fr. 30'000.- en 2013 et 2014, ce qui signifie un dépassement de Fr. 25'000.- en 2013, recueille l'unanimité
- La variante B, soit une rénovation à hauteur de Fr. 230'000.-, recueille 2 voix pour et 5 voix contre.
- La variante A, soit une rénovation à hauteur de Fr. 600'000.-, recueille 4 voix contre et 3 abstentions.

M. REOLON : il y a une chose que je ne comprends pas dans le rapport, nous n'avons pas la variante C. C'est quelque chose qui me choque.

Je suis le représentant du Conseil municipal au TALV. Je peux vous dire que ces personnes travaillent depuis plusieurs années dans des conditions déplorables. Il n'y a qu'une seule toilette, vous me direz qu'il y a la rivière à côté, mais c'est déjà assez pollué. Il y a aussi une dératisation qui a dû se faire parce qu'il y avait des rats qui traînaient. Ils ont donc réussi à s'infiltrer. Il y a des portes qui ferment mal, on m'a demandé d'ouvrir la porte du garage, il faut un pied de biche pour l'ouvrir. Ce n'est même pas un garage, c'est un dépôt. C'est vraiment dans un état lamentable.

On dit qu'on jette Fr. 230'000.--. C'est vrai, on va jeter Fr. 230'000.--, mais jeter Fr. 30'000.--, c'est la même chose.

Je préconise moi la variante B pour savoir exactement quelle est l'ampleur des travaux. C'est vrai qu'aménager le bureau n'est peut-être pas quelque chose qui est important, mais aménager le sous-sol, aménager la cave, refaire les toilettes, refaire la conduite et surtout la perte d'énergie, parce que mettre le thermostat à 25° et avoir 19°, je ne sais pas si avec Fr. 30'000.--, on arrivera à combler cela. Si on met Fr. 30'000.— cette année, on mettra Fr. 30'000.— l'année prochaine, on ne connaît toujours pas la décision qui a été prise concernant le tram.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

On parle de 2010, on est déjà en 2013, cela fait déjà 3 ans. Dans 3 ans, on dira qu'on remet Fr. 30'000.—, on va mettre Fr. 5'000.--, on va mettre Fr. 20'000.--. Autant faire des travaux, je ne dis pas conséquents, mais qui permettent le nécessaire, c'est-à-dire Fr. 230'000.--, qu'on fasse voir aux personnes qui utilisent, parce qu'il n'y a pas que les enfants, il y a aussi les parents qui vont là-bas, que nous, la Commune, on s'intéresse aussi aux enfants, avant de s'intéresser à tracer des lignes par terre. Fr. 230'000.—, c'est l'équivalent du traçage des lignes par terre, parce que les gens regardent par terre, c'est très intéressant.

Je pense que c'est beaucoup plus intéressant d'investir pour les enfants pour qu'ils aient leur lieu d'amusement dans une certaine sécurité et un certain bien-être, la sécurité il y en a déjà, mais un certain bien-être, parce que les voir dans ce lieu à 19°, et c'est le plus chaud, mais je peux vous assurer que l'hiver, des fois, cela descend à 10°.

M. MATHIEU : les Verts sont pour la solution à Fr. 230'000.--, si mes souvenirs sont exacts, parce qu'effectivement, comme l'a dit M. REOLON, l'équipe d'animation, les enfants du terrain d'aventure qui représentent quand même entre 120 et 150 enfants par semaine, méritent un peu mieux que du bricolage et du calfeutrage.

Effectivement, cette maison a de gros problèmes d'isolation, effectivement une deuxième toilette, un sous-sol un peu chauffé, voire chauffé complètement, parce que c'est très compliqué de limer du bois quand il fait -2° dans la cave, est nécessaire, calfeutrer les portes, calfeutrer les fenêtres, je ne pense pas que c'est lancer Fr. 230'000.— par la fenêtre. C'est permettre à beaucoup d'enfants de la région de pouvoir avoir des activités créatrices pendant en tout cas 4 ans. Ce n'est pas immense par rapport à d'autres décisions que l'on a pu prendre.

Les Verts vous proposent de voter la version de Fr. 230'000.--.

M. GOLAY : il y a deux propositions. Si l'on reprend celles de la commission à Fr. 30'000.--, nous allons voter d'abord la proposition la plus éloignée de celle qui a été décidée en commission, c'est-à-dire la variante B.

M. MARTIGNANO : un petit correctif, ce n'est pas une variante à Fr. 30'000.--, c'est une variante à Fr. 60'000.--, c'est une fois Fr. 30'000.— en 2013 et une fois Fr. 30'000.— en 2014.

M. ANNEN : c'est peut-être moi qui ai mal compris l'intervention de M. RENEVEY en début de séance, par rapport à l'intervention que j'ai faite, s'il y a deux votes qui vont se faire – vote de la variante A à Fr. 600'000.--, vote de la variante B à Fr. 230'000.--. Si ces deux variantes ne sont pas votées, il y aura un dépassement dans les frais d'exploitation. Si j'ai bien compris cela, si l'on refuse les versions A et B, découlerait un dépassement de charges d'exploitation.

Ce n'est pas une version à Fr. 30'000.— si j'ai bien compris les explications de M. RENEVEY. Je ne suis pas persuadé que l'on doive voter la variante C, mais de fait, si l'on refuse la variante A et la variante B, c'est la variante C qui s'appliquerait.

M. RENEVEY : effectivement, cela a été dit, c'est un dossier extrêmement délicat. D'ailleurs, je suis venu en Commission des travaux pour expliquer que c'était un sujet extrêmement complexe. J'ai essayé de vous intégrer aussi à l'intégralité de nos discussions, de l'état de la situation, de peser le pour et le contre avec les différentes variantes. Je ne peux que répéter ces différentes variantes qui vous ont été soumises en Commission des travaux.

Il y avait la première variante qui est une variante maximaliste, qui fait l'objet d'une autorisation de construire en force pour Fr. 600'000.--, rénovation complète du bâtiment.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

La variante B est une variante moins disante à un peu plus de Fr. 200'000.--, qui concernait les éléments qui étaient les plus problématiques pour cette villa, à savoir essentiellement les problèmes de sanitaires, de chauffage, de rénovation d'un certain nombre d'éléments qui allait un peu plus loin qu'une simple cosmétique, mais qui évidemment ne dépassait pas ces Fr. 230'000.--.

Il y avait encore deux sous-variantes, c'était de dire qu'on allait faire tout de même un minimum de travaux pour améliorer la situation tant que faire se peut. Ces travaux se situant en-dessous de Fr. 100'000.-- feraient l'objet d'un dépassement dans le fonctionnement, puisqu'il y a Fr. 5'000.— au budget de fonctionnement aujourd'hui, donc on parlait de Fr. 60'000.— répartis sur 2 ans, Fr. 30'000.— cette année et Fr. 30'000.— l'année prochaine.

Il y avait une dernière variante qui n'avait absolument pas été retenue par la commission, c'était de dire que le Conseil municipal estime qu'il ne faut rien faire et attendre absolument la décision de l'Etat, auquel cas on s'en tient à ce qui était prévu, Fr. 5'000.— au fonctionnement et pas un centime de plus.

Suite à cette discussion qui a eu lieu en Commission des travaux et à cette problématique, encore une fois, extrêmement difficile, la Commission des travaux avait préavisé pour la version à deux fois Fr. 30'000.--, sachant que dans ce cas-là il y aurait un dépassement au niveau du fonctionnement.

Maintenant, si une majorité du Conseil municipal estime que Fr. 200'000.— est une somme qu'il faut mettre pour ce terrain d'aventure, vous l'avez entendu, c'est aussi une demande des utilisateurs, mais on l'a vu, il y a vraiment dans ce cas de figure des pour et des contre. Les pour, ils sont évidents puisque cela améliore de façon significative l'état du bâtiment, la situation pour les enfants jusqu'à la décision finale, mais effectivement il y a un risque – c'était ce que le Conseil administratif mettait clairement sur la table – que si l'Etat décide malgré tout de démolir le bâtiment, il y a un risque qu'il ne prenne pas en compte cette plus-value que nous aurions mis dans le bâtiment, puisqu'il pourrait rétorquer que nous étions déjà au courant, au moment de ce vote, qu'une possibilité de démolition existait à ce moment-là.

C'était vraiment de mettre toutes les cartes sur la table, la décision vous appartient sur les informations que l'on vous a données.

M. FAVRE : je suis très content d'entendre ce qu'a dit M. RENEVEY. C'est tout à fait ce qui s'est exprimé en commission où on refusait de voter ou de délivrer des crédits d'investissement pour que dans six mois ou une année, on nous informe que cette villa va être démolie. On va nous dire qu'on n'est pas très sérieux, qu'on savait que cela allait être démolie, qu'il y avait ce danger.

C'est la raison pour laquelle la commission a opté pour la solution à deux fois Fr. 30'000.— dans un premier temps. Dans une année, on aura peut-être des informations beaucoup plus précises. Si on nous dit que la maison est maintenue pour 5 ou 10 ans, à ce moment-là on augmente les prestations. Je me vois mal voter Fr. 230'000.-- pour une maison, si on nous confirme que dans six mois, cela va être démolie. Là, on ne sera pas trop crédible.

J'aimerais vous rappeler qu'il y a une année et demie, une résolution avait été déposée par les Verts et les Socialistes demandant que le tram passe en site propre à l'avenue du Curé-Baud. Nous nous y étions opposés car l'emprise de ce site propre allait amener de gros problèmes, y compris la démolition de cette maison, des problèmes avec le parc, des problèmes avec le tennis, on voit qu'on vous avait informés, c'est dommage que vous n'ayez pas écouté. Maintenant, vous avez le résultat de ce que vous avez voté.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

M. FONTAINE : en commission, on avait le consensus pour la variante C. On vient d'économiser Fr. 3 millions pour ne pas faire un abri, Fr. 230'000.--, même si demain l'Etat décide de construire le tram, la maison ne va pas tomber en quelques années. C'est un vote difficile. J'ai plus de peine à voter cela que l'abri. Mon cœur balance pour voter les Fr. 230'000.— pour que tout se passe bien pendant 2-3 ans pour ces enfants ou mon porte-monnaie qui me dit de voter la variante C, parce que c'est la plus logique. Maintenant, je ne sais pas pourquoi j'ai pris la parole.

M. PROGIN : je vais essayer d'éclairer M. FONTAINE, qui semble être dans le doute.

J'aimerais rappeler que la quasi-unanimité de la commission s'est opposée au fait de ne rien faire, on ne peut pas dire qu'on ne prend pas en considération les demandes des utilisateurs du terrain d'aventure.

Rappeler aussi que les représentants des services communaux nous ont assuré que la variante à Fr. 30'000.— annuel, Fr. 60'000.— sur deux ans, correspond aux demandes les plus urgentes, à savoir le chauffage au sous-sol, le rafraîchissement global, notamment celui du bureau des animateurs (qui semblait leur tenir à cœur) et le problème de sanitaires que M. REOLON a évoqué à grands cris.

Ces problèmes, qui sont visiblement les plus sensibles, seraient réglés par cette variante et cela semble être la variante la plus pragmatique en l'état actuel du dossier.

M. MIZRAHI : je ne vais pas trop entrer dans la polémique lancée par M. FAVRE, c'est de bonne guerre. Je ne me souviens quand même pas que quiconque ait parlé d'un site propre sur l'intégralité du parcours. Tout à coup, certains, qui nous disaient tout à l'heure que l'intérêt de la commune n'était pas si important par rapport au PAV, maintenant, comme il s'agit d'une ligne de tram, l'intérêt de la commune, c'est surtout de ne pas devoir bouger quoi que ce soit et que le tram passe ailleurs, sachant que ailleurs aussi il faudra bouger les choses, mais que nous, nous préférons ne pas avoir de tram dans notre commune.

C'est une pesée des intérêts que l'on a fait. Nous, on a estimé, sans vouloir refaire le débat, mais il est quand même utile de le rappeler, que ce tram allait apporter une plus-value à une partie de notre commune qui, actuellement, est un peu moins bien desservie en transports publics, il faut dire ce qui est.

Effectivement, il y a aussi des effets négatifs. Il faut l'assumer et le reconnaître. Et dans cette mesure, je ne suis pas du tout convaincu - je partage un peu les doutes de M. FONTAINE - que ce soit vraiment une utilisation raisonnable de l'argent public que d'investir la somme quand même importante de Fr. 230'000.— pour quelque chose qui va peut-être durer 3 ou 4 ans.

Donc, je suis plutôt pour l'option préférée par la commission, les deux fois Fr. 30'000.— qui a priori me semble raisonnable. S'il n'y avait pas cette hypothèque du tram, cela va de soi qu'on ne voterait pas cette version à Fr. 60'000.—. Il est évident qu'à ce moment-là des travaux d'envergure se justifieraient.

M. ANNEN : j'espère que vous avez un défibrillateur, je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire M. MIZRAHI.

M. GOLAY : nous avons deux propositions. Les deux fois Fr. 30'000.--, Fr. 30'000.— en 2013 et Fr. 30'000.— en 2014. Et la variante à Fr. 230'000.--. Je reprends ce qui a été dit avant. La variante à Fr. 230'000.— est la plus éloignée du vote de la commission, donc on va voter sur celle-ci et ensuite on votera pour les deux fois Fr. 30'000.--.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

M. ANNEN : il y a une variante encore plus éloignée, c'est celle à Fr. 600'000.--, puisque l'arrêté était à l'ordre du jour. Je pense que l'on doit quand même la voter.

M. GOLAY : vous avez raison. On va voter la variante à Fr. 600'000.--.

La variante A à Fr. 600'000.— est refusée à l'unanimité.

La variante B à Fr. 230'000.— est refusée par 13 non, 8 oui et 9 abstentions.

M. GOLAY : nous passons au vote de la variante C de Fr. 60'000.--.

M. MARTIGNANO : l'arrêté concernait la variante à Fr. 600'000.— ou la variante à Fr. 230'000.—. La variante C était une information de la part du Conseiller administratif, étant donné que ce n'est pas un arrêté puisqu'il est pris sur un budget de fonctionnement. On devra voter sur le dépassement lorsqu'on acceptera les comptes 2013.

M. GOLAY : je vous rappelle que c'est un vote, ce n'est pas un arrêté.

M. PROGIN : précisément, il n'y a pas d'arrêté prévu à l'ordre du jour, cela a toujours été un vote. Et le préavis de la commission était de faire voter cette version-là.

M. RENEVEY : absolument, je voulais dire la même chose. Il était intitulé un vote puisque la Commission des travaux avait préavisé pour ce vote, c'est-à-dire prendre conscience qu'un dépassement serait mis sur le budget de fonctionnement. Effectivement, c'était simplement un vote de principe – même si on n'aime pas toujours le terme – qui dit qu'on accepte le fait qu'au final on se retrouve dans l'approbation des comptes avec un dépassement qui aurait été expliqué et réalisé à travers ce vote.

M. GOLAY : je reprends la procédure de vote.

La variante C à Fr. 60'000.— est acceptée par 29 oui et 2 non.

c) Divers

=====

M. MARTIGNANO présente le sujet : M. le Conseiller administratif a trois divers :

- Les commissaires ont certainement appris que la maison CIViQ avait brûlé. Heureusement, les dégâts ne sont pas trop importants. Les travaux de remise en état ont aussitôt été entrepris et sont en cours. Cet incendie est rageant puisque le bâtiment avait été dévasté il n'y a pas longtemps. Ce genre d'incidents à répétition pose des problématiques qui dépassent largement le service des travaux.
- Les travaux du bâtiment administratif avancent bien. L'extension de la villa Rapin a d'ores et déjà disparu. Les travaux pour les sondes géothermiques (environ 200 m de profondeur) sont terminés. Les ouvriers ont commencé à creuser le parking.
- La Ville de Lancy a reçu l'autorisation de démolir le chalet au 33, avenue des Morgines. Les travaux seront entrepris le mois prochain. Reste la question du devenir de cette parcelle, qui jouxte le Terrain d'aventures du Petit-Lancy.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

- 14) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 11 avril 2013 –
Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 22 avril 2013 - Rapporteur : M. Cédric VINCENT**
-

- a) **Ecole de Tivoli – Rénovation de l'étanchéité et de l'isolation du préau B sur dalle piscine et rénovation de l'intérieur de la piscine – Crédit de construction (Fr. 540'000.--)**
- =====

M. MARTIGNANO présente le sujet : M. le Conseiller administratif signale qu'il faut effectuer un certain nombre de travaux pour assurer la pérennité du bâtiment de la piscine (notamment carrelage, fond mobile, vestiaires, étanchéité des luminaires). Il s'agit d'améliorer ce bâtiment qui a vieilli, pour répondre aux demandes des utilisateurs des bassins (le public, les différentes sociétés et l'école). Par ailleurs, il rappelle que les dalles du préau qui surplombe la piscine ont été changées pour des dalles plus rugueuses, afin d'améliorer la situation quant au gel qui se formait en hiver et transformait le préau en patinoire. À l'occasion des travaux à l'intérieur du bâtiment, il est proposé de reprendre l'isolation de ce bâtiment en surface afin de réduire au maximum les risques de gel et d'améliorer l'indice énergétique du bâtiment.

M. TRUCHET, du Bureau EDMS, a été mandaté par la Ville de Lancy pour faire une expertise quant à la glissance, en hiver, des revêtements des préaux de l'école de Tivoli situés au-dessus de la piscine.

M. CORBISIERI précise que le Bureau EDMS a, dans un premier temps, modélisé l'enveloppe thermique au niveau de la toiture avec un logiciel afin de déterminer le point de rosée (point où l'humidité condense et crée le givre sur la surface du revêtement). Il a ensuite testé trois variantes :

- La première consistait à renforcer l'isolant pour que la migration de chaleur dans l'isolant remonte plus difficilement et que le point de rosée descende afin que la condensation ne se fasse plus en surface.
- La deuxième partait du même principe, mais il a en outre été vérifié que la condensation ne venait pas purement de l'état de surface de la dalle (gravier concassé).
- La troisième, toujours sur la même base, a consisté en outre à supprimer la lame d'air en mettant la dalle directement sur du gravier et non sur des taquets et ainsi à éviter la convection chaud-froid.

M. CORBISIERI relève que la troisième variante est la plus intéressante car elle supprime pratiquement le phénomène de glissance (en cas de conditions extrêmes, le gel sera présent, mais fortement réduit). De plus, le fait de recouvrir l'isolant d'une étanchéité permet de mettre un peu de sel en cas de très grands froids. Enfin, cette variante améliore le bilan thermique de la piscine puisque les déperditions de chaleur en lien avec la toiture vont être réduites ; l'amélioration des consommations énergétiques pour le chauffage permet de s'approcher des standards Minergie. Les tests ont montré que l'isolant existant avait très mal vieilli car il est posé sur l'étanchéité.

En l'absence de questions, le Président remercie les intervenants.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de l'arrêté.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. VINCENT présente le sujet : il était prévu au budget des investissements en 2013 un montant de Fr. 370'000.--, qui passe aujourd'hui à Fr. 540'000.--, d'où le passage à la Commission des finances.

L'écart de budget provient des vestiaires qui ont été ajoutés. En effet, il a été jugé important de refaire les douches et les sanitaires.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

L'arrêté 14a) est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui (voir annexe).

b) Pavillon de l'Orangerie – Travaux visant à limiter les résurgences d'eau – Crédit de construction (Fr. 360'000.--)

=====

M. MARTIGNANO présente le sujet : M. le Conseiller administratif rappelle que le pavillon de l'Orangerie se trouve en contrebas d'une pente, dans le parc Chuit. Depuis un certain nombre d'années, de petites infiltrations d'eau se font régulièrement et vont en s'aggravant. Le service des travaux et constructions s'est rendu compte que le problème ne serait pas résolu par des opérations ponctuelles. Pour savoir exactement d'où venait l'eau, quels étaient les problèmes rencontrés et quels étaient les travaux à effectuer, le Bureau EDMS a été mandaté.

M. TRUCHET du Bureau EDMS a fait une expertise poussée. Il n'a cependant pas été possible de visionner les réseaux existants de par leur conception et le fait qu'ils étaient remplis de gravier. Les tuyaux sont sous-dimensionnés : la canalisation principale n'a pas la capacité d'évacuer les eaux qui arrivent de l'amont. Il semble qu'il y ait une résurgence au niveau du drain qui, au lieu de prendre l'eau, a tendance à la ressortir au niveau des soubassements des murs. Fort de cette constatation, le Bureau a fait un appel d'offres pour rouvrir les pare-fouilles, mettre des canalisations de transport d'un diamètre plus grand pour augmenter leur débit, remplacer les drains, refaire les étanchéités et mettre un système de plots drainants en périphérie du bâtiment pour prendre l'humidité qui arrive de la terre et permettre ainsi une aération des murs. Par ailleurs, l'ensemble des canalisations sera nettoyé et visionné ; les canalisations sous-dimensionnées ou obsolètes seront remplacées.

Il semble à un commissaire que des travaux qui n'étaient pas de l'entretien courant avaient été effectués au niveau des écoulements sur ce pavillon il y a trois ou quatre ans.

M. BANDERET répond que seul de l'entretien courant a été fait sur ce bâtiment.

En réponse à une question, M. TRUCHET indique que la canalisation d'eau claire qui part sur l'aval du pavillon de l'Orangerie a déjà un système de trop-plein (un puits perdu se trouve en contrebas). Il n'y a donc pas de problème d'écoulement en aval.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président remercie M. TRUCHET.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de l'arrêté.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. VINCENT présente le sujet : le montant de Fr. 360'000.— sollicité dépasse le montant prévu au budget de Fr. 250'000.--, d'où le passage en Commission des finances.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

L'arrêté 14b) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui (voir annexe).

15) MOTION DU GROUPE MCG POUR LA CREATION D'UNE ZONE 30 KM/H AU CHEMIN DE LA CAROLINE

PROJET DE MOTION
Présentée par le groupe MCG

Objet :
Création d'une zone 30 Km/h au chemin de la Caroline

Considérant que :

Le chemin de la Caroline est une voie communale traversant une zone à forte densité d'habitations.

L'étroitesse de ce chemin et la présence de nombreuses places de parc, notamment tracées perpendiculairement aux sens de circulation, font qu'il est illusoire et particulièrement dangereux d'y circuler à la vitesse actuellement autorisée (50 Km/h).

Ce chemin est quotidiennement fréquenté par de nombreux enfants ou adolescents se déplaçant sur le chemin de l'école, du collège ou du centre de formation professionnel, ainsi que par toutes les personnes se rendant à la poste, dans l'un des centres commerciaux ou vers le tram.

La vitesse maximale du tronçon lancéen de la rue des Bossons est déjà soumise au régime de « 40 Km/h – École ».

Le Conseil municipal de la commune de Lancy, siégeant le 2 mai 2013,

INVITE

Par OUI, Abstentions, Non

Le conseil administratif :

- 1. À faire créer une zone « 30 Km/h » qui englobera le chemin de la Caroline dans son entier, le tronçon lancéen de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle et la rue du Pré-Quillet.*
- 2. Afin de réduire l'impact financier, de profiter de la mise en place de la signalétique de la zone bleue pour y adjoindre cette nouvelle limitation de vitesse.*

Séance ordinaire du 2 mai 2013

M. FLURY : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le chemin de la Caroline, voie de communication communale reliant l'avenue de Grandes-Communes à la rue des Bossons, traverse une zone à forte densité d'habitations.

La présence de nombreuses places de parc, dont une grande partie est placée perpendiculairement à la voirie, rend illusoire l'idée que l'on puisse y rouler en sécurité aux 50 km/h autorisés. Les manœuvres de stationnement ou de remise en circulation seraient alors particulièrement risquées. Le futur passage de ce secteur en zone bleue « macarons » aura également pour effet de favoriser la rotation de véhicules sur ces places de parc.

Cela étant, nous sommes régulièrement approchés par des citoyens qui se plaignent de la vitesse de certains conducteurs de véhicules motorisés et du sentiment de danger qu'ils ressentent.

Beaucoup de jeunes fréquentent ce chemin pour se rendre à l'école. Il s'agit d'enfants se rendant dans les écoles des Morgines, de la Caroline, voire des Racettes, mais également d'adolescents allant au collège De-Saussure ou se déplaçant du tram au CO des Grandes-Communes ou au CEPTA. Ainsi toute la population de ce quartier, qui comprend nombre de personnes âgées, lorsqu'elles se rendent à la poste, dans un des centres commerciaux, vont prendre ou reviennent du tram.

Par cette motion, notre groupe souhaite faire un pas en direction de l'amélioration de la sécurité des usagers du chemin de la Caroline en y créant une zone « 30 Km/h. Cette réduction de 40% de la vitesse autorisée, aura une incidence favorable sur le sentiment de sécurité de l'ensemble des personnes, jeunes ou âgées, fréquentant ce chemin, plus particulièrement celles se déplaçant à pied ou en bicyclette. Un geste fort, non seulement en faveur de la sécurité des pratiquants de la mobilité douce, mais également en vue d'une baisse du niveau de pollution sonore que subissent quotidiennement les riverains de ce chemin. La mise en place de « coussins berlinois » au titre de mesure d'accompagnement est également envisageable.

Quant à l'incidence financière de ce projet, il sera tout à fait possible d'intégrer les nouveaux panneaux 30 km/h aux « totems – zone bleue » qui vont être prochainement mis en place, de sorte que son coût puisse être réduit au minimum.

Relevons en guise de conclusion que ce passage en zone 30 km/h avait été annoncé « urbi et orbi » lors de la séance de la Commission des travaux du 2 décembre 2012 et qu'il n'avait alors fait l'objet d'aucune objection ou commentaire défavorable de la part de commissaires présents (cf le PV idoine).

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, pour ces motifs, le groupe MCG et M. Philippe PERRENOUD, Conseiller municipal UDC, vous invitent à soutenir cette motion.

M. RENEVEY : j'aimerais donner quelques informations avant de lancer le débat.

Le Conseil administratif partage les propos du groupe MCG quant à une zone 30 km/h dans ce périmètre, tant et si bien que le projet de rénovation, qui est maintenant achevé, du chemin de la Caroline, prévoyait justement cette zone 30 km/h dans un deuxième temps.

L'étude vient d'être lancée, si la DGM se décide à être un peu plus mobile qu'elle n'est aujourd'hui, on pourrait obtenir l'autorisation à la fin de cette année.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Là, aussi, comme cela a été dit lors de la discussion sur la zone macarons, il est tout à fait possible, et en cela le groupe MCG a raison, de pouvoir utiliser les totems de la zone macarons pour installer en sus les panneaux de la zone 30 km/h.

Donc, cette étude a débuté, il y a, en plus de cette zone 30 km/h, des ralentisseurs qui seraient prévus au carrefour Caroline/Bois-de-la-Chapelle, des coussins berlinois pour être précis, qui seraient incorporés selon l'étude du service des travaux pour cette zone.

Voilà les informations que je voulais donner avant le débat pour vous permettre d'avoir ce débat de la façon la plus complète possible.

M. BONFANTI : je tiens à remercier le groupe MCG pour cette idée de mettre en place une zone 30 km/h près d'une école primaire. Le groupe des Verts a toujours été intéressé à mettre des zones 30 km/h à proximité des écoles pour des questions de sécurité. On sait qu'un enfant qui est percuté par un véhicule roulant à 50 km/h a peu de chance de survivre, par rapport à sa taille, tandis qu'à 30 km/h, il a beaucoup plus de chance de survivre à cet accident.

Nous proposons, nous les Verts, un amendement à votre motion. En effet, pourquoi se concentrer uniquement sur l'école de la Caroline, il y a d'autres écoles sur Lancy qui sont en zone 40 km/h ou 50 km/h.

Je donne l'exemple de l'école En Sauvy qui est en zone 40 km/h. On sait qu'il y a un flux de circulation fort sur l'avenue du Curé-Baud.

Nous demandons au Conseil administratif de faire créer des zones 30 km/h à proximité de toutes les écoles primaires et secondaires ne bénéficiant pas encore d'une telle zone dans la commune.

Nous considérons qu'il n'y a pas que les enfants se rendant à l'école de la Caroline ou au collège de Saussure qui peuvent avoir ce privilège d'être dans une zone 30 km/h, mais que tous les enfants de la commune doivent pouvoir bénéficier d'une zone 30 km/h.

M. ANNEN : le groupe PLR soutiendra la motion du groupe MCG. Un petit rappel par rapport à ce qui vient d'être dit. Au niveau de la loi fédérale, les limitations de vitesse sont à 40 km/h et au niveau des écoles, c'est aussi fédéral. Et la meilleure chance de survie d'un enfant, c'est de ne pas se faire percuter du tout.

M. VINCENT : je suis évidemment favorable à cela. Une petite remarque, dans les zones 30 km/h les passages-piétons n'existent en principe plus. Je vous invite à les garder comme ça l'est déjà dans certaines rues de la commune.

Je vous invite aussi à faire des contrôles de vitesse parce que, habitant dans une zone 30 km/h, je vois que les coussins berlinois sont plutôt des incitateurs pour certains motards à s'envoler un peu et pour certaines voitures à tester leurs suspensions.

Donc, 30 km/h s'il n'y a aucun contrôle, chez moi il n'y a aucune voiture qui roule à 30 km/h, au moins les deux-roues peuvent passer sur les côtés des coussins berlinois. Ce que je vous demande, c'est de pouvoir une fois faire de vrais contrôles pour que les gens s'habituent à respecter cette limitation à 30 km/h. Aujourd'hui, ils roulent à 50 km/h dans une zone à 40 km/h et ils rouleront à 40 km/h dans une zone 30, ce n'est pas pour moi significativement intéressant de le faire ainsi.

M. REOLON : mes collègues ont déjà dit ce que j'avais à dire. Dans les zones 30 km/h, le piéton peut traverser n'importe où mais n'est pas prioritaire.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Par contre, il faut absolument faire en sorte que ce soit vraiment des zones 30 km/h en mettant des obstacles comme il y a dans beaucoup de chemins, où les voitures ne peuvent pas se croiser, cela fait ralentir le trafic. On le voit au chemin des Esserts - et là je rejoins M. VINCENT - où vous avez un coussin berlinois et où les gens passaient devant moi et le type m'a encore fait un doigt d'honneur, ce n'est pas grave, c'est l'habitude de certains automobilistes. Et quand j'ai demandé de mettre ce passage-piétons au chemin des Esserts ou un ralentissement, parce qu'effectivement beaucoup de gens le soir prennent ce chemin pour éviter les bouchons sur la route de Chancy, si on avait des ralentisseurs qui empêcheraient les véhicules de pouvoir se croiser et qui obligerait les véhicules à rouler à 30 km/h, je pense que là le 30 km/h serait vraiment respecté.

M. PROGIN : si l'on adhérerait à cette motion, l'amendement par contre ne nous paraît pas opportun. Vous n'êtes pas sans savoir que dans les zones 30 km/h, il y a beaucoup d'aménagements auxquels on n'a pas droit, notamment s'il y a des passages-piétons dans les zones 30 km/h - cela peut arriver, ce sont des exceptions qui doivent être dûment motivées. En plus les kits écoles aux abords des écoles ne sont pas possibles dans les zones 30 km/h. Ce n'est pas toujours la solution pour sécuriser une école que de revendiquer des zones 30 à tire-larigot.

M. MANCINO : tout le monde est d'accord pour mettre des zones 30 dans les endroits où il y a des risques pour les enfants. Mais il me semble que là le Conseil administratif nous démontre que le projet de motion du groupe MCG est déjà bien engagé et je ne vois pas pourquoi on voterait cette motion aujourd'hui, puisque de toute façon on va arriver à cette zone 30 d'ici la fin de l'année comme l'a dit le Conseil administratif.

Je pense que le groupe socialiste soutiendra l'amendement des Verts, mais quand j'entends vos arguments, je me demande s'il ne faut pas renvoyer en commission pour discuter d'une vision globale des zones 30 dans la commune et qui aboutirait à un concept de zones 30 lancéen. Ce serait à mon avis beaucoup plus sage et on gagnerait du temps ce soir.

M. BONFANTI : on donnera l'exemple à M. PROGIN de l'avenue du Curé-Baud. Actuellement il y a un radar de sensibilisation pour contrôler la vitesse des véhicules. J'ai regardé la vitesse, on est entre 40 et 60 km/h. Donc, le problème est là. Vous avez une école primaire avec des véhicules qui roulent à 40 ou 60 km/h, il suffit que vous ayez votre enfant là-bas, qui se fait shooter à 60 km/h, vous verrez le résultat.

Vous l'avez dit vous-même, des dérogations sont accordées assez facilement du moment qu'on est à proximité d'une école primaire. On peut très bien mettre des passages-piétons dans une zone 30 à proximité des écoles primaires.

M. RENEVEY : concernant cette motion, il y a deux cas de figure. Soit on part du principe que c'est enfoncer une porte ouverte puisqu'elle est en parfaite adéquation avec ce qu'a prévu le Conseil administratif. Ou on peut considérer qu'elle renforce la position du Conseil administratif. J'aurais tendance à être optimiste et pourquoi ne pas voter cette motion qui entérinerait cette politique.

Un questionnaire sur l'amendement proposé par les Verts. Même si je trouve l'amendement intéressant sur cette problématique, mais il s'agit d'une motion qui demande la création d'une zone 30 au chemin de la Caroline. Alors, d'avoir un amendement qui parle d'englober toutes les écoles de la commune dans une motion qui concerne le chemin de la Caroline me semble problématique.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Si cet amendement devait être ajouté, peut-être faudrait-il rédiger une autre motion, auquel cas un renvoi en commission serait plus adéquat. Je laisse à votre appréciation ce point.

M. BONFANTI : je suis tout à fait d'accord avec M. le Conseiller administratif. Moi, ce qui m'importe le plus, c'est la sécurité des enfants dans la commune, c'est une problématique assez importante pour qu'on en discute en commission. C'est pourquoi un renvoi en commission me semble opportun.

M. ANNEN : personnellement, j'accepterai cette motion et je refuserai l'amendement et je demanderai que la problématique soit étudiée en commission. Je pense qu'à un moment il faut qu'il y ait un geste par rapport à la sécurité, par rapport à cette zone. C'est l'occasion de le faire. Des portes ouvertes, il y en a beaucoup qui en enfoncent ici. Moi, cela ne me pose pas de problème d'en enfoncer avec les conseillers du MCG qui ont fait cette proposition à laquelle j'adhère parfaitement.

M. GOLAY : nous sommes saisis d'une proposition de renvoi en commission de la sécurité ou d'une autre ?

Mme RICHERT : il y a une proposition d'élargir la réflexion sur les zones 30 dans l'ensemble de la commune.

M. GOLAY : oui, mais à quelle commission voulez-vous renvoyer cela ?

M. MANCINO : il me semble que c'est à la Commission des travaux.

M. GOLAY : en Commission des travaux élargie ?

M. MANCINO : encore une fois, appuyons-nous sur ce qui est en train d'être fait. C'est une zone 30, c'est le dicastère des travaux qui est en train de réfléchir sur la zone du chemin de la Caroline. Redonnons la globalité de la réflexion aux travaux.

M. FLURY : je propose de faire voter la motion MCG pour donner un signal fort et clair au Conseil administratif le renforçant dans ses projets et de renvoyer l'amendement de M. BONFANTI à la commission qui aura été choisie.

M. MATHIEU : excusez-moi, mais tout le monde cause et chacun fait des apartés et nous ne sommes pas tous dans la même discussion. La proposition qu'il y a maintenant, c'est que notre proposition d'amendement n'est plus un amendement, on le retire, on vote la proposition MCG telle quelle et après on proposera de renvoyer l'amendement sous forme de résolution à la Commission des travaux ou de l'aménagement.

M. GOLAY : M. MANCINO propose un renvoi en commission de l'aménagement de la motion.

M. MANCINO : non, je n'ai pas demandé cela. Puisque c'est en train de se faire, elle n'a pas lieu d'être. J'ai demandé au groupe MCG de retirer sa motion. J'avais demandé un renvoi en commission de l'amendement.

M. GOLAY : il n'y a pas de proposition de retrait de la motion, donc on va la voter.

La motion est acceptée par 26 oui, 3 abstentions (voir annexe).

Séance ordinaire du 2 mai 2013

16) **RESOLUTION DU GROUPE DES VERTS « ZONE 30 KM/H »**

RESOLUTION**ZONES 30 KM/H**

DEPOSEE PAR LE GROUPE DES VERTS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL**DEMANDE :**

au Conseil administratif

- *De créer des zones 30 km/h à proximité de toutes les écoles primaires et secondaires ne bénéficiant pas encore d'une telle zone dans la commune*

M. GOLAY : vous proposez un renvoi en commission ou de la voter directement ?

M. ANNEN : j'ai cru comprendre qu'on proposait une résolution pour étudier la mise en place d'une zone 30 puisqu'on a dit clairement que c'était quelque chose qui ne devait pas être mis en place partout puisqu'il y a peut-être d'autres solutions qui sont plus sécurisantes et plus pragmatiques près des écoles.

Donc, si la résolution est proposée telle quelle, je la refuserai. Je propose un renvoi en commission.

M. GOLAY : nous allons voter sur le renvoi de la résolution en Commission des travaux et constructions.

La résolution est renvoyée en Commission des travaux et constructions par 21 oui, 5 non et 3 abstentions (voir annexe).

M. GOLAY : pour les points 17), 18), 19) et 20), je tiens à remercier M. FLURY, M. MATHIEU, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN et M. PERRENOUD pour leur travail puisqu'ils n'auront pas l'occasion de s'exprimer publiquement.

Séance ordinaire du 2 mai 2013**17) COMMISSIONS DE LA CULTURE DES COMMUNES DE LANCY ET DE PLAN LES OUATES –
Séance du 25 mars 2013 – Rapporteur : M. Christian FLURY**

a) Le Mégaron

- **Présentation de l'ensemble du projet**
 - **Présentation du bâtiment prévu pour accueillir la bibliothèque multimédias**
-

M. FLURY présente le sujet : il s'est agi d'une séance conjointe des commissions de la Culture des communes de Plan-les-Ouates et de Lancy, placée sous la présidence de Mme Richert et en présence des Conseillers administratifs délégués, soit Mme Geneviève Arnold pour Plan-les-Ouates et M. François Lance pour Lancy.

M. Lance expose dans les grandes lignes l'histoire et les péripéties de ce projet qui devait initialement s'appeler l'Escargot, mais qui a fait l'objet de trois référendums, qui s'appelle maintenant le « Mégaron », dénomination d'endroits dans lesquels les Grecs antiques aimaient se retrouver pour discuter et débattre, et qui pourrait hypothétiquement porter un jour le nom d'espace « Michel Simon ».

A ce jour, toutes les étapes ont été franchies au niveau du Conseil municipal qui a voté, au mois de décembre écoulé, un crédit d'étude approchant les 90% du projet. Le reste étant lié à la création d'un abri de protection civile.

Je vous ferai grâce de la présentation de l'ensemble du projet, cet hémicycle et les commissions ad hoc ayant largement eu l'occasion de s'en imprégner.

Ce Mégaron comprendra une bibliothèque multimédias d'une surface brute de 1338 m², d'une belle hauteur de plafond permettant la création de mezzanines. Nous parlons ici de surface brute car l'aménagement définitif fait encore l'objet de réflexions.

De manière générale, les commissaires et Conseillers administratifs se réjouissent de l'aboutissement de ce projet.

S'ensuit une discussion portant sur les accès pour cyclistes, la présence de panneaux solaires, la création d'une passerelle pour piétons, l'informatisation du système de prêts de la bibliothèque, la ventilation, la protection contre le bruit de la route, le nom définitif du projet, etc.

M. Lance rassure les commissaires en affirmant que cette médiathèque s'inscrira en complément de la bibliothèque située au Petit-Lancy et qu'il n'est pas question de la supprimer.

La Commune de Lancy supportera l'ensemble des frais d'investissement de cette médiathèque. Les coûts de fonctionnement pourront être répartis sur les communes intéressées. Pour l'instant, il s'agit de Plan-les-Ouates, mais une participation de Bardonnex ou de Perly semble plausible. Il serait également possible d'obtenir un financement complémentaire en recourant au fonds intercommunal.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

b) La Chapelle-Les Sciers

- Intervention(s) artistique(s) dans le complexe scolaire intercommunal du Sapay
- Perspectives pour l'animation culturelle commune du quartier

=====

M. FLURY présente le sujet :

- *Interventions artistiques dans le complexe scolaire intercommunal du Sapay*

Les travaux de construction de l'école du Sapay ont débuté et sont en cours, le planning est respecté de sorte que l'ouverture des classes pourrait intervenir à la rentrée scolaire de 2015. Les terrains d'implantation du bâtiment des sports n'ayant pas encore été libérés, ce bâtiment ne sera disponible que six mois plus tard. Dans l'intervalle, les élèves devront suivre ces cours dans une autre structure.

Les débats ont ensuite porté sur l'idée d'une intervention artistique au niveau de l'école ou de ce nouveau quartier afin de marquer, par une sculpture ou un parcours artistique, voire une fontaine, le rassemblement des deux communes.

En l'état, aucune intervention artistique n'était mentionnée lors du concours, de même aucun budget spécifique n'y a été dédié. Un financement semblerait envisageable via le fonds d'art visuel de Lancy et celui de la décoration de Plan-les-Ouates.

La proposition d'organiser un concours d'idées est émise. Les commissions vont plancher sur ce sujet, se réunir de manière à ébaucher des projets aboutis qui pourront être soumis aux conseils administratifs.

Toutefois, le chantier de l'école étant lancé, il est difficile d'y intervenir. Il est, en revanche, encore temps d'intervenir sur l'ensemble du quartier.

- *Perspectives pour l'animation culturelle du quartier et collaboration des services culturels des deux communes.*

Avec la ferme de la Chapelle, Lancy dispose d'un lieu culturel situé à proximité immédiate du nouveau quartier de la Chapelle-Les Sciers. Elle est également le lieu de culture le plus proche de Saconnex-d'Arve. De son côté, Plan-les-Ouates jouit de la présence de la Julienne, à la route de Saint-Julien. Ces deux pôles culturels sont proches, poursuivent des voies complémentaires et ont déjà collaboré à diverses occasions. Cette synergie est appelée à se développer et à s'inscrire dans la durée.

L'esplanade de la future école du Sapay est prévue pour servir de lieu de rencontre, de rassemblement et de fête au profit des habitants du quartier.

Les diverses interventions font émerger des idées comme la nécessité d'avoir un lieu dans lequel des sociétés, telles des fanfares, puissent se produire, la création de kiosques, la mise à contribution des fonds culturels communaux.

M. Lance recentre les débats en suggérant qu'il serait bon de débiter par la définition du périmètre du quartier, puis l'établissement d'un cahier des charges précis qui permettra de lancer un concours d'idées. A suivre.

c) Collaboration des services culturels des deux communes

=====

M. FLURY présente le sujet : cf. ci-dessus.

Séance ordinaire du 2 mai 2013**c) Divers**

=====

M. FLURY présente le sujet : en réponse à une question, M. Lance précisa que le budget de fonctionnement de la médiathèque est estimé à environ Fr. 1.7 million par an, à répartir entre les communes partenaires. Les communes de Bardonnex et Perly, voire Troinex pourraient s'y associer. Des démarches en ce sens ont être entreprises.

La Commission de la culture de Lancy a visité l'atelier « chez Theodora », une designer, le soir du 30 avril. Cette créatrice travaille depuis plusieurs années sur le thème de la « roue du temps » au travers d'expositions éphémères ou d'installations diverses. Cette visite était très instructive et intéressante.

**18) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 15 avril 2013 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

a) Imposition fiscale des indemnités des pompiers volontaires

=====

M. MATHIEU présente le sujet : lors d'une dernière commission, un commissaire s'inquiétait des répercussions possibles de la fiscalisation des indemnités des pompiers sur la motivation de ceux-ci.

M. LANCE a pris l'initiative d'inviter M. CORNUT, directeur de la taxation des personnes physiques à l'Administration fiscale cantonale.

M. CORNUT souligne d'abord que la modification de la fiscalité n'émane pas du Canton. L'introduction de la loi fédérale sur la solde des sapeurs-pompiers a imposé des modifications sur la loi de l'impôt fédéral direct et sur la loi d'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, modifications qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

- En 1964, la solde des pompiers volontaires est exonérée d'impôt suite à un accord de la Direction générale de l'Administration fiscale.
- La nouvelle loi, validée par l'organe faïtier des sapeurs-pompiers volontaires sur l'impôt fédéral direct prévoit une exonération annuelle maximale de Fr. 5000.-- de la solde – mais pas des indemnités –.
- Un document établi par l'organe faïtier suisse des sapeurs-pompiers décrit clairement ce qu'est la solde et ce que sont les indemnités. Les indemnités ne peuvent pas être exonérées du tout.
- Le pompier contribuable devra déclarer l'intégralité des sommes versées (solde et indemnités). Ensuite, il pourra défalquer jusqu'à concurrence de Fr. 5'000.-- la solde qu'il aura reçue.

À Lancy, cette modification fiscale aura des conséquences importantes pour l'Etat-major. En revanche, la solde d'un ou deux appointés seulement dépassera les Fr. 5'000.--. Les autres sapeurs ne semblent pas touchés directement.

M. REVILLOD, commandant des pompiers, déclare que beaucoup de sapeurs-pompiers préfèrent démissionner plutôt que d'être taxés.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Mais le plus préoccupant est que le revenu brut du pompier-contribuable augmentera, entraînant dans certains cas une possible diminution de prestations, notamment pour les aides au logement ou aux assurances-maladie. M. Cornut confirme cette éventualité.

En réponse à une question de M. REVILLOD, M. LANCE observe qu'en principe, les charges sociales (AVS par exemple) sont prises en charge en partie par l'employeur et en partie par l'employé.

Le débat qui suit oppose ceux qui estiment que toute indemnité est soumise à l'impôt et aux charges sociales et ceux qui pensent que la mission volontaire et admirable de nos sapeurs-pompiers vaut bien une dérogation. De toute façon, la loi est fédérale est en vigueur et l'organe faitier des pompiers ne s'y est pas opposé.

M. CORNUT ajoute que plus de 80 accords sectoriels, conclus dans les années 50, ont été dénoncés. L'exonération pour les députés du Grand Conseil sera dénoncée pour le 1^{er} janvier 2014. Les indemnités des Conseillers municipaux devraient suivre au (1^{er} janvier 2016).

Nous relevons que la solde horaire net des sapeurs-pompiers diminuera s'ils doivent payer les charges sociales. M. LANCE imagine que la Commune augmentera le montant des indemnités pour compenser les cotisations AVS à charge des pompiers.

Gardons en tête que ceci pourrait faire dépasser le seuil des Fr. 5000.-- et n'être d'aucune aide pour les sapeurs-pompiers. C'est bien de situations concrètes qu'il faudra parler.

Un point de la situation quand la mesure aura été mise en œuvre est nécessaire pour savoir quel type d'aide ou de complément nous pourrions proposer aux pompiers.

Un cadre des pompiers, qui travaille dans une fiduciaire, renseignera directement les membres de la Compagnie sur la manière de procéder. Le souhait des sapeurs-pompiers lancéens est au niveau cantonal, de faire remonter le plafond d'exonération à Fr. 8'000.--, ce qui est légalement possible.

b) Acquisition d'une motopompe par la Compagnie des sapeurs-pompiers
=====

M. MATHIEU présente le sujet : M. LANCE signale que la compagnie utilisait une motopompe de la protection civile qui datait de 1972. Cette motopompe est tombée en panne ; elle n'est pas réparable puisque l'on ne trouve plus de pièces de rechange. L'Etat-major des pompiers recommande l'achat d'une motopompe au prix de Fr. 43'000.--, tout matériel compris. Cette dépense n'étant pas prévue au budget de fonctionnement 2013, M. LANCE souhaitait savoir si la Commission accepterait un dépassement de crédit pour cette rubrique ou préférerait que cet objet soit mis au budget 2014.

M. MULLER explique qu'une motopompe permet d'aspirer l'eau en cas d'inondations. Il s'agit d'un outil indispensable. M. MULLER signale que la motopompe est sortie, l'année passée, trois fois en intervention et six fois en exercice. Elle est aussi utilisée par les jeunes sapeurs, qui s'en servent pour leur instruction.

La commission estime qu'il est urgent de remplacer cette motopompe, qui a été largement amortie depuis 1972. La sécurité doit passer avant tout.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

À la demande du Président, M. LANCE indique qu'un préavis de la commission sur l'acquisition de la motopompe n'est pas nécessaire : en cas de dépassement de crédit sur une ligne budgétaire, le Conseil administratif informe une Commission pour recueillir sa réaction. Cependant, un vote de la Commission donnera une indication claire. Comme il s'agit d'une dépense de moins de Fr. 100'000.--, elle ne passera pas en Commission des finances.

Après un court débat quant à des économies mineures, l'acquisition de la motopompe est acceptée à l'unanimité.

Un débat animé surgit à propos des radios POLYCOM. Leur pertinence, leur coût et leur demande en installation ne fait pas l'unanimité. Elles sont prévues dans le renouvellement du matériel des pompiers qui n'en achèteront qu'une ou deux par année.

Le travail des pompiers est unanimement reconnu, ils en sont remerciés.

c) Prévention des incivilités dans les parcs – Point de situation
=====

M. MATHIEU présente le sujet : M. LANCE relève que, comme chaque année, les premières journées ensoleillées amènent beaucoup de monde dans les parcs – et il faut s'en réjouir : la population apprécie les parcs lancéens. Malheureusement, une petite partie des usagers des parcs provoquent des incivilités. Pour prévenir ces incivilités, l'extension des horaires de la police municipale (du lundi au samedi de 6h00 à 00h30 et le dimanche en été de 10h00 à 18h00) permettra une présence accrue des APM, en particulier dans les parcs qui posent problème. Deux parcs posent particulièrement problème et pour lesquels le Conseil administratif reçoit souvent des plaintes sont principalement le parc du Gué et le parc Surville. Un dispositif particulier sera mis en place au parc du Gué dès cette année, en collaboration avec La Virgule.

M. SCAGLIONI indique que Lancy compte dix-huit parcs sur son territoire. Pour prévenir les incivilités, quatre services sont impliqués :

- Les agents de parc ou agents de civilité
- L'entreprise de sécurité privée
- La patrouille intercommunale
- les APM de Lancy

M. LANCE revient sur la problématique du parc du Gué. Difficilement gérable, ce parc a été fermé sur pression du voisinage. Dès le 1^{er} mai, un dispositif est prévu en collaboration avec l'association La Virgule, dont l'objectif principal est d'assurer une présence dans le parc dès le matin, de nettoyer le parc et de sensibiliser les usagers aux problèmes de bruit.

M MATHIEU, président de La Virgule, indique que l'association cherchait des débouchés pour la réinsertion professionnelle des sans-abris qu'elle accueille. Il fallait trouver une occupation assez simple et qui soit utile à la Commune, puisque cette dernière subventionne La Virgule. Il a été constaté que La Virgule pouvait se profiler au niveau des nettoyages. De plus, elle pouvait faciliter le lien social en faisant de la sensibilisation. Enfin, elle pouvait refaire de petits équipements dans le parc.

Tous les jours de beau temps, La Virgule sera présente dans le parc, plus ou moins longtemps selon la fréquentation. Il y aura toujours un encadrant (l'intendant social de La Virgule ou un civiliste avec une formation en gestion non violente des conflits) et deux ou trois résidents ; tous seront équipés d'un t-shirt pour qu'on les reconnaisse. Des permanences sont prévues : de 9h00 à 11h00 : nettoyage du parc ; de 15h00 à 17h00 : vider les poubelles et faire de la

Séance ordinaire du 2 mai 2013

sensibilisation ; de 21h00 à 22h00 : préparer la fermeture, sachant que La Virgule n'a ni les prérogatives ni les capacités de vider le parc du Gué – la police municipale prendra donc, le cas échéant, le relais.

Un apéritif a été organisé le 1^{er} mai pour les voisins du parc, afin notamment de leur expliquer le dispositif mis en place.

Pour que ce projet ait du succès, des toilettes sèches seront installées (un essai d'un ou deux mois dans un premier temps) ; il est en effet compliqué de discuter de propreté avec les gens sur place s'il n'y a pas de toilettes. Par ailleurs, un petit chalet provisoire sera monté afin d'y entreposer divers matériels.

M. MATHIEU précise pour terminer que le dispositif commencera tranquillement à partir du 1^{er} mai. Vers le 15 juin, il sera éventuellement communiqué au *Lancéen* et à TV Lancy.

La plupart des commissaires saluent cette initiative, certains relèvent que la Virgule n'a pas de compétences sécuritaires et qu'il faudra y être très attentif. En ce qui concerne les indemnités pour les usagers de la Virgule, un programme de l'Hospice général permet de les défrayer sans diminution des prestations auxquelles ils ont droit.

Un premier point de situation sera fait à fin juin.

d) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet :

- L'assermentation de quatre nouveaux APM aura lieu le 24 avril à Vernier, portant l'effectif à dix-huit APM.
- Une séance d'information sur le concept GE-Veille (prévention des cambriolages) est organisée le 14 mai à 20h00 à la salle communale du Petit-Lancy, en collaboration avec Onex.
- Entre 6h00 et 00h00, il faut téléphoner au 117 ; la CECAL transmettra à la police municipale ou à la patrouille intercommunale.
- Suite à notre rencontre des pompiers, un commissaire demande que les décisions de la commission ne soient ni débattues ni prises en présence des personnes qui en font la demande.
- Les APM intensifieront la lutte contre les déjections canines.

**19) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 17 avril 2013 –
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN****a) Election du/de la Président/e**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Mme Carole ESTOPPEY, volontaire au poste, est élue sous les applaudissements des commissaires.

Séance ordinaire du 2 mai 2013**b) Présentation de l'association L'école des mamans de l'établissement scolaire Palettes/Bachet**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : il s'agit d'un projet associatif né sous l'impulsion de M. Duparc, directeur de l'établissement Palettes/Bachet, et de l'assistante sociale de l'école, Mme Garcia, qui a vu l'émergence du premier projet de ce type dans le canton alors qu'elle travaillait dans l'établissement de Pâquis Centre. Le projet présenté résulte d'un partenariat entre le canton – notamment via le Bureau de l'Intégration -, le DIP et la commune.

Il est rappelé que l'établissement Palettes/Bachet fait partie du réseau d'enseignement prioritaire genevois, que c'est un des plus grands établissements du canton et qu'il accueille beaucoup de familles migrantes – souvent non francophones -, qui restent souvent marginalisées malgré les sollicitations de l'établissement, ce qui n'est pas sans incidence sur la collaboration nécessaire entre le personnel de l'établissement et les familles pour accompagner la scolarité des enfants.

Le but du projet est de permettre à des mères immigrées - parfois très éloignées de la culture scolaire genevoise - de pouvoir bénéficier de cours au sein même de l'école de leurs enfants, où elles recevront non seulement des cours de français, mais aussi des explications sur le système scolaire, les notes, etc. Outre qu'une telle organisation permet à bon nombre d'entre elles de pouvoir matériellement participer aux cours (proximité, organisation pendant le temps scolaire, cours réservés à des femmes,...), c'est également une opportunité pour elles de créer des liens, de l'entraide et de la solidarité. En contrepartie de ces cours, les mamans prépareront tous les mois un repas à l'intention des partenaires de l'école, ce qui sera aussi une occasion de les valoriser et de les intégrer plus largement. Une enquête préliminaire réalisée au sein de l'école a permis d'établir l'intérêt significatif de ce projet pour les intéressées et de nombreux enfants s'enquière régulièrement de son évolution auprès des enseignants.

Complémentaire à l'offre de cours destinés aux migrants dans le canton, cette formule a d'immenses avantages, à savoir de permettre à des mères de s'intégrer localement, de pouvoir suivre et comprendre le cursus scolaire de leurs enfants, d'avoir des relations directes avec le corps enseignant, etc. Invités de la séance, un des directeurs de l'enseignement primaire, M. Riedweg, et le délégué du bureau de l'intégration, M. Castella, ne tarissent pas d'éloges sur ce projet – concret, peu coûteux et efficace - qu'ils ont déjà vu appliqué dans trois autres établissements et qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de la nouvelle loi fédérale sur la politique sociale en milieu urbain.

Autre élément notable, le directeur de l'établissement Bachet/Palettes et divers membres du personnel se sont impliqués dans ce projet associatif à titre personnel et non institutionnel. Il faut savoir enfin que le bureau de l'intégration financera les deux tiers du projet et que la subvention communale se portera à Fr. 11'000.--.

c) Présentation des statistiques de Contact Emploi Jeunes et information sur les appartements-relais

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : la structure de Contact Emploi Jeunes (CEJ), présentée avec beaucoup de clarté par son responsable, M. Künzi, existe depuis 2007 et permet à des jeunes de la commune, âgé(e)s de 15 à 25 ans, de bénéficier d'un suivi individualisé, notamment au niveau de leur projet de vie et de leur niveau scolaire, destiné à

Séance ordinaire du 2 mai 2013

favoriser leur insertion professionnelle. Son travail s'effectue en collaboration étroite avec les autres institutions – notamment cantonales (InforJeunes, Hospice général...) - impliquées dans l'accompagnement des jeunes en situation de rupture.

En 2012, la structure CEJ a assuré le suivi d'une cinquantaine de jeunes femmes et d'une cinquantaine de jeunes hommes. Ce suivi peut prendre diverses formes, à savoir des remises à niveau scolaire – proposées grâce à une collaboration avec l'Université ouvrière de Genève, ainsi qu'avec des enseignants retraités de la commune qui effectuent un travail de mentorat, des mandats ponctuels dans des services communaux, qui permettent de tester la motivation des jeunes, des stages d'observation et de découverte de deux semaines et, lorsque les jeunes sont à l'aise en entreprise, que leur projet est vérifié, la structure négocie avec les patrons des stages dits d'expérimentation, qui durent de 1 à 10 mois. En 2012, ce sont ainsi 42 stages d'observation/découverte et 24 stages d'expérimentation qui ont été organisés. Contact Emploi Jeunes établit les contrats et assure le cas échéant la rémunération des jeunes, mais il y a ensuite une refacturation aux entreprises.

Au niveau de l'insertion professionnelle, il y a eu en 2012 25 prises d'apprentissage, 7 retours à l'école et 5 engagements durables. De surcroît, diverses entreprises ont fait appel à la structure pour des emplois à durée déterminée (par exemple pour des remplacements lors d'un congé maternité), qui se sont parfois mués en emplois durables.

Les responsables de la structure ont fait un immense travail de démarchage auprès du tissu entrepreneurial local, mais ils peuvent actuellement compter sur la collaboration de plus de 120 entreprises, dont la Fondation Pro, les SIG (pour l'opération Ecosociale), etc. La structure jouit d'ailleurs d'une excellente réputation qui se répand via le bouche à oreille et, outre la journées des entreprises lancéennes à laquelle elle participe chaque année, elle est désormais conviée à l'Open genevois des décideurs, ce qui lui permet d'élargir encore son travail de réseautage et de recherche de lieux d'insertion pour les jeunes de la commune.

M. Künzi a également informé la commission du bon fonctionnement des quatre appartements relais situés aux Palettes et mis à disposition de la structure CEJ pour des jeunes en phase de trouver un apprentissage ou en formation, mais entravés par d'importants problèmes sociaux ou familiaux. Les jeunes qui occupent ces appartements paient un loyer et sont suivis à raison de deux rendez-vous par mois au minimum. Ils signent à l'entrée un contrat de sous-location et une convention d'accompagnement socio-éducatif.

d) Divers

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : le seul point abordé aux divers est obsolète.

20) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 18 avril 2013 – Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD

a) Présentation du Lancy Volleyball Club

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le club compte plus de 150 membres. 35 heures d'entraînements hebdomadaires sont réparties sur 16 salles dans 6 écoles ; ces heures sont

Séance ordinaire du 2 mai 2013

assurées par 9 entraîneurs, dont 4 (bientôt 5) sont licenciés Jeunesse et Sports. L'équipe Lancy PG (Procter & Gamble) est montée en 1^e ligue et a gagné la coupe genevoise.

Après ces quelques chiffres, Mmes DUPARC et KÖLBIG, qui jouent dans la même équipe de deuxième ligue qui est championne genevoise en 2013, présentent le club à la commission.

Le club existe depuis 1969 ; il a pris le nom de Lancy Volleyball Club en 1974 ; c'est le quatrième plus ancien club de volleyball genevois dont l'âge d'or se situe dans les années 1980. En 2013, le club compte une équipe en ligue nationale, deux équipes en ligue régionale et les autres équipes sont dans Relax, qui privilégie le côté plaisir du jeu.

Les buts principaux du club sont de jouer au volleyball et de promouvoir le volleyball dans la Ville de Lancy.

Une des priorités du Lancy Volleyball Club est de soutenir la formation des jeunes. Pour les adultes, tous les niveaux sont également proposés, du mouvement Relax jusqu'au club élite, en catégorie homme, femme et mixte. De plus, un entraînement de beach volley a lieu les mardis et jeudis soir aux Evaux.

Pérenniser une structure administrative, financière et organisationnelle saine est aussi un objectif de ses dirigeants.

Outre les championnats, le club participe aux activités de la commune. Par exemple, le club participe à la semaine sans télé ainsi qu'à la semaine Tuttisports. De plus, des tournois internes sont organisés.

Le club a pour projet de :

- Réactualiser le logo ;
- Organiser des camps d'automne plus poussés et plus orientés sur le volleyball ;
- Organiser un tournoi de printemps ouvert aux autres clubs de Genève ;
- Avoir de nouveaux maillots d'entraînement pour renforcer le sentiment d'appartenance au club.

La Présidente trouve que l'enthousiasme de Mmes DUPARC et KÖLBIG est contagieux et remercie les intervenantes pour leur présentation dynamique.

b) Information sur l'avant-projet de la loi cantonale sur le sport

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif informe que le Conseil d'Etat veut mettre en place une loi sur le sport, la réflexion de politique sportive se calque sur la loi sur la culture ; il s'agit pour l'instant d'un avant-projet de loi. Formellement, ce dernier a été présenté à l'association des communes genevoises (ACG) et aux différentes associations sportives du canton de Genève, qui ont reçu un questionnaire dans le but d'élaborer un projet de loi sur le sport qui était jusque-là inexistante.

Cet avant-projet touche Lancy de près, parce que la politique sportive est du ressort communal. Ce sont en effet les communes qui soutiennent les associations sportives et qui réalisent le travail en matière de sport.

Les communes souhaitant montrer une unité, elles ont décidé d'envoyer une réponse officielle.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Elles saluent très sincèrement la volonté de l'Etat de commencer à parler du sport et d'avoir une véritable politique sportive.

Elles relèvent qu'à leur sens, il est nécessaire de rappeler que la politique sportive est d'abord et avant tout communale, qu'il n'est donc pas envisageable qu'il y ait une sorte de mainmise de l'Etat sur le sport, alors que l'argent vient des communes.

Ce qui est important pour la collectivité, c'est que ce projet de loi parle essentiellement de ce qui est de la compétence du Canton, à savoir des cours d'éducation physique du DIP, de sport/études, de l'intégration du handicap. S'agissant de ces prérogatives, les communes regrettent qu'il y ait beaucoup de principes mais peu d'engagement financier du Canton.

De plus, elles saluent la volonté de réfléchir à une planification optimale des infrastructures sportives, mais il ne faut pas que le Canton commence à décider de ces infrastructures, qui sont elles aussi financées par les communes.

Dès que ce courrier sera validé par l'ACG, le Conseiller administratif s'engage à le mettre sur le site, comme l'avant-projet de loi. L'ACG souhaite vraiment collaborer avec le Conseil d'Etat.

c) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif annonce que le tournoi de foot des élus aura lieu le 9 juin. Cette manifestation se veut sympathique et a pour but que les Conseillers municipaux puissent faire connaissance. Lancy y a toujours participé, sauf en 2012.

Il trouve dommage que pour la deuxième année consécutive, la commune n'arrive pas à trouver 7 personnes pour créer une petite équipe.

Le Conseiller administratif informe que les jeux de Genève ont écrit à plusieurs départements et à différents partenaires éventuels en France. Le comité est en train d'engager un chef de projet pour l'édition 2014, qui aura lieu les 17 et 18 mai. Une information détaillée sera exposé à la commission lorsque les sites et le nombre de sports seront connus.

Le Conseiller administratif informe que les rapports entre la Fondation du stade de Genève et le Servette FC sont délicats. Le contrat qui lie les deux partenaires n'a pas été honoré de façon satisfaisante par le Servette FC. La commune de Lancy est directement impliquée dans la fondation, puisque le stade est sur son territoire. Le Conseiller administratif a joint aux commissaires la lettre récapitulative qui a été adressée à M. QUENNEC.

21) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. FAVRE : on a une magnifique équipe de football à Lancy et à l'époque il y avait des panneaux côté route du Grand-Lancy et giratoire des Palettes qui annonçaient les matchs à venir du week-end, les horaires, etc. Malheureusement, le dernier match annoncé date de 2011. Ce serait bien que quelqu'un remette ces panneaux à jour et également les affiches des matchs dans les commerces. Je pense que c'est le moins qu'ils puissent faire.

Séance ordinaire du 2 mai 2013

Mme PENTZKE : Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, vous avez trouvé sur vos places une invitation à visiter une exposition photos organisée par l'Association Genève Tiers-Monde, qui est une association de solidarité.

Genève Tiers-Monde a été créée en 1983, dans la mouvance de l'initiative cantonale pour que le gouvernement crée un fonds pour le développement équivalent à 0,7% du produit intérieur brut.

C'est une exposition photos créée par trois groupes de jeunes qui ont travaillé sur le même thème, mais sur trois continents différents. C'est vraiment très intéressant.

Cela nous permettra aussi de pouvoir montrer que l'on veut discuter ensemble, au-delà de toute différence. C'est en tant que membre du comité de l'association Genève Tiers-Monde que je vous invite à visiter cette exposition. J'espère vous y retrouver nombreux.

M. TOMASELLI : dans quelques jours, cela fera une année que nous avons nos Ipad. Il serait intéressant d'avoir, pour la rentrée au mois de septembre, un aperçu des économies faites ou pas en argent, en matière et en heures de secrétariat.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : j'aimerais juste adresser mes remerciements et félicitations à deux des chefs de service présents ici ce soir. M. DESCHENAUX, parce que c'est le printemps, merci à toutes vos équipes pour la joliesse de toutes les installations avec un bonus particulier pour le chemin de la Caroline et son rond-point bleu, c'est magnifique.

Et à Mme ANDREY également pour la féliciter et la remercier parce que sa présence sur scène est aussi convaincante que sa présence à la tête des finances communales.

Merci infiniment et merci à tous les trois pour votre présence fidèle à ces Conseils municipaux parfois tardifs.

La séance est levée à 00h10

La vice-Présidente :

Luisa PENTZKE

Le Président :

Roger GOLAY

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 2 mai 2013

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.